

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)



En partenariat avec :



# Table des matières

Mot de la préfète .....	9
Équipe de réalisation.....	10
Personnel de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.....	10
Personnel du Groupe BC2.....	10
Membres du comité de pilotage .....	10
Remerciements .....	11
1. Introduction.....	12
2. Localisation et occupation du territoire .....	12
2.1. Usages et affectations du territoire .....	14
2.2. Évolution sociodémographique .....	18
2.3. Périmètres d'urbanisation .....	19
2.3.1. Description sommaire .....	19
2.3.2. Évolution.....	20
2.4. Potentiel agricole des sols .....	22
2.5. Superficie de la zone agricole .....	24
2.6. Évolution de la zone agricole .....	27
2.6.1. Révision de la zone agricole .....	27
2.6.2. Inclusions et exclusions .....	27
2.6.3. Îlots déstructurés .....	28
2.6.4. Utilisations non agricoles .....	29
2.6.5. Morcellement.....	32
2.6.6. Milieux naturels .....	33
2.7. Exploitations agricoles .....	34
Faits saillants .....	35
3. Mode d'occupation des terres et types de production .....	36
3.1. Mode d'occupation des terres .....	36
3.2. Types de production.....	39
3.3. Productions végétales.....	41
3.3.1. Exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale .....	41
3.3.2. Superficies cultivées des productions végétales .....	44
3.4. Productions animales.....	52
3.4.1. Exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale .....	52
3.4.2. Nombre d'unités animales.....	54
3.5. Production certifiée biologique .....	56
3.6. Pratiques et aménagement des terres.....	57
Faits saillants .....	58

4.	Aspect économique.....	59
4.1.	Revenus .....	59
4.2.	Dépenses .....	61
4.3.	Valeur des terres.....	62
4.4.	Activités complémentaires .....	63
4.5.	Mise en valeur de la production agricole .....	65
	Faits saillants .....	66
5.	Main-d'œuvre et relève agricole.....	67
5.1.	Producteurs agricoles .....	67
5.2.	Relève .....	68
5.3.	Travail agricole.....	69
	Faits saillants .....	71
6.	Agrotourisme.....	72
7.	Tendances en agriculture.....	73
7.1.	Changements climatiques.....	73
7.2.	Autonomie alimentaire .....	73
7.3.	L'accès à la terre agricole .....	74
8.	Diagnostic.....	75
8.1.	Consultation des parties prenantes .....	75
8.2.	Sondage .....	75
8.3.	Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	76
8.4.	Enjeux .....	77
9.	Vision.....	78
10.	Plan d'action.....	79
	Objectif 1 : Consacrer la place des activités agricoles dans la zone agricole .....	88
	Action 1 : Assurer l'harmonisation des outils de planification de la MRCVR.....	88
	Action 2 : Adopter une approche pédagogique visant à faire connaître le PDZA et les outils de planification de la MRCVR auprès de la population .....	88
	Action 3 : Réaliser et communiquer une étude sur l'équité de la fiscalité municipale entre milieux urbains et agricoles.....	88
	Action 4 : Assurer une veille stratégique sur les facteurs déterminants favorisant l'agriculture pérenne .....	88
	Objectif 2 : Favoriser la cohabitation entre les milieux agricoles et non agricoles .....	88
	Action 5 : Appuyer et diffuser la campagne du MTQ « Milieu agricole, soyez vigilant », visant la mise en place d'une signalisation permettant de conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole lors de certaines périodes .....	88
	Action 6 : S'inspirer de la campagne d'information pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager » pour mettre en place un outil de communication visant le partage d'information entre la population habitant la zone urbaine et le milieu agricole .....	88

Action 7 : Créer un comité « rurbain » pour traiter de la cohabitation entre les deux milieux et proposer des activités permettant la rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs .....	89
Objectif 3 : Appuyer l'attraction de la main-d'œuvre et de la relève agricole .....	89
Action 8 : Bonifier le programme de mentorat de la MRCVR pour cibler la relève agricole.....	89
Action 9 : Poursuivre la participation aux programmes favorisant la relève et le maillage avec les aspirants agriculteurs.....	89
Action 10 : Collaborer à une campagne de promotion sur la profession d'agriculteur et ses différents volets.....	89
Action 11 : Identifier les lots de petite taille sur le territoire et faciliter le maillage avec des aspirants-agriculteurs .....	89
Action 12 : Maintenir un partenariat durable avec le Réseau Agriconseils de la Montérégie et le MAPAQ, afin de soutenir les entreprises agricoles .....	89
Action 13 : Identifier et effectuer la diffusion des structures de partage de la main-d'œuvre existantes .....	90
Action 14 : Évaluer les enjeux en matière de logement et de mobilité pour la main-d'œuvre locale et étrangère au sein des municipalités .....	90
Objectif 4 : Valoriser la profession d'agriculteur auprès de la population .....	90
Action 15 : Collaborer aux actions valorisant la profession d'agriculteur .....	90
Action 16 : Diffuser des portraits diversifiés d'agriculteurs et les bons coups agricoles auprès de la population .....	90
Action 17 : Faire la promotion de contenus mettant de l'avant le lien entre l'alimentation et la profession d'agriculteur, ainsi que l'impact économique de l'agriculture .....	90
Action 18 : Explorer la possibilité de créer un évènement régional mettant de l'avant les agriculteurs, afin de les faire connaître à la population .....	90
Objectif 5 : Promouvoir la synergie dans toute la chaîne agroalimentaire .....	91
Action 19 : Identifier les entreprises pouvant participer à la création d'une synergie .....	91
Action 20 : S'assurer qu'un lieu d'échange existe entre tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire .....	91
Action 21 : Soutenir l'organisation de visites d'entreprises agroalimentaires.....	91
Action 22 : Offrir un accompagnement au développement de projets novateurs en favorisant un maillage entre les différents acteurs agricoles du territoire .....	91
Objectif 6 : Soutenir l'achat local et l'autonomie alimentaire .....	91
Action 23 : Miser sur le nouvel outil numérique de développement touristique de la MRCVR pour promouvoir les producteurs locaux, les kiosques à la ferme et les marchés publics, s'inscrivant en complémentarité avec les initiatives existantes.....	91
Action 24 : Participer aux initiatives de promotion agrotouristiques régionales .....	91
Action 25 : Évaluer la possibilité de créer une signature pour les produits locaux de la MRCVR .....	92
Objectif 7 : Faciliter la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales liées à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la biodiversité.....	92
Action 26 : Collaborer aux réseaux régionaux d'échange sur l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité.....	92
Action 27 : Favoriser un maillage entre les différents intervenants faisant la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales .....	92
Action 28 : Favoriser la mise en place de pratiques pour réduire l'érosion des terres agricoles et améliorer la qualité des sols et leur conservation.....	92

Action 29 : Collaborer avec des partenaires et organismes locaux travaillant dans le domaine de la conservation, de la biodiversité et des pollinisateurs .....	92
Objectif 8 : Assurer la pérennité de l'eau en milieu agricole .....	92
Action 30 : Soutenir la mise en place de comités de sous-bassins versants, établir un programme de suivi de la qualité de l'eau et se donner les moyens de poser des gestes concrets visant l'amélioration de l'eau .....	92
Action 31 : Réaliser un portrait de la disponibilité en eau sur le territoire et les éventuels conflits d'usage .....	93
Action 32 : Entreprendre une mise à jour des documents concernant les travaux d'entretien de cours d'eau afin d'améliorer ces travaux et de les rendre plus pérenne .....	93
Action 33 : Offrir un soutien aux municipalités dans l'application réglementaire des bandes riveraines .....	93
Objectif 9 : Diffuser et valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales.....	93
Action 34 : Diffuser et souligner les efforts des agriculteurs en matière de bonnes pratiques agroenvironnementales .....	93
Action 35 : Diffuser les informations produites dans le cadre de plusieurs projets de recherche sur les changements climatiques et la protection de la biodiversité .....	93
Action 36 : Faire un portrait des bonnes pratiques agroenvironnementales .....	93
Action 37 : Revendiquer auprès des gouvernements et appuyer l'optimisation des formes de soutien (technique et financier) aux producteurs pour l'implantation et le maintien des bonnes pratiques agroenvironnementales .....	94
Action 38 : Explorer les mesures d'écofiscalité favorisant les bonnes pratiques agroenvironnementales .....	94
Action 39 : Organiser des visites démontrant l'implantation des bonnes pratiques agroenvironnementales par les producteurs de la MRCVR .....	94
11. Mise en œuvre du PDZA.....	95
11.1. Présentation publique du PDZA.....	95
11.2. Constitution d'un comité de suivi.....	95
Annexe 1 .....	96
Réponses des agriculteurs.....	96
Réponses des citoyens .....	101

## Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Évolution de la population, 2006-2021 .....	18
Tableau 2-2 : Structure de la population par groupes d'âge en 2021 .....	18
Tableau 2-3 : Évolution de la population par groupes d'âge, 2006-2021 .....	19
Tableau 2-4 : Évolution des périmètres d'urbanisation, 1988-2014 .....	20
Tableau 2-5 : Superficie et pourcentage d'occupation des terres cultivables .....	22
Tableau 2-6 : Superficie de la zone agricole.....	24
Tableau 2-7 : Superficie des exclusions de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole permanente par la CPTAQ.....	27
Tableau 2-8 : Superficie des inclusions et exclusions autorisées à la zone agricole permanente à l'extérieur de la période de révision de 1992-1993.....	28
Tableau 2-9 : Superficie des îlots déstructurés par municipalité .....	29
Tableau 2-10 : Superficie des utilisations non agricoles autorisées.....	30
Tableau 2-11 : Superficie des usages prédominants en zone agricole (ha), hors de l'affectation conservation.....	31
Tableau 2-12 : Évolution de la superficie en zone agricole occupée à des fins non agricoles .....	31
Tableau 2-13 : Morcellement des terres agricoles.....	32
Tableau 2-14 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité, 2004-2020.....	34
Tableau 3-1 : Mode d'occupation des terres (1), 2004-2020.....	37
Tableau 3-2 : Mode d'occupation des terres (2), 2004-2020.....	38
Tableau 3-3 : Sommaire des exploitations réparties selon leur activité principale en 2020 .....	39
Tableau 3-4 : Évolution par municipalité des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale, 2004-2020 .....	43
Tableau 3-5 : Évolution par municipalité des superficies cultivées pour la production végétale, 2004-2020 .....	45
Tableau 3-6 : Répartition par municipalité des superficies des productions végétales en 2020.....	46
Tableau 3-7 : Évolution de la répartition par municipalité des superficies de production de légumes, 2010-2020 .....	47
Tableau 3-8 : Données relatives à l'acériculture en 2020.....	48
Tableau 3-9 : Répartition par municipalité de la superficie de production de pommes en 2020 .....	48
Tableau 3-10 : Superficies des cultures assurées .....	50
Tableau 3-11 : Évolution par municipalité des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale, 2004-2020 .....	53
Tableau 3-12 : Évolution par municipalité du nombre d'unités animales par type de production .....	55
Tableau 3-13 : Évolution du nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique, 2007-2020 .....	56
Tableau 3-14 : Pratiques et aménagement des terres par le nombre de ferme.....	57
Tableau 4-1 : Sommaire des revenus par production agricole en 2020.....	59
Tableau 4-2 : Évolution par municipalité des revenus totaux et moyens, 2004-2020 .....	60
Tableau 4-3 : Dépenses de fonctionnement des exploitations agricoles en 2021 .....	62
Tableau 4-4 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles avec activités complémentaires par municipalité, 2007-2020 .....	64
Tableau 4-5 : Transformation alimentaire selon l'activité principale de l'exploitation et le type de produit transformé .....	64
Tableau 4-6 : Nombre d'entreprises de transformation alimentaire, de production et de distribution, de restauration et de tourisme en 2022 .....	65
Tableau 5-1 : Producteurs agricoles répartis selon le sexe et l'âge en 2020 .....	67
Tableau 5-2 : Producteurs agricoles par municipalité répartis selon l'âge en 2020 .....	68
Tableau 5-3 : Relève des exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans en 2020.....	69
Tableau 5-4 : Types de main-d'œuvre employée par les exploitations, en fonction de leur activité principale en 2020 .....	70
Tableau 5-5 : Travail agricole rémunéré en 2021 .....	71
Tableau 8-1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces .....	76
Tableau 10-1 : Enjeu 1 – La pérennité du territoire et des activités agricoles.....	80

Tableau 10-2 : Enjeu 2 – Le développement d’un sentiment de fierté et d’appartenance au territoire agricole .....	83
Tableau 10-3 : Enjeu 3 – L’engagement envers l’agriculture durable .....	85

## Liste des figures

Figure 2-1 : Superficie nette par municipalité en fonction de l’usage prédominant .....	15
Figure 2-2 : Superficie du territoire de chaque municipalité en zone agricole par rapport à la zone agricole de la MRCVR .....	25
Figure 2-3 : Exemple de cadastre de la ville de Chambly .....	32
Figure 3-1 : Évolution du type d’activité agricole dans la MRCVR, en fonction du nombre de fermes (activité principale).....	40
Figure 4-1 : Évolution de la répartition des exploitations par strate de revenu, 2004-2020 .....	61
Figure 4-2 : Valeur des terres transigées.....	62

## Liste des cartes

Carte 2-1 : Localisation de la MRCVR .....	13
Carte 2-2 : Usages prédominants .....	16
Carte 2-3 : Grandes affectations du territoire.....	17
Carte 2-4 : Évolution des périmètres d’urbanisation, 1988-2014.....	21
Carte 2-5 : Potentiel agricole des terres cultivables .....	23
Carte 2-6 : Zone agricole permanente, îlots déstructurés résidentiels, inclusions et exclusions agricoles	26
Carte 3-1 : Acériculture et pomiculture .....	49
Carte 3-2 : Répartition des productions agricoles végétales .....	51

## Liste des acronymes

---

ARDA : Aménagement rural et de développement de l'agriculture (inventaire des terres du Canada)

CETAB : Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole

FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec

ITAQ : Institut de technologie agroalimentaire du Québec

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MRCVR : Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

MTQ : Ministère des Transports et de la Mobilité durable

OBV : Organismes de bassins versants

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PU : Périmètre d'urbanisation

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

SBM : Stratégie bioalimentaire Montérégie

TOD : *Transit oriented development*

UPA : Union des producteurs agricoles

# MOT DE LA PRÉFÈTE

---

Cher(-ère)s citoyen(ne)s de la MRC de la Vallée du Richelieu,

À titre de préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), je suis fière de présenter les résultats de notre travail sur l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans notre magnifique région. Le Plan permet la découverte de la zone agricole dynamique de notre territoire. Le PDZA a été réalisé avec l'objectif de promouvoir le développement de l'agriculture locale, tout en assurant la préservation et la gestion durable des ressources agricoles. La richesse de nos terres agricoles fait partie des paysages uniques, des couleurs et des saveurs de notre région... un terroir d'exception.

Le Plan de développement de la zone agricole de la MRCVR est le fruit d'un travail collaboratif avec les différentes parties prenantes impliquées dans l'agriculture locale, incluant les agriculteur(-trice)s, les organisations touchées par l'agriculture, les municipalités et les citoyen(ne)s. Ensemble, nous avons travaillé à définir les priorités en matière d'agriculture, à identifier les enjeux et les défis auxquels font face les producteur(-trice)s agricoles de notre région et à proposer des actions concrètes pour y répondre.

Ce Plan s'articule autour de neuf objectifs stratégiques pour accompagner la promotion de l'agriculture locale, la protection des terres agricoles, la cohabitation et l'amélioration des pratiques agricoles. En élaborant ce Plan, nous avons pris en compte les défis qui se posent à notre agriculture, tels que les changements climatiques, la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts de production et la pression foncière. Nous sommes convaincus que les mesures mises en place dans le cadre du PDZA aideront nos producteur(-trice)s agricoles à faire face à ces défis et à assurer la pérennité de leur entreprise.

Le Plan de développement de la zone agricole de la MRCVR est un outil important pour assurer la croissance et la pérennité de notre agriculture locale, tout en garantissant la préservation et la gestion durable des ressources agricoles de notre région.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans son élaboration ainsi que toutes les agricultrices et tous les agriculteurs de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour leur engagement envers notre agriculture locale.

Je vous prie de croire, chères citoyennes et chers citoyens, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marilyn Nadeau, mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

# ÉQUIPE DE RÉALISATION

---

## PERSONNEL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

Patrick Bernard, conseiller aux projets spéciaux.

Jean-Philippe Blouin, agent de développement agricole et bioalimentaire.

Jean-François Lachance Benitez, conseiller en aménagement du territoire et mobilité.

Denis Laplante, directeur du Service du développement durable.

Gabrielle Levert, conseillère en géomatique.

## PERSONNEL DU GROUPE BC2

---

François Fortin, conseiller senior.

Guillaume Parent-Frenette, conseiller en planification.

## MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

---

Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Normand Teasdale, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park.

Céline Bisailon, représentante syndicale de l'UPA.

Charles Boulerice, représentant syndical de l'UPA.

Michelle Breton, représentante syndicale de l'UPA.

Sylvain Lapointe, directeur général du COVABAR.

Lynda Macri, présidente d'Hydro-Culture inc.

Alicia Patry, conseillère syndicale de l'UPA.

Cécile Tartera, Groupe Pro Conseil.

Évelyne Vouligny, conseillère en aménagement et développement rural du MAPAQ.

La réalisation du PDZA a été financée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

## **REMERCIEMENTS**

---

La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) désire remercier le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour son soutien financier et technique ayant rendu possible la réalisation de ce plan de développement de la zone agricole (PDZA).

La MRCVR remercie également l'ensemble des acteurs du milieu agricole s'étant mobilisés au courant des derniers mois, dans le but de participer aux différentes activités consultatives mises de l'avant, afin que leurs priorités fassent partie intégrante du présent document.

Enfin, la MRCVR sait gré aux membres du comité de pilotage et au Groupe BC2 de l'avoir accompagnée tout au long du processus de réalisation du PDZA.

# 1. INTRODUCTION

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un document détaillant les intentions de mise en valeur de la zone agricole, le tout à travers une démarche résolument axée sur le développement durable des activités agricoles. Le PDZA est un outil complémentaire au schéma d'aménagement et de développement, sans toutefois posséder de portée réglementaire. En 2016, la MRCVR s'est dotée d'un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole (ODZA). La révision de l'ODZA, par sa reformulation en PDZA, est l'occasion pour la MRCVR de souligner l'importance de son secteur agricole, qui représente l'un des moteurs de développement cruciaux pour son territoire.

Cet outil de planification constitue une opportunité de consulter et de collaborer avec les différents acteurs du milieu agricole, dans une optique de diversification des produits, des services et des pratiques. En effet, les objectifs et les actions du PDZA, élaborées en concertation avec les parties prenantes du milieu agricole, permettront d'assurer la cohérence de ces dernières avec les besoins exprimés et la diversité des réalités agricoles au sein du territoire de la MRCVR.

Plus concrètement, le PDZA comprend quatre grandes sections, à savoir le portrait du territoire et des activités agricoles, le diagnostic territorial, la vision et le plan d'action. Le portrait du territoire et des activités agricoles vise la description de la situation actuelle, de l'évolution à travers le temps, ainsi que des grandes tendances en lien avec l'agriculture au sein du territoire. Le diagnostic territorial, quant à lui, permet d'établir les forces et les faiblesses de l'agriculture dans la MRCVR (environnement interne), les opportunités et les menaces (environnement externe), ainsi que les enjeux en découlant. La vision, pour sa part, constitue le fil d'Ariane du PDZA et oriente l'aménagement et le développement du territoire agricole. Enfin, le plan d'action vient concrétiser la vision, par le biais d'objectifs et d'actions.

# 2. LOCALISATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

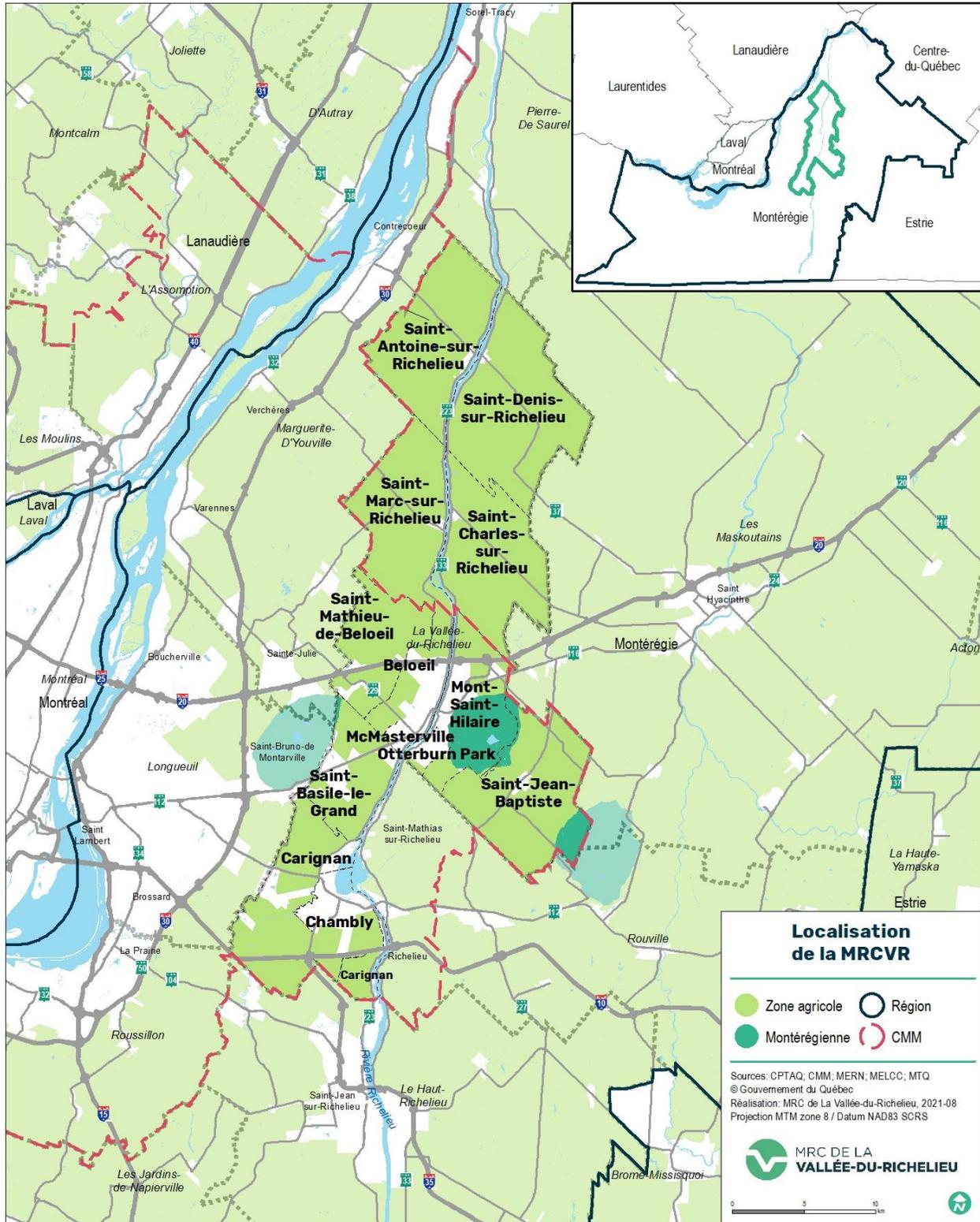
Cette section décrit la localisation de la MRCVR et des municipalités la composant, les principaux usages et affectations du territoire, le profil sociodémographique de celui-ci, l'évolution des périmètres d'urbanisation, le potentiel agricole des sols, la superficie et l'évolution de la zone agricole et le nombre d'exploitations agricoles.

La MRCVR se situe dans le Centre-Est de la région administrative de la Montérégie (région 16). En 2020, 85,8 % du territoire montérégien se trouvait en zone agricole et 58,5 % de cette superficie, une fois les routes, cours d'eau et boisés exclus, était cultivée<sup>1</sup>. La proximité dont jouit la Montérégie avec les États-Unis au sud et avec l'Ontario à l'ouest facilite considérablement l'accès à ces marchés. Que ce soit pour y exporter certaines productions ou pour profiter des installations de transformation, cette localisation géographique constitue un avantage indéniable.

---

<sup>1</sup>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2021). *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*.

Carte 2-1 : Localisation de la MRCVR



## 2.1. USAGES ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

---

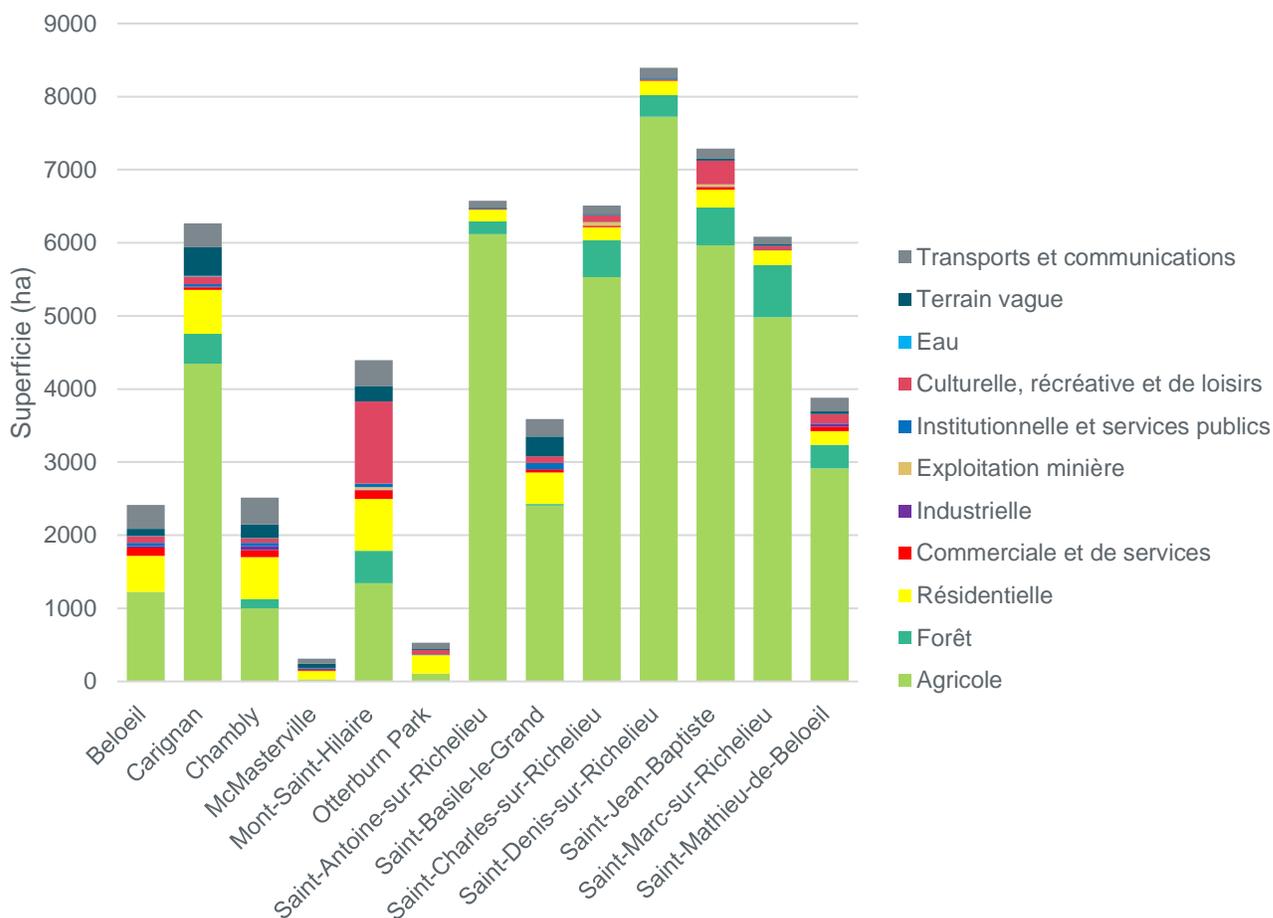
En ce qui concerne la MRCVR, 86,3 % de son territoire se trouve en zone agricole, 68,7 % de cette superficie, une fois les routes, cours d'eau et boisés exclus, étant effectivement cultivée.

L'occupation de la MRCVR illustre les principaux éléments structurants du territoire. Les composantes sont déclinées en portant un intérêt particulier aux utilisations : les fonctions résidentielle, agricole, commerciale, industrielle, institutionnelle, culturelle, récréative, de loisirs ainsi que l'exploitation minière. Les usages prédominants au rôle d'évaluation 2017 sont utilisés pour illustrer et quantifier les fonctions du territoire (voir carte 2-2). Ils sont mis en lien avec les grandes affectations identifiées au schéma d'aménagement et de développement de la MRCVR (voir carte 2-3).

Dans la plupart des municipalités de la MRCVR, la fonction dominante, en termes de superficie, est agricole (voir figure 2-1). Pour la fonction résidentielle, les superficies les plus importantes observées sont situées à Belœil, Carignan, Chambly et Mont-Saint-Hilaire. Cette dernière se démarque également par la superficie affectée à des fins de conservation et récréative, à savoir le domaine Gault. En matière de fonction commerciale, les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Belœil et Chambly ont les plus importantes superficies dédiées à cette fin.

La figure suivante indique la superficie d'occupation nette du sol selon les différentes fonctions prédominantes, par municipalité.

Figure 2-1 : Superficie nette par municipalité en fonction de l'usage prédominant



Source : MAMH, Rôle d'évaluation foncière 2017 et Usages prédominants 2017 © Gouvernement du Québec.

Traitement : MRCVR.

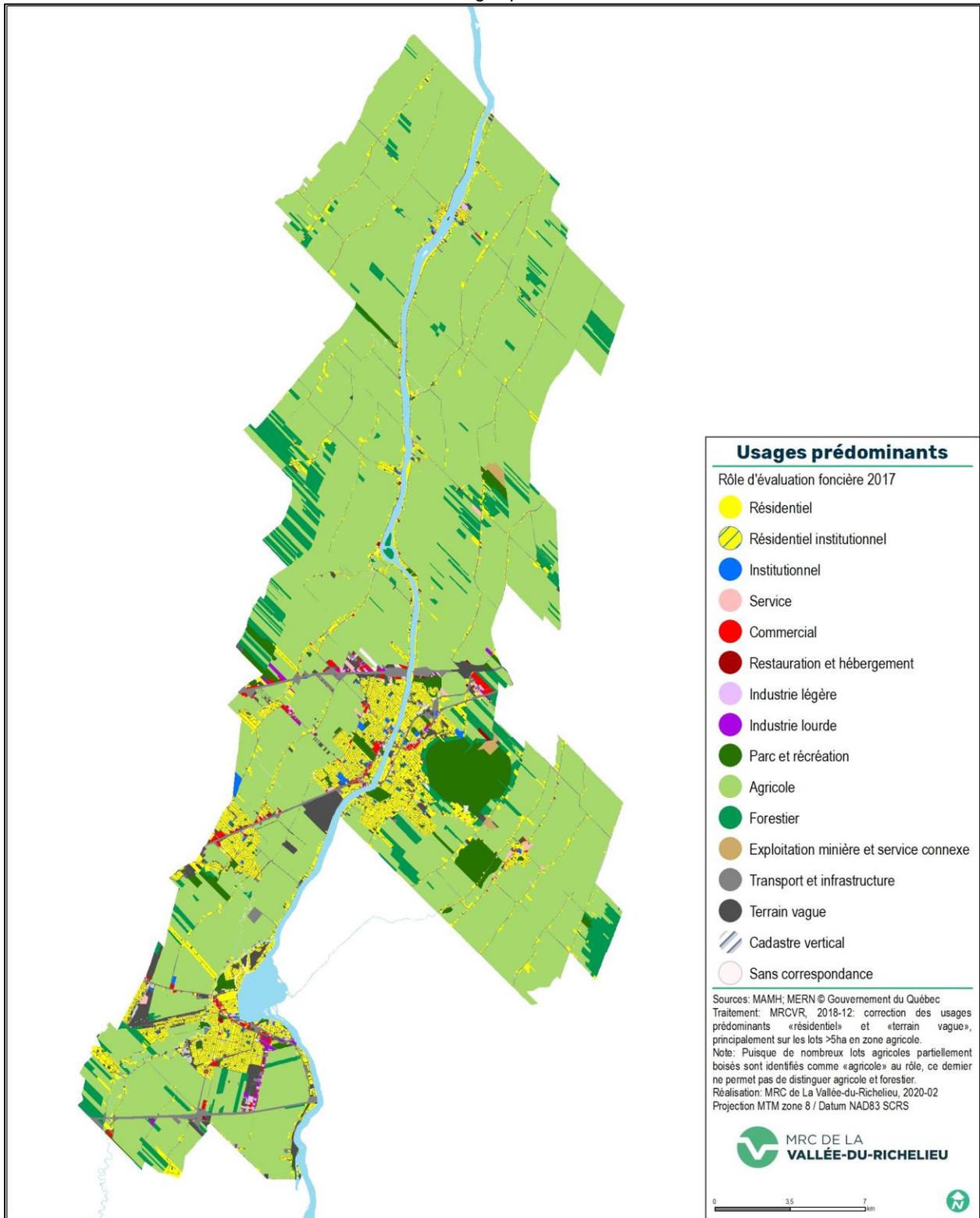
Rôle d'évaluation : Somme des superficies (r1302a) en fonction du code d'utilisation prédominant de l'unité d'évaluation (r1105a) : **résidentielle** (>=1000 à <=1519) ; **industries** (2 à 3) ; **transports et communications** (4, à l'exception de 48) ; **commerces et services** (5 à 6, à l'exception de services publics) ; **institutionnelle** (154 à 159) et **services publics** [services de santé et sociaux (651, 653, 654, 656 et 657), gouvernementaux (67) et écoles (681 et 682), incluant services publics (infrastructure) (48)] ; **culturelle** (71) et **récréative et de loisirs** (72 à 79) ; **exploitation minière** (85) ; **agricole** (80 à 82) ; **forêt** (92) ; **terrain vague** (91, 94, 95 ou 99) ; **eau** (93).

Usages prédominants : Correction des usages prédominants « résidentiel » et « terrain vague », principalement sur les lots >5 ha en zone agricole.

Puisque de nombreux lots agricoles partiellement boisés sont identifiés comme « agricole » au rôle, le rôle ne permet pas de distinguer agricole et forestier.

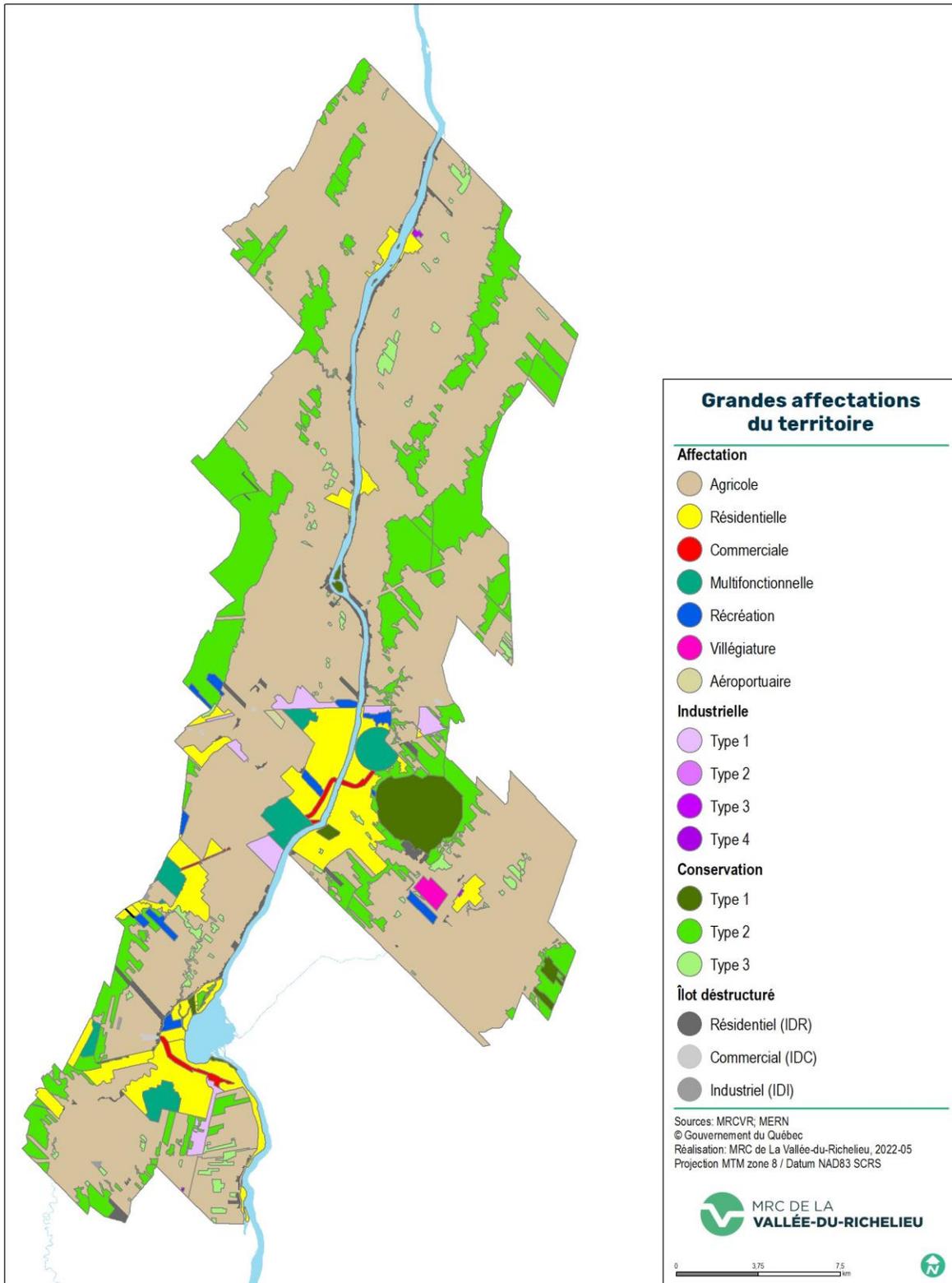
La carte qui suit présente, quant à elle, la répartition de l'occupation du sol, selon les différentes fonctions prédominantes.

Carte 2-2 : Usages prédominants



La carte ci-bas illustre la localisation des différentes affectations du territoire inscrites au Schéma d'aménagement et de développement de la MRCVR.

Carte 2-3 : Grandes affectations du territoire



## 2.2. ÉVOLUTION SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Sur le plan sociodémographique, la MRCVR a vu sa population croître de +23,4 % entre 2006 et 2021, passant de 106 772 habitants à 131 803 habitants. Plus spécifiquement, les Villes de Carignan et de Chambly ont connu une croissance respective de +60,5 % et de +39,1 % sur la période. La MRCVR se démarque par une augmentation de sa population plus importante que celles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Montérégie et de l'ensemble du Québec.

Tableau 2-1 : Évolution de la population, 2006-2021

Municipalité	2006	2011	2016	2021	Variation 2006-2021
Belœil	18 927	20 783	22 458	24 104	27,4 %
Carignan	7 426	7 966	9 462	11 740	60,5 %
Chambly	22 608	25 571	29 120	31 444	39,1 %
McMasterville	5 234	5 615	5 698	5 936	13,4 %
Mont-Saint-Hilaire	15 720	18 200	18 585	18 859	20,0 %
Otterburn Park	8 464	8 450	8 421	8 479	0,2 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 594	1 659	1 694	1 738	9,0 %
Saint-Basile-le-Grand	15 605	16 736	17 059	17 053	9,3 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 742	1 643	1 717	1 735	-0,4 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	2 243	2 285	2 308	2 339	4,3 %
Saint-Jean-Baptiste	3 035	3 191	3 107	3 179	4,8 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 876	2 050	2 172	2 245	20,0 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	2 288	2 624	2 619	2 952	29,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>106 772</b>	<b>116 773</b>	<b>124 420</b>	<b>131 803</b>	<b>23,4 %</b>
CMM	3 532 554	3 709 045	3 857 893	4 029 482	14,1 %
Montérégie	1 357 720	1 442 433	1 507 070	1 591 620	17,2 %
Québec	7 546 131	7 903 001	8 164 361	8 501 833	12,7 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 2006, 2011, 2016 et 2021.

En ce qui concerne les principaux groupes d'âge au sein de la population en 2021, la MRCVR présente une structure similaire à celle de la CMM, de la Montérégie et de l'ensemble du Québec. Néanmoins, la part du groupe d'âge des 0 à 14 ans est plus importante que dans les territoires de référence.

Tableau 2-2 : Structure de la population par groupes d'âge en 2021

Municipalité	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
Belœil	19,0 %	9,1 %	26,1 %	24,7 %	21,0 %
Carignan	21,7 %	10,2 %	28,5 %	28,1 %	11,5 %
Chambly	21,4 %	9,9 %	28,6 %	25,8 %	14,3 %
McMasterville	19,1 %	8,9 %	27,2 %	24,5 %	20,3 %
Mont-Saint-Hilaire	16,7 %	10,2 %	20,1 %	29,7 %	23,3 %
Otterburn Park	19,2 %	11,6 %	24,5 %	29,2 %	15,6 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	18,4 %	6,3 %	23,1 %	30,5 %	21,6 %
Saint-Basile-le-Grand	19,7 %	11,7 %	24,7 %	29,4 %	14,5 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	13,0 %	9,2 %	20,5 %	34,6 %	22,8 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	17,5 %	8,7 %	22,0 %	30,3 %	21,5 %
Saint-Jean-Baptiste	17,5 %	8,3 %	25,3 %	28,8 %	20,1 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	18,4 %	9,8 %	22,9 %	30,7 %	18,2 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	17,2 %	9,4 %	22,6 %	29,8 %	20,9 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>19,4 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>25,5 %</b>	<b>27,5 %</b>	<b>17,7 %</b>
CMM	16,8 %	11,4 %	27,8 %	26,1 %	17,9 %
Montérégie	17,3 %	10,1 %	24,8 %	27,5 %	20,3 %
Québec	16,3 %	11,4 %	25,3 %	28,6 %	18,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Pour ce qui est de l'évolution de la population par groupes d'âge entre 2006 et 2021, le groupe d'âge des 65 ans et plus a connu une forte croissance, de l'ordre de +111,5 %, témoignant du vieillissement de la population. Par ailleurs, cette croissance est plus importante que celle observée au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Montérégie et de l'ensemble du Québec.

Tableau 2-3 : Évolution de la population par groupes d'âge, 2006-2021

Municipalité	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
Belœil	41,9 %	-8,1 %	28,4 %	2,5 %	96,1 %
Carignan	55,5 %	45,7 %	44,9 %	58,4 %	131,6 %
Chambly	32,1 %	11,9 %	24,0 %	47,9 %	126,1 %
McMasterville	18,8 %	-25,4 %	-1,8 %	4,3 %	119,1 %
Mont-Saint-Hilaire	15,2 %	7,6 %	-3,8 %	9,1 %	107,8 %
Otterburn Park	-19,0 %	3,2 %	-22,0 %	12,0 %	108,7 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	23,1 %	-18,5 %	5,3 %	-6,2 %	44,2 %
Saint-Basile-le-Grand	-6,8 %	12,7 %	-18,5 %	24,4 %	140,3 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	-15,1 %	-13,5 %	-15,5 %	-7,0 %	79,5 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	1,2 %	-4,7 %	-12,0 %	-0,7 %	60,3 %
Saint-Jean-Baptiste	5,7 %	-30,3 %	-3,0 %	-5,2 %	88,2 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	16,9 %	2,3 %	1,0 %	12,2 %	115,8 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	24,4 %	-1,8 %	13,6 %	11,3 %	217,9 %
Total MRCVR	19,0 %	4,3 %	7,7 %	19,0 %	111,5 %
CMM	11,9 %	2,6 %	7,1 %	10,6 %	49,5 %
Montérégie	14,5 %	-5,0 %	7,2 %	8,5 %	82,9 %
Québec	6,4 %	-1,8 %	-0,7 %	7,0 %	38,4 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 2006 et de 2021.

## 2.3. PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

Cette section présente une description sommaire des périmètres d'urbanisation de la MRCVR et de leur évolution au fil du temps.

### 2.3.1. Description sommaire

Les périmètres d'urbanisation (PU) délimitent les secteurs urbanisés et ceux où l'expansion urbaine est permise. Ils occupent plus de 6 800 hectares, soit 11,6 % de la superficie terrestre de la MRCVR (voir carte 2-4). Ils couvrent la totalité de la zone non agricole, à l'exception d'une aire d'affectation « conservation » de type 1 à Mont-Saint-Hilaire (Domaine Gault), d'une aire d'affectation « récréation » à Saint-Basile-le-Grand (terrains de la Défense nationale du Canada) et d'une aire d'affectation « villégiature » (Camping du Domaine international de Rouville) à Saint-Jean-Baptiste.

Les périmètres d'urbanisation des quatre municipalités de la portion septentrionale de la MRCVR, communément appelée la « Vallée-Nord », sont isolés les uns des autres, tant par la zone agricole et que par la rivière Richelieu. En effet, Saint-Antoine-sur-Richelieu fait face à Saint-Denis-sur-Richelieu, tandis que Saint-Marc-sur-Richelieu est légèrement au sud de Saint-Charles-sur-Richelieu.

En ce qui a trait à la portion méridionale de la MRCVR, Mont-Saint-Hilaire comporte un tissu urbain en continuité avec celui d'Otterburn Park, de même qu'un triangle isolé, à vocation industrielle, au Nord-Est. L'agglomération urbaine de Belœil-McMasterville comprend, quant à elle, des secteurs qui s'étendent vers Saint-Basile-le-Grand, ainsi que vers Saint-Mathieu-de-Belœil. Ils sont tous deux affectés à des vocations industrielles pour le moment. Le PU de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil est, pour sa part, morcelé. Il est composé de deux autres secteurs distincts, séparés par l'autoroute 20 et une grande partie de la zone agricole. L'ensemble urbain de Saint-Basile-le-Grand, lui, s'étire jusqu'au secteur nord de Carignan et vient s'amalgamer avec celui de Saint-Bruno-de-Montarville. À noter la présence d'une enclave agricole, d'une superficie d'environ 100 hectares, coincée entre un secteur du type *transit oriented development* (TOD) et la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Enfin, l'ensemble urbain de Chambly-Carignan est relativement compact, constitué par une forme radiale classique, allant du centre vers la périphérie. Cependant, les périmètres d'urbanisation de Carignan, à l'instar de ceux de Saint-Mathieu-de-Beloeil, prennent la forme d'un croissant, pour les parties centrales. Une excroissance du tissu urbain de Chambly s'étire vers le nord, à l'intérieur des îles situées à l'embouchure du bassin de Chambly et de la rivière L'Acadie. Deux autres secteurs urbains de moindre envergure sont répartis à l'est du territoire, soit le secteur Sainte-Thérèse et à l'ouest, le secteur du Domaine.

### 2.3.2. Évolution

Les modifications successives du périmètre d'urbanisation ont permis d'en ajuster les limites en fonction des besoins en espaces bâtissables et également dans l'optique de régulariser des situations où l'occupation du territoire conférerait des caractéristiques urbaines à certaines zones, sans pour autant faire partie du périmètre d'urbanisation. De plus, certains ajustements mineurs ont été nécessaires afin de régulariser des situations complexes, notamment pour l'aménagement d'infrastructures.

Le plus important agrandissement du périmètre d'urbanisation de la MRCVR est survenu en 1993, lors d'un processus de révision qui s'est généralisé à l'échelle du Québec. Par la suite, un ajout significatif a eu lieu en 2006 (voir tableau 2-4 et carte 2-4). Le Schéma d'aménagement et de développement révisé, dit de seconde génération, en vigueur depuis 2007, prévoyait que le développement des espaces vacants situés au sein des périmètres d'urbanisation soit réalisé avec les services d'aqueduc et d'égout sanitaire, mais que certains cas d'exception pourraient être reconnus pour la fonction résidentielle.

Le tableau suivant expose l'évolution du périmètre d'urbanisation et des superficies exclues de la zone agricole dans la MRCVR depuis le décret de 1978.

Tableau 2-4 : Évolution des périmètres d'urbanisation, 1988-2014

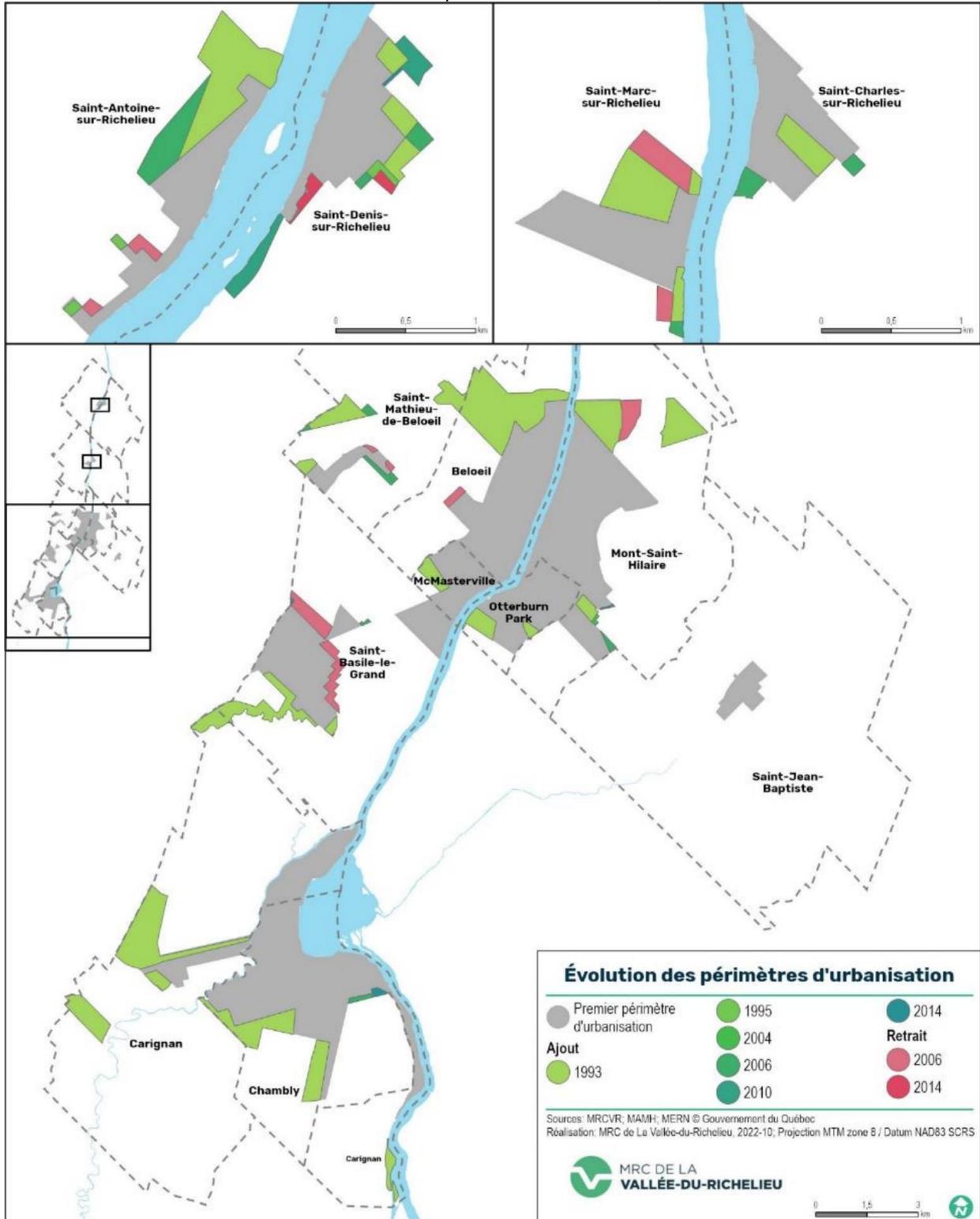
Année d'adoption	Ajout	Retrait	Total
	Superficie (ha)		
1988 (PU d'origine)			5 094,69
1993	1 833,62		6 928,31
1995	4,11		6 932,42
2004	3,40		6 935,82
2006	70,24	203,84	6 802,22
2010	9,82		6 812,04
2014	12,62	2,00	6 822,66

Sources : MAMH, Évolution des périmètres urbains, version 2018-02-09 ; MRCVR, règlement 32-10-6.

Notes : Saint-Jean-Baptiste fait partie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu depuis 1998. Saint-Bruno-de-Montarville est exclue depuis 2001. Les superficies sont ajustées pour refléter la composition actuelle.

Puisque ces données sont tirées d'un inventaire du MAMH à partir des cartes fournies par la MRC lors de l'adoption et des modifications des schémas d'aménagement, le degré de précision est variable : le total 2014 ne correspond pas exactement au PU actuel.

Carte 2-4 : Évolution des périmètres d'urbanisation, 1988-2014



## 2.4. POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS

La vocation agricole de la MRCVR est indéniable, grâce entre autres à des terres bénéficiant de conditions climatiques et pédologiques favorables (voir tableau 2-5 et carte 2-5). En effet, la zone agricole représente 86,3 % de la superficie terrestre de la MRCVR, pour un total de 50 687,14 hectares.

On y trouve généralement une plaine fertile, composée majoritairement de sols de classe 2 totalisant 34 895,10 hectares (67,3 %), soit des terres représentant peu de contraintes au niveau de la culture. Les facteurs limitatifs reliés à des contraintes de cultures sont surtout situés du côté est de la rivière Richelieu. En effet, la présence des collines Montérégiennes et de plusieurs dépôts sablonneux restreint le développement de certaines cultures. Les dépôts sablonneux ont été laissés en friche depuis l'époque de l'établissement des premiers colons dans la vallée du Richelieu. Ils correspondent à plusieurs égards aux grands corridors forestiers régionaux qui sont orientés parallèlement à la rivière Richelieu. Les sols de classe 3 et 4, quant à eux, représentent respectivement 4 087,58 hectares (7,9 %) et 11 849,04 hectares (22,9 %). Les sols de classe 7, pour leur part, totalisent 503,57 hectares (1 %). Enfin, il existe quelques ensembles de sols organiques (de classe 0). Ils représentent une superficie de 493,29 hectares et occupent une proportion négligeable d'environ 1 % de la zone agricole. Le tableau suivant expose la superficie en hectares et la proportion de la zone agricole qu'occupent les différentes classes de sol dans la MRCVR, selon l'inventaire des terres du Canada (ARDA).

Tableau 2-5 : Superficie et pourcentage d'occupation des terres cultivables

Classe	Nombre d'hectares	Proportion de la zone agricole
1	0,00	0,0 %
2	34 895,10	67,3 %
3	4 087,58	7,9 %
4	11 849,04	22,9 %
5	0,00	0,0 %
6	0,00	0,0 %
7	503,57	1,0 %
8	0,00	0,0 %
O	493,29	1,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>51 828,58</b>	<b>100,0 %</b>

Source : ARDA, 2022.

De nombreux indicateurs d'occupation permettent d'apprécier l'évolution de la couverture de culture des sols, à différentes échelles et en fonction de regroupements plus ou moins précis, dont les *Comptes des terres du Québec méridional*<sup>2</sup>, la *Cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent*<sup>3</sup>, le rapport technique *Changements de l'occupation du sol dans le sud du Québec pour la période 1993-2001*<sup>4</sup> et l'*Utilisation du sol* entre 2012 et 2016<sup>5</sup>. La consultation de l'atlas interactif associé aux *Comptes des terres*<sup>6</sup> permet de constater à quels endroits divers phénomènes se sont produits : urbanisation, enrichissement, augmentation des superficies cultivées. Les sections suivantes permettront de décortiquer cette évolution, en fonction de différents paramètres propres aux activités agricoles.

La carte suivante illustre spatialement le potentiel agricole de terres cultivables, rattaché à la classification des sols de l'ARDA.

<sup>2</sup>Uhde, S. et M. Keith. (2018). Institut de la Statistique du Québec.

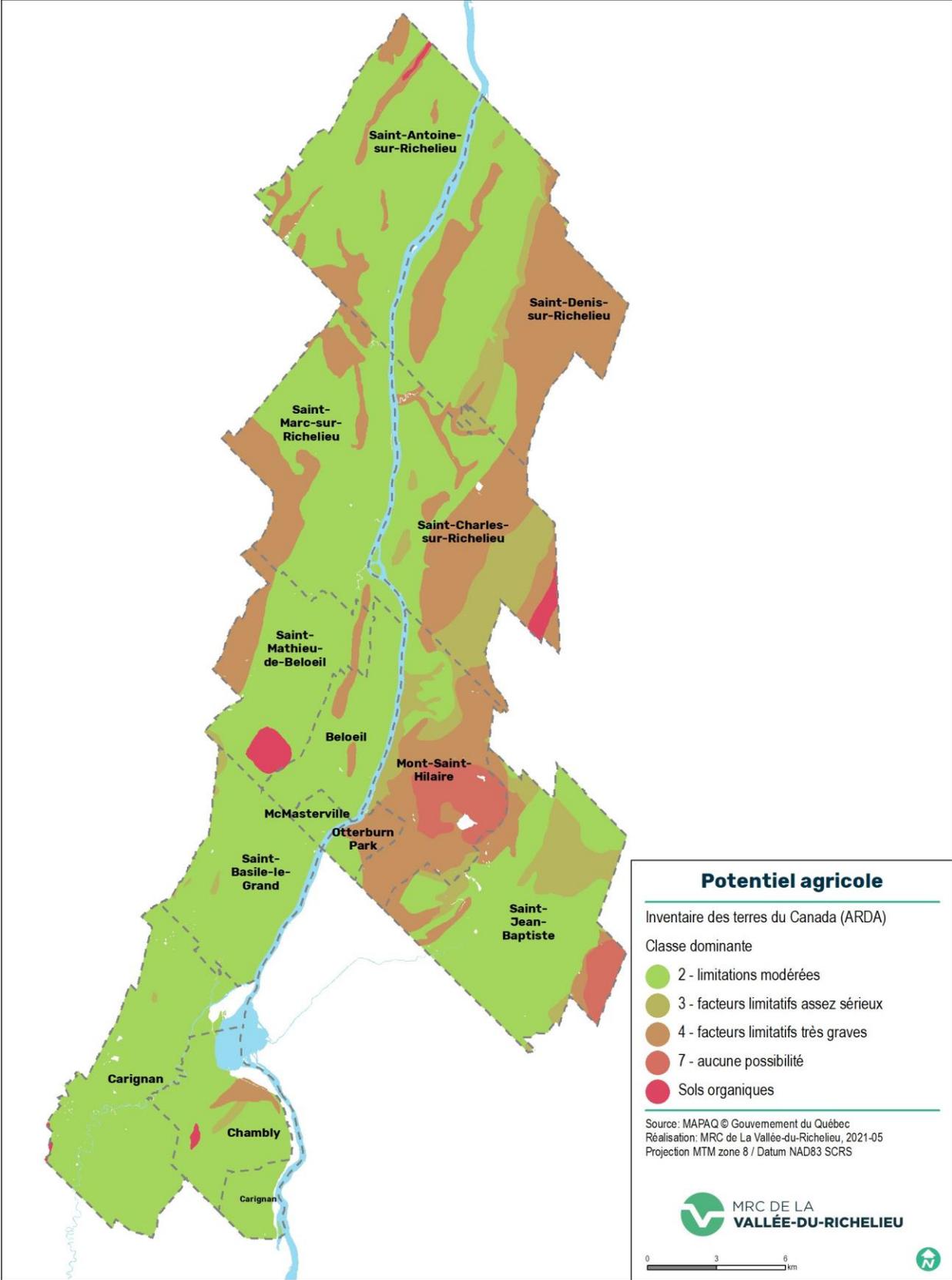
<sup>3</sup>Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018).

<sup>4</sup>Jobin, B., C. Latendresse *et al.* (2007).

<sup>5</sup>Communauté métropolitaine de Montréal. (2018).

<sup>6</sup>Uhde, S. et M. Keith. (2018). Institut de la Statistique du Québec.

Carte 2-5 : Potentiel agricole des terres cultivables



## 2.5. SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE

Comme mentionné précédemment, la zone agricole couvre 86,3 % de la superficie terrestre de la MRCVR (voir tableau 2-6 et carte 2-6). Les municipalités de la « Vallée-Nord » ainsi que Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Belœil comportent plus de 92 % de leur territoire en zone agricole. Cette portion varie entre 86,3 % et 47,3 % pour Carignan, Saint-Basile-le-Grand, Belœil, Mont-Saint-Hilaire et Chambly. Otterburn Park et McMasterville ont les plus faibles proportions de leur territoire en zone agricole, avec respectivement 13,4 % et 9,6 %.

Le tableau ci-bas rend compte de la superficie de la zone agricole et de la proportion terrestre de celle-ci à l'échelle de chacune des municipalités de la MRCVR.

Tableau 2-6 : Superficie de la zone agricole

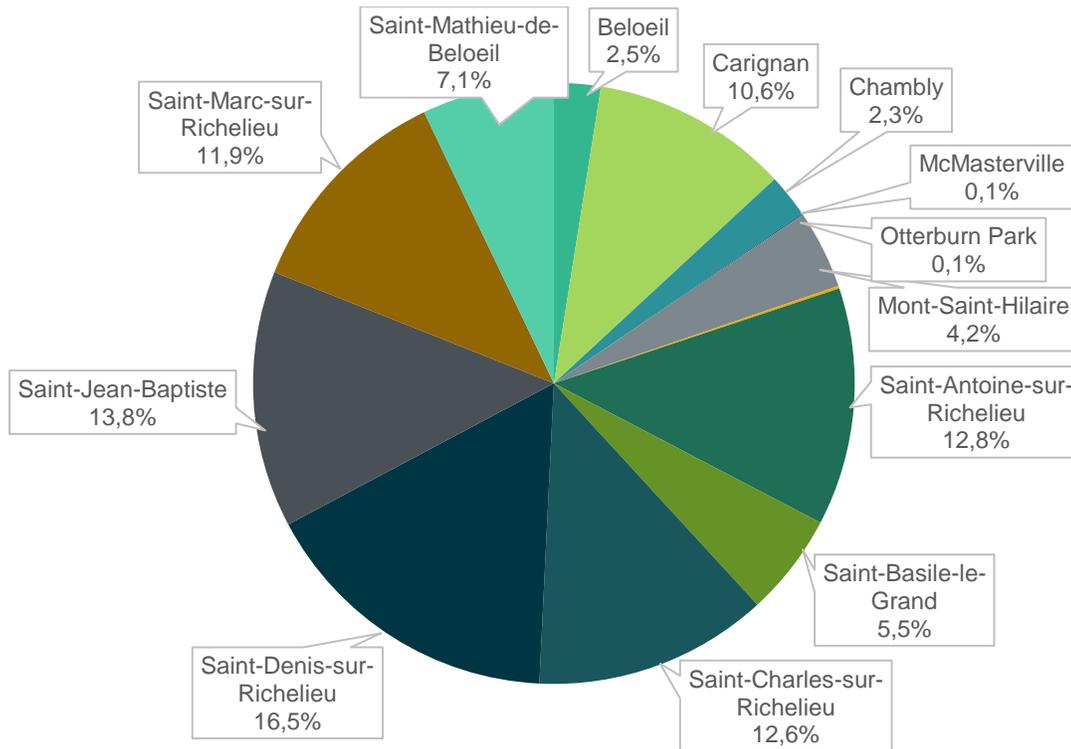
Municipalité	Superficie terrestre de la zone agricole (ha)	Portion terrestre du territoire en zone agricole
Belœil	1 270,31	52,3 %
Carignan	5 376,13	86,3 %
Chambly	1 185,41	47,3 %
McMasterville	29,94	9,6 %
Mont-Saint-Hilaire	2 145,36	49,0 %
Otterburn Park	71,73	13,4 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	6 480,15	98,6 %
Saint-Basile-le-Grand	2 791,82	77,9 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	6 383,41	98,7 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	8 340,05	99,0 %
Saint-Jean-Baptiste	6 996,68	96,3 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	6 016,58	98,9 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	3 599,58	92,2 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>50 687,14</b>	<b>86,3 %</b>

Source : CPTAQ, Zone agricole transposée au cadastre du Québec, consulté le 13 mars 2018 ;

Traitement : MRCVR, ajout des inclusions et retrait des exclusions autorisées ; ajustement selon les limites administratives des municipalités de la Base de données topographiques et administratives ; retrait du réseau hydrographique.

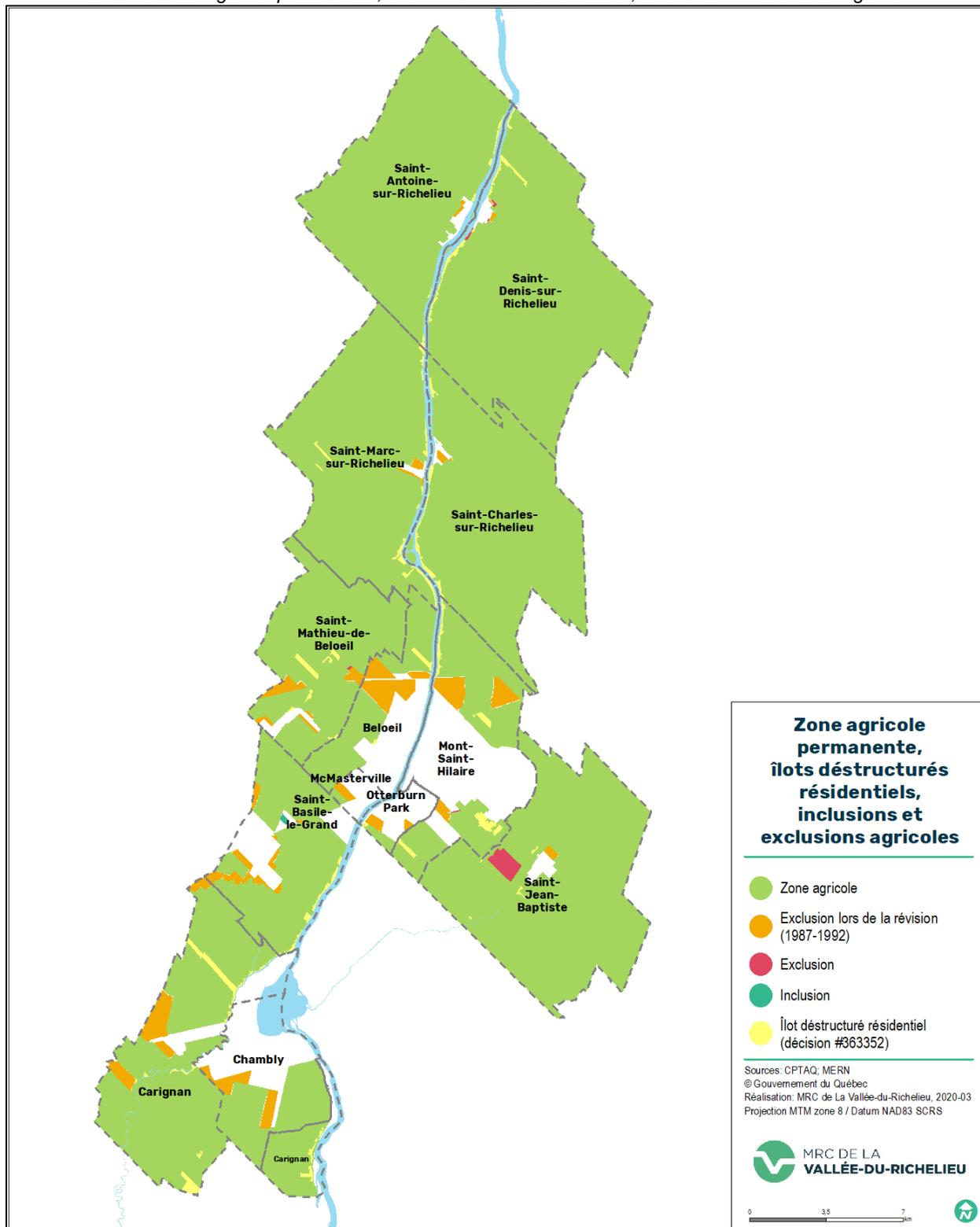
La zone agricole de plusieurs municipalités accapare entre 10,6 % et 16,5 % (voir figure 2-2) de la zone agricole totale de la MRCVR. Le graphique suivant illustre la proportion de la zone agricole pour chacune des municipalités de la MRCVR. Tel que décrit au tableau précédent, les quatre municipalités ayant les plus grandes superficies agricoles sont, sans surprise, celles situées dans le secteur « Vallée du Nord » de la MRCVR.

Figure 2-2 : Superficie du territoire de chaque municipalité en zone agricole par rapport à la zone agricole de la MRCVR



La carte suivante, quant à elle, illustre la situation actuelle de la zone agricole. On y voit un historique des exclusions et des inclusions, ainsi que la localisation des flots déstructurés, depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de première génération, en 1988.

Carte 2-6 : Zone agricole permanente, îlots déstructurés résidentiels, inclusions et exclusions agricoles



## 2.6. ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

La présente section fait état de la révision de la zone agricole, des inclusions et exclusions ayant eu lieu à travers le temps, de la présence d'îlots déstructurés, des différentes utilisations non agricoles de la zone, du morcellement des terres et des milieux naturels.

### 2.6.1. Révision de la zone agricole

La modification la plus importante à la zone agricole a eu lieu entre 1987 et 1993. Lors de cette révision, 1 527 hectares ont été exclus, dont 389,5 hectares qui étaient déjà occupés à des fins autres que l'agriculture (voir tableau 2-7). Le tableau suivant présente la situation avant et après cette révision de la zone agricole, en matière de superficies affectées par municipalité.

Tableau 2-7 : Superficie des exclusions de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole permanente par la CPTAQ

Municipalité	Espaces occupés à des fins autres que l'agriculture avant le début de la révision (ha)	Espaces exclus de la zone agricole selon les décrets de 1992 et 1993 (ha)
Belœil	13,5	256,0
Carignan	190,0	343,0
Chambly	0,0	199,0
McMasterville	4,0	39,0
Mont-Saint-Hilaire	104,0	225,0
Otterburn Park	2,0	54,0
Saint-Antoine-sur-Richelieu	0,0	13,0
Saint-Basile-le-Grand	34,0	183,0
Saint-Charles-sur-Richelieu	2,0	19,0
Saint-Denis-sur-Richelieu	4,0	9,0
Saint-Jean-Baptiste	N/D	N/D
Saint-Marc-sur-Richelieu	0,0	40,0
Saint-Mathieu-de-Belœil	36,0	147,0
<b>Total MRCVR</b>	<b>389,5</b>	<b>1 527,0</b>

Source : MRCVR (1995). La superficie totale exclue dans la MRCVR a été ajustée pour prendre en considération le retrait de Saint-Bruno-de-Montarville (2001).

### 2.6.2. Inclusions et exclusions

Avant la période de révision de 1992-1993, deux inclusions et deux exclusions avaient été autorisées, afin d'apporter des corrections mineures (voir tableau 2-8). Les superficies impliquées ont été minimes, soit 11 hectares pour les réinclusions et 1,07 hectares pour les exclusions.

Depuis lors, cinq exclusions et une inclusion sont venues modifier le tracé de la zone agricole, à partir de 1999. Une superficie totale de 134,74 hectares a donc été exclue depuis la révision. La plus importante d'entre elles est survenue en 2002, afin de consolider une zone consacrée à la villégiature, soit le Camping du Domaine international de Rouville, comprenant également un parc de maisons mobiles. La superficie nette exclue en raison de ces demandes a été de 121,84 hectares. Si l'on retire ce cas exceptionnel et que l'on ajoute les réinclusions dans le calcul, la MRCVR a perdu une superficie totale nette de 11,53 hectares entre 1994 et 2021.

En comparaison, les MRC du Haut-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville ont perdu une superficie totale nette respective de 35 hectares, de 74 hectares et de 33 hectares sur la même période.

La MRC de Roussillon, quant à elle, a connu un gain total net de 57 hectares depuis la dernière révision de la zone agricole<sup>7</sup>.

Le tableau suivant présente les superficies qui ont fait l'objet d'une exclusion ou d'une réinclusion en zone agricole depuis la création de la MRCVR, à l'exception de la période de révision de 1992-1993.

*Tableau 2-8 : Superficie des inclusions et exclusions autorisées à la zone agricole permanente à l'extérieur de la période de révision de 1992-1993*

Municipalité	Année	Inclusion (ha)	Exclusion (ha)
Saint-Charles-sur-Richelieu	1982	0,37	
Saint-Basile-le-Grand	1982		0,07
Saint-Basile-le-Grand	1985	10,63	
Saint-Basile-le-Grand	1988		1,00
Mont-Saint-Hilaire	1999		2,27
Saint-Basile-le-Grand	2000	2,98	
Saint-Jean-Baptiste	2002		120,23
Saint-Denis-sur-Richelieu	2004		0,92
Saint-Mathieu-de-Belœil	2007		1,97
Saint-Denis-sur-Richelieu	2009		9,35
<b>Total MRCVR</b>		<b>13,98</b>	<b>135,82</b>
		<b>Superficie nette exclue</b>	<b>121,84</b>

Source : CPTAQ, consulté le 8 mars 2018. La superficie correspond à celle calculée au moyen de la cartographie, qui peut différer de la description dans la documentation au sujet des décisions rendues.

### 2.6.3. Îlots déstructurés

En 2010, 62 îlots déstructurés à vocation résidentielle ont été reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans la décision inscrite au dossier numéro 363352. Ce processus a été réalisé dans le cadre d'une demande à portée collective, présentée en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Dans ce contexte, ces îlots déstructurés résidentiels reconnus par la CPTAQ, ainsi que six îlots commerciaux et six îlots industriels, ont été identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRCVR, selon leur vocation principale (voir tableau 2-9). Les secteurs à dominante résidentielle représentent la majorité de la superficie, avec 756,80 hectares. Depuis la reconnaissance des îlots déstructurés résidentiels par la CPTAQ, les demandes d'autorisation pour une utilisation non agricole à des fins résidentielles hors de ces îlots ne sont plus recevables, sauf dans les cas et les conditions prévues à la décision 363352.

Le tableau suivant présente la superficie des îlots déstructurés introduite au schéma d'aménagement et de développement de la MRCVR, selon les catégories prédominantes d'usages non agricoles.

<sup>7</sup>Commission de protection du territoire agricole. (2021). *Rapport annuel de gestion 2020-2021 par MRC*. Récupéré de [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap\\_annuel2020-2021/cptaq-rag\\_2020-2021-annexe-acc-v2.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2020-2021/cptaq-rag_2020-2021-annexe-acc-v2.pdf)

Tableau 2-9 : Superficie des îlots déstructurés par municipalité

Municipalité	Résidentiel (ha)	Commercial (ha)	Industriel (ha)	Total (ha)
Belœil	25,91	1,65	0,00	27,55
Carignan	193,18	37,40	7,52	238,10
Chambly	0,00	0,00	0,00	0,00
McMasterville	0,00	0,00	0,00	0,00
Mont-Saint-Hilaire	125,84	7,33	2,13	135,30
Otterburn Park	3,55	0,00	0,00	3,55
Saint-Antoine-sur-Richelieu	28,24	0,00	0,00	28,24
Saint-Basile-le-Grand	55,26	0,00	10,65	65,92
Saint-Charles-sur-Richelieu	68,67	0,00	0,00	68,67
Saint-Denis-sur-Richelieu	86,07	0,00	0,00	86,07
Saint-Jean-Baptiste	14,36	0,00	0,00	14,36
Saint-Marc-sur-Richelieu	98,84	0,00	0,00	98,84
Saint-Mathieu-de-Belœil	56,88	10,96	2,86	70,70
<b>Total MRCVR</b>	<b>756,80</b>	<b>57,34</b>	<b>23,17</b>	<b>837,30</b>

Source : MRCVR, selon la décision 363352 rendue en 2010 par la CPTAQ. L'IDR-58 est situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu et à Saint-Marc-sur-Richelieu : la superficie respective à chaque municipalité lui a été attribuée.

Sur le plan de la disponibilité des espaces vacants dans les îlots déstructurés résidentiels, considérant les quelques 2 300 résidences existantes, les 62 îlots identifiés à la décision 363352 peuvent accueillir près de 200 résidences unifamiliales isolées.

#### 2.6.4. Utilisations non agricoles

Les utilisations non agricoles en zone agricole qui ont été autorisées depuis 1996 totalisent 464,79 hectares, principalement dans les catégories « Énergie, transport et communication » et « Résidentielle » (voir tableau 2-10). Les demandes ayant ultérieurement été incluses à l'intérieur d'îlots déstructurés, totalisant une superficie de 65,23 hectares, ne sont pas prises en considération dans ces calculs. La municipalité où la plus grande superficie d'utilisations non agricoles a été autorisée est Carignan. Dans certaines municipalités, comme McMasterville, Otterburn Park et Saint-Antoine-sur-Richelieu, les autorisations ont visé une superficie totale de moins de 4 hectares.

Le tableau suivant présente les superficies des usages non agricoles qui ont été autorisées depuis 1996.

Tableau 2-10 : Superficie des utilisations non agricoles autorisées

Municipalité	Résidentielle	Industrielle et commerciale	Exploitation de ressources	Institutionnel	Utilité publique	Énergie, transport et communication	Para-agric.	Récréotourisme	Autre	Total
	(ha)									
Belœil	0,09	0,17	0,00	0,68	0,00	0,31	6,83	0,00	0,00	8,07
Carignan	3,53	7,52	2,25	3,31	2,93	45,97	1,58	2,46	37,85	107,41
Chambly	0,12	1,71	0,00	0,00	3,75	40,38	0,15	0,00	2,17	48,27
McMasterville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,00	0,00	0,22
Mont-Saint-Hilaire	7,54	0,55	0,00	2,21	0,10	0,85	0,20	0,00	4,92	16,37
Otterburn Park	0,01	0,00	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,22
Saint-Antoine sur-Richelieu	0,25	0,28	0,00	0,00	0,35	0,00	0,00	2,56	0,00	3,45
Saint-Basile-le-Grand	39,95	0,70	0,00	0,00	0,26	14,80	0,00	0,00	8,78	64,49
Saint-Charles sur-Richelieu	3,07	6,35	0,00	0,00	8,53	1,60	0,00	8,57	28,13	56,24
Saint-Denis sur-Richelieu	3,01	0,48	0,00	0,27	4,08	0,23	3,65	0,00	0,67	12,39
Saint-Jean-Baptiste	3,09	3,22	4,95	0,00	13,12	10,84	4,26	26,35	0,00	65,83
Saint-Marc sur-Richelieu	52,16	0,00	0,00	0,00	0,11	2,89	0,00	3,80	1,40	60,34
Saint-Mathieu-de-Belœil	0,78	0,01	0,00	2,11	4,47	11,53	0,00	1,49	0,12	20,50
<b>Total MRCVR</b>	<b>113,58</b>	<b>20,99</b>	<b>8,41</b>	<b>8,58</b>	<b>37,70</b>	<b>129,38</b>	<b>16,89</b>	<b>45,23</b>	<b>84,03</b>	<b>464,79</b>

Source : CPTAQ, Cartographie numérique : Dossiers de demandes, consultées le 13 mars 2018.

Traitement : MRCVR, calcul des superficies selon les limites administratives des municipalités de la Base de données topographiques et administratives et retrait des demandes ayant ultérieurement été incluses à l'intérieur d'îlots déstructurés. Utilisations non agricoles ayant fait l'objet d'une autorisation par la CPTAQ, les tribunaux ou le gouvernement entre 1996 et mars 2018.

Avertissement : une même superficie pourrait avoir fait l'objet de plusieurs autorisations, par exemple lors du renouvellement d'une autorisation. La catégorie « Autre » comprend l'entreposage extérieur et la valorisation de résidus. La catégorie « Exploitation de ressources » comprend les remblais, les carrières, les sablières et les gravières.

Afin de brosser un portrait plus complet du phénomène d'empiètement en zone agricole, ces utilisations non agricoles autorisées peuvent être mises en relation avec les usages prédominants identifiés au rôle d'évaluation. Elles incluent à la fois les usages présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAA, les utilisations autorisées depuis le premier décret de la zone agricole de 1978, les îlots déstructurés et le réseau de transport. Outre les quelques 37 600 hectares de l'usage « agricole » prédominant, et les quelques 10 000 hectares en affectation « conservation », l'usage « résidentiel » occupe la superficie la plus importante, suivi par l'usage « réseaux de transport » (voir tableau 2-11), soit respectivement 1 312 hectares et 1 129 hectares. Au total, ces usages prédominants en zone agricole représentent 6 % de cette dernière dans la MRCVR.

Le tableau suivant présente la superficie occupée en zone agricole par les principaux usages non agricoles, à l'exception des usages reliés à la conservation des bois et corridors forestiers (affectation « conservation » du schéma d'aménagement et de développement).

Tableau 2-11 : Superficie des usages prédominants en zone agricole (ha), hors de l'affectation conservation

Municipalité	Résidentiel	Commercial	Industriel	Parc et récréation	Institutionnel	Exploitation minière	Non déterminé	Sous-total (non agricole)	Transport et infrastructure	Superficie totale des usages prédominants	Proportion de la zone agricole
Belœil	37,2	8,3	0,9	5,2	1,1	0,0	19,0	71,6	28,4	100	7,9 %
Carignan	240,9	17,9	7,1	52,6	6,6	0,0	0,4	325,5	195,6	521,1	10,0 %
Chambly	7,2	7,7	1,1	1,3	0,0	0,0	0,4	17,7	73,7	91,3	7,7 %
McMasterville	0,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,1	2,1	7,0 %
Mont-Saint-Hilaire	168,6	6,6	2,0	10,1	1,7	0,0	0,9	189,9	78,1	268	12,5 %
Otterburn Park	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	3,5	4,7	6,6 %
Saint-Antoine sur-Richelieu	102,5	1,5	0,1	3,6	0,7	0,0	4,3	112,6	76,7	189,3	2,9 %
Saint-Basile-le-Grand	85,5	0,7	1,4	56,4	0,3	0,0	0,6	145,0	126,5	271,5	9,7 %
Saint-Charles sur-Richelieu	106,0	3,6	5,9	20,7	0,2	0,6	0,6	137,5	86,5	224	3,5 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	148,9	4,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,7	154,0	121,2	275,2	3,3 %
Saint-Jean-Baptiste	166,0	9,8	1,8	186,5	0,0	0,0	0,2	364,3	105,1	469,4	6,7 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	140,7	3,7	0,1	26,9	0,0	0,0	1,2	172,5	92,5	265	4,4 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	106,7	14,7	13,4	66,1	1,4	0,0	0,8	203,1	140,5	343,6	9,5 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>1 312,1</b>	<b>78,5</b>	<b>34,2</b>	<b>429,4</b>	<b>12,0</b>	<b>0,6</b>	<b>29,1</b>	<b>1 895,9</b>	<b>1 129,3</b>	<b>3 025,2</b>	<b>6,0 %</b>

Sources : MAMH © Gouvernement du Québec, Usages prédominants 2017 ; CPTAQ, Zone agricole transposée au cadastre du Québec, consulté le 13 mars 2018, modifiée pour prendre en considération les inclusions et exclusions autorisées et ajustée selon les limites administratives des municipalités de la Base de données topographiques et administratives ; MRCVR, affectations, version 2018-05-31.

Traitement : MRCVR, correction des usages prédominants.

Notes : Les lots dont l'usage prédominant est « Terrain vague » n'ont pas été considérés. Commercial inclut Services et Restauration et hébergement ; Non déterminé inclut Sans correspondance et Cadastre vertical ; Industriel inclut Industrie lourde et légère

L'augmentation de la superficie totale occupée à des fins autres qu'agricole correspond à la superficie des utilisations non agricoles autorisées depuis 1996 et à la reconnaissance d'îlots déstructurés résidentiels. Alors que la superficie à dominante commerciale et industrielle a légèrement diminué, l'usage récréatif représente la majeure partie des autres usages.

Le tableau qui suit fait état de l'évolution de 1986 à 2018 de la superficie des principales catégories d'activités non agricoles en zone agricole.

Tableau 2-12 : Évolution de la superficie en zone agricole occupée à des fins non agricoles

Fonction	1986	1995	2018
Résidentielles	768	822,5	1 442,7
Commerciales et industrielles	446	280	112,7
Autres	328	348	453,0
<b>Total</b>	<b>1 542</b>	<b>1 450,5</b>	<b>2 008,5</b>

Source : MRCVR, 1986 et 1995.

Notes : Des différences peuvent être expliquées par les changements à la méthodologie entre 1995 et 2018. En 2018, « Autres » inclut « Parc et récréation », « Institutionnel » et « Exploitation minière ».

### 2.6.5. Morcellement

Les Villes de Saint-Basile-le-Grand et de Mont-Saint-Hilaire ont obtenu des pouvoirs particuliers du gouvernement du Québec, afin de procéder au remembrement des terres agricoles par l'acquisition de lots, de gré à gré ou par expropriation. Ils ont pu y consolider l'activité agricole dans certains secteurs qui ont fait l'objet d'un morcellement important depuis la fin des années 1960, jusqu'à l'entrée en vigueur de la zone agricole décrétée. Environ 20 % de la superficie des terres morcelées (voir tableau 2-13) se trouve en affectation « conservation » au schéma d'aménagement et de développement. Le reste se situe en affectation « agricole » dynamique.

Le tableau suivant expose, par municipalité, la superficie des terres dites « morcelées » en zone agricole.

Tableau 2-13 : Morcellement des terres agricoles

Municipalité	Terres morcelées (ha)
Belœil	35,1
Carignan	169,2
Chambly	145,9
Mont-Saint-Hilaire	96,0
Saint-Basile-le-Grand	397,7
Saint-Mathieu-de-Belœil	24,6
<b>Total MRCVR</b>	<b>868,5</b>

Source : MRCVR, 2016.

Figure 2-3 : Exemple de cadastre de la ville de Chambly



Source : MRCVR, s.d.

### **2.6.6. Milieux naturels**

---

En ce qui concerne les milieux naturels présents dans la zone agricole, le Plan régional des milieux naturels de la MRCVR<sup>8</sup>, adopté en juin 2022, se base sur trois grandes orientations, soit améliorer la qualité de l'eau et des berges, accroître la résilience des écosystèmes et de la population face aux inondations et au manque d'eau potentiel et assurer la pérennité des écosystèmes et de la qualité des paysages naturels. Un plan d'action détaille ces orientations et s'articule autour d'objectifs et d'actions, dont certaines concernant le milieu agricole :

- D'ici 2032, assurer le respect réglementaire des bandes riveraines pour l'ensemble des cours d'eau de la MRCVR;
- Augmenter le nombre d'aménagements agricoles contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau;
- Récompenser les producteurs agricoles qui optent pour des initiatives de bandes riveraines élargies;
- Diminuer les risques liés à un manque d'eau potentiel, en contexte de changements climatiques, dans les milieux urbains et agricoles;
- Protéger 100 % des milieux humides sans enjeu.

---

<sup>8</sup>MRCVR. (2022). Plan régional des milieux naturels.

## 2.7. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Entre 2004 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé significativement, passant de 411 à 351 (voir tableau 2-14). Il s'agit d'une diminution de -14,6 % sur une période d'un peu plus de 15 ans, donc la perte d'environ un point de pourcentage par année. Celle-ci s'avère légèrement plus marquée que la diminution dans les territoires de référence que sont les MRC de la Couronne Sud (-12,5 %), les MRC de la CMM (-13,5 %), la Montérégie (-11 %) et l'ensemble du Québec (-8,4 %). Toutefois, lorsque mise en relation avec la superficie cultivée (voir section 3), cette diminution révèle plutôt une tendance à l'augmentation de la taille des exploitations. On note que le nombre d'exploitations a fortement chuté durant la période de référence à Saint-Charles-sur-Richelieu et à Saint-Antoine-sur-Richelieu, respectivement de -28 % et de -21,6 %. On remarque aussi, dans certains cas, une croissance. En effet, à Saint-Basile-le-Grand, le nombre d'entreprises est passé de 12, en 2004, à 20 en 2020, soit une croissance de +66,7 %. Bien que modeste, une croissance a également été observée à Mont-Saint-Hilaire, avec un gain de 4 entreprises, pour une augmentation de +12,5 %, durant la même période.

Le plus grand nombre d'établissements recensés en 2020 se trouve dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, avec 64 exploitations agricoles, suivie de près par Saint-Denis-sur-Richelieu, avec 53 entreprises. La MRCVR comptait, en 2020, 5,3 % des exploitations de la Montérégie, soit 351 sur un total de 6 618.

Le tableau suivant illustre l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, par municipalité de la MRCVR, durant la période comprise entre 2004 et 2020.

Tableau 2-14 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité, 2004-2020

Municipalité	Nombre d'exploitations agricoles			
	2004	2010	2020	Variation 2004-2020
Belœil	9	7	7	-28,6 %
Carignan	30	23	26	-13,3 %
Chambly	3	2	5	66,7 %
McMasterville	0	0	0	0,0 %
Mont-Saint-Hilaire	32	34	36	12,5 %
Otterburn Park	1	1	0	-100,0 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	51	39	40	-21,6 %
Saint-Basile-le-Grand	12	18	20	66,7 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	50	40	36	-28,0 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	73	62	53	-27,4 %
Saint-Jean-Baptiste	76	71	64	-15,8 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	48	45	40	-16,7 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	26	23	24	-7,7 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>411</b>	<b>365</b>	<b>351</b>	<b>-14,6 %</b>
MRC de la Couronne Sud	2 161	2 002	1 890	-12,5 %
MRC de la CMM	3 420	3 137	2 958	-13,5 %
Montérégie	7 438	7 009	6 618	-11,0 %
Québec	29 877	28 433	27 369	-8,4 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01), 2010 (version certifiée) et 2020 (version 2020-12).

## **FAITS SAILLANTS**

Cette section portant sur la localisation et l'occupation du territoire a fait ressortir les éléments suivants :

- **86,3 % du territoire de la MRCVR se trouve en zone agricole;**
- **68,7 % de la superficie de la zone agricole est cultivée;**
- **La MRCVR a vu sa population croître de +23,4 % entre 2006 et 2016, passant de 106 772 à 131 803 habitants;**
- **La principale modification des périmètres d'urbanisation a eu lieu en 1993, bien que quelques modifications aient eu lieu par la suite, notamment un retrait de plus de 200 hectares en 2006;**
- **Les sols de classe 2 et 4 représentent respectivement 67,3 % et 22,9 % du territoire de la MRCVR;**
- **À l'extérieur de la période de révision de la zone agricole de 1992-1993, ayant exclu 1 527 hectares, une superficie nette de 121,84 hectares a été exclue;**
- **837,30 hectares d'îlots déstructurés, majoritairement d'usage résidentiel, sont présents au sein du territoire de la MRCVR;**
- **Entre 2004 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de -14,6 %, passant de 411 à 351, tendance également vérifiable dans les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM, la Montérégie et l'ensemble du Québec.**

### 3. MODE D'OCCUPATION DES TERRES ET TYPES DE PRODUCTION

Cette section présente le mode d'occupation des terres, les principaux types de production, le détail des productions végétales et animales, les productions certifiées biologiques, ainsi que les pratiques et l'aménagement des terres.

#### 3.1. MODE D'OCCUPATION DES TERRES

Conjugée à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, la croissance des superficies exploitées totales et moyennes dans la MRCVR témoigne d'une tendance à la consolidation des exploitations agricoles, phénomène observable à l'échelle du Québec.

En effet, le tableau 3-1 permet de remarquer une augmentation de la superficie exploitée totale des terres dans la MRCVR de +2,5 % entre 2004 et 2020. Cette légère augmentation s'explique par une croissance de la superficie exploitée dans la majorité des municipalités, conjointement à une baisse de -11,2 % à Beloeil. Cette augmentation de la superficie exploitée totale des terres au sein de la MRCVR est toutefois moindre que la croissance observée pour les MRC de la Couronne Sud (+4 %), les MRC de la CMM (+4,1 %), la Montérégie (+12,6 %) et l'ensemble du Québec (+5,8 %) au cours de la période.

La superficie exploitée moyenne, pour sa part, a augmenté de +20,8 % dans la MRCVR entre 2004 et 2020. Cette augmentation s'avère supérieure à celles des MRC de la Couronne Sud (+18,7 %), des MRC de la CMM (+20 %) et de l'ensemble du Québec (+15,5 %), alors qu'elle est inférieure à celle de la Montérégie (+25,9 %).

Par ailleurs, entre 2004 et 2020, le taux d'occupation des terres dans la MRCVR est passé de 76,2 % à 79,9 %, proportion similaire à celle des MRC de la Couronne Sud, mais supérieure à celles des MRC de la CMM (76,1 %), de la Montérégie (74,5 %) et de l'ensemble du Québec (54,9 %).

En ce qui a trait au taux de location des terres de la MRCVR, il est passé de 38,3 % à 47,1 % sur la même période. Celui-ci est supérieur en 2020 aux taux observés pour les MRC de la Couronne Sud (43,2 %), les MRC de la CMM (45,4 %), la Montérégie (38,7 %) et l'ensemble du Québec (32,9 %). Les terres agricoles constituent souvent des valeurs refuges, ce qui peut expliquer en partie le phénomène d'acquisition par des investisseurs ou par de nouvelles formes d'entreprises agricoles dont les propriétaires ne sont pas toujours impliqués directement dans la production. De plus, il importe de préciser que pour des raisons fiscales, un nombre de plus en plus important de producteurs agricoles créent deux entreprises distinctes, soit une détenant la terre et l'autre générant les revenus agricoles. Cette situation est comptabilisée en tant que location, bien que ce soit le même producteur qui détienne les deux entreprises.

Pour certains agriculteurs, louer une partie de leurs terres permet d'effectuer une transition vers la retraite. La location peut représenter un moyen pour la relève d'accéder aux terres agricoles, mais elle rend les locataires vulnérables aux hausses de loyer. « Malgré les craintes évoquées, la plupart des acteurs semblent néanmoins dire que la location, dans sa forme actuelle, ne pose pas de problème au Québec. [...] Si la location devait devenir plus importante, plusieurs sont toutefois d'avis qu'une réglementation plus formelle deviendrait peut-être nécessaire<sup>9</sup> », notamment sur l'encadrement des baux de location.

En ce qui concerne la superficie cultivée, comme l'indique le tableau 3-2, la MRCVR a connu une croissance de +3,1 % entre 2004 et 2020, inférieure à celle des MRC de la Couronne Sud, des MRC de la CMM, de la Montérégie et de l'ensemble du Québec. Cette croissance peut s'expliquer par l'augmentation des superficies cultivées dans la vaste majorité des municipalités, l'exception notable étant la ville de Beloeil, qui a vu sa superficie cultivée diminuer de -10,7 % sur la période.

<sup>9</sup>Meloche, J.-P. et G. Debailleul. (2013). Cirano.

La superficie cultivée moyenne par exploitation agricole, quant à elle, a connu une augmentation de +20,7 % dans la MRCVR entre 2004 et 2020. Celle-ci s'explique de manière générale par la diminution du nombre d'exploitations, s'établissant, comme détaillé précédemment, à -14,6 % entre 2004 et 2020. De plus, cette augmentation de +20,7 % sur la période est plus importante que celles observées pour les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM, la Montérégie et l'ensemble du Québec.

De plus, la portion cultivée des exploitations agricoles dans la MRCVR est passée de 85,6 % en 2004 à 86 % en 2020, témoignant d'une relative stabilité. Cette tendance est également observable pour les différents territoires de référence, exception faite de la Montérégie, qui a vu la portion cultivée de ses exploitations agricoles passer de 85,9 % en 2004 à 79,1 % en 2020. La portion cultivée de la zone agricole, pour sa part, a connu une légère hausse, passant de 65,2 % en 2004 à 68,7 % en 2020. Une tendance similaire peut également être constatée dans les différents territoires de référence.

Les deux tableaux qui suivent détaillent l'évolution du mode d'occupation des terres cultivées entre 2004 et 2020.

Tableau 3-1 : Mode d'occupation des terres (1), 2004-2020

Municipalité	Superficie exploitée totale (ha)				Superficie exploitée moyenne (ha)				Taux d'occupation			Taux de location		
	2004	2010	2020	Variation 2004-2020	2004	2010	2020	Variation 2004-2020	2004	2010	2020	2004	2010	2020
Belœil	1 237	1 135	1 099	-11,2 %	137	162	157	14,6 %	87,1 %	89,1 %	86,3 %	55,0 %	60,5 %	71,9 %
Carignan	3 790	3 950	3 803	0,3 %	126	172	146	15,9 %	66,8 %	72,9 %	70,2 %	57,6 %	64,9 %	66,1 %
Chambly	892	893	890	-0,2 %	297	447	178	-40,0 %	73,1 %	75,2 %	74,9 %	73,7 %	57,5 %	62,9 %
McMasterville	29	29	29	0,0 %	0	0	0	0,0 %	103,6 %	96,7 %	96,7 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Mont-Saint-Hilaire	1 196	1 152	1 212	1,3 %	37	34	34	-8,1 %	56,3 %	54,7 %	57,5 %	53,8 %	51,2 %	56,2 %
Otterburn Park	67	81	75	11,9 %	67	81	75	11,9 %	97,6 %	115,3 %	107,1 %	38,9 %	92,7 %	99,4 %
Saint-Antoine - sur-Richelieu	5 680	5 959	6 015	5,9 %	111	153	150	35,1 %	84,0 %	91,9 %	92,8 %	23,8 %	41,3 %	40,9 %
Saint-Basile-le-Grand	1 968	1 971	2 136	8,5 %	164	110	107	-34,8 %	67,8 %	70,6 %	76,5 %	46,3 %	45,7 %	57,6 %
Saint-Charles - sur-Richelieu	4 872	4 894	4 835	-0,8 %	97	122	134	38,1 %	75,7 %	76,5 %	75,5 %	29,7 %	49,4 %	47,4 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	7 301	7 433	7 352	0,7 %	100	120	139	39,0 %	87,2 %	89,0 %	88,1 %	21,4 %	40,5 %	39,7 %
Saint-Jean-Baptiste	5 564	5 871	5 829	4,8 %	73	83	91	24,7 %	79,1 %	83,9 %	83,3 %	34,7 %	45,8 %	48,1 %
Saint-Marc - sur-Richelieu	4 436	4 635	4 660	5,0 %	92	103	117	27,2 %	72,1 %	77,4 %	77,8 %	48,5 %	26,6 %	25,1 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	2 522	2 552	2 616	3,7 %	97	111	109	12,4 %	68,3 %	69,8 %	71,5 %	62,0 %	53,7 %	59,6 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>39 553</b>	<b>40 556</b>	<b>40 551</b>	<b>2,5 %</b>	<b>96</b>	<b>111</b>	<b>116</b>	<b>20,8 %</b>	<b>76,2 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>38,3 %</b>	<b>45,7 %</b>	<b>47,1 %</b>
MRC de la Couronne Sud	195 571	201 819	203 420	4,0 %	91	101	108	18,7 %	75,8 %	79,3 %	80,0 %	34,5 %	43,6 %	43,2 %
MRC de la CMM	274 096	282 627	285 392	4,1 %	80	90	96	20,0 %	72,1 %	75,2 %	76,1 %	35,7 %	45,9 %	45,4 %
Montérégie	630 640	691 805	709 820	12,6 %	85	99	107	25,9 %	N/D	72,6 %	74,5 %	28,7 %	38,5 %	38,7 %
Québec	3 274 815	3 359 488	3 464 677	5,8 %	110	118	127	15,5 %	N/D	53,3 %	54,9 %	22,1 %	32,0 %	32,9 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01), 2010 (version certifiée) et 2020 (version 2019-12).

Superficie exploitée : superficie déclarée par les exploitants incluant les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées.

Taux d'occupation : superficie totale exploitée/superficie de la zone agricole.

Taux de location : superficie louée/superficie exploitée totale. Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

Tableau 3-2 : Mode d'occupation des terres (2), 2004-2020

Municipalité	Superficie cultivée (ha)				Superficie cultivée moyenne (ha)				Portion cultivée des exploitations agricoles			Portion cultivée de la zone agricole		
	2004	2010	2020	Variation 2004-2020	2004	2010	2020	Variation 2004-2020	2004	2010	2020	2004	2010	2020
<b>Belœil</b>	1 183	1 099	1 057	-10,7 %	131	157	151	15,3 %	95,7 %	96,9 %	96,2 %	83,4 %	86,3 %	83,0 %
<b>Carignan</b>	3 415	3 408	3 286	-3,8 %	114	148	126	10,5 %	90,1 %	86,3 %	86,4 %	60,2 %	62,9 %	60,7 %
<b>Chambly</b>	760	835	839	10,4 %	253	418	168	-33,6 %	85,2 %	93,5 %	94,3 %	62,3 %	70,3 %	70,6 %
<b>McMasterville</b>	28	29	29	3,6 %	0	0	0	0,0 %	97,6 %	100,0 %	100,2 %	101,1 %	96,7 %	96,9 %
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	881	880	920	4,4 %	28	26	26	-7,1 %	73,7 %	76,4 %	75,9 %	41,5 %	41,7 %	43,7 %
<b>Otterburn Park</b>	62	66	65	4,8 %	62	66	0	-100,0 %	92,4 %	81,3 %	86,0 %	90,2 %	93,8 %	92,2 %
<b>Saint-Antoine sur-Richelieu</b>	4 848	5 186	5 234	8,0 %	95	133	131	37,9 %	85,4 %	87,0 %	87,0 %	71,7 %	80,0 %	80,7 %
<b>Saint-Basile-le-Grand</b>	1 917	1 945	1 940	1,2 %	160	108	97	-39,4 %	97,4 %	98,7 %	90,8 %	66,0 %	69,7 %	69,5 %
<b>Saint-Charles sur-Richelieu</b>	3 818	4 045	3 847	0,8 %	76	101	107	40,8 %	78,4 %	82,7 %	79,6 %	59,3 %	63,2 %	60,1 %
<b>Saint-Denis-sur-Richelieu</b>	5 949	6 208	6 257	5,2 %	81	100	118	45,7 %	81,5 %	83,5 %	85,1 %	71,0 %	74,4 %	74,9 %
<b>Saint-Jean-Baptiste</b>	4 981	5 183	5 157	3,5 %	66	73	81	22,7 %	89,5 %	88,3 %	88,5 %	70,8 %	74,1 %	73,7 %
<b>Saint-Marc sur-Richelieu</b>	3 756	4 001	3 968	5,6 %	78	89	99	26,9 %	84,7 %	86,3 %	85,2 %	61,0 %	66,8 %	66,2 %
<b>Saint-Mathieu-de-Belœil</b>	2 244	2 240	2 292	2,1 %	86	97	96	11,6 %	89,0 %	87,8 %	87,6 %	60,8 %	61,3 %	62,7 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>33 842</b>	<b>35 125</b>	<b>34 891</b>	<b>3,1 %</b>	<b>82</b>	<b>96</b>	<b>99</b>	<b>20,7 %</b>	<b>85,6 %</b>	<b>86,6 %</b>	<b>86,0 %</b>	<b>65,2 %</b>	<b>69,2 %</b>	<b>68,7 %</b>
<b>MRC de la Couronne Sud</b>	170 416	176 215	177 174	4,0 %	79	88	94	19,0 %	87,1 %	87,3 %	87,1 %	66,1 %	69,2 %	69,7 %
<b>MRC de la CMM</b>	232 089	239 630	241 924	4,2 %	68	76	82	20,6 %	84,7 %	84,8 %	84,8 %	61,1 %	63,8 %	64,5 %
<b>Montérégie</b>	541 878	551 569	561 146	3,6 %	73	79	85	16,4 %	85,9 %	79,7 %	79,1 %	N/D	57,9 %	58,9 %
<b>Québec</b>	2 036 689	2 083 032	2 130 163	4,6 %	68	73	78	14,7 %	62,2 %	62,0 %	61,5 %	N/D	33,0 %	33,8 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01), 2010 (version certifiée) et 2020 (version 2019-12).

Superficie cultivée : total des superficies cultivées des céréales et protéagineux, fourrages, pâturages, légumes, fruits, horticulture ornementale, cultures abritées et autres (excluant l'acériculture).

Portion cultivée des exploitations agricoles : superficie cultivée/superficie exploitée totale.

Portion cultivée de la zone agricole : superficie cultivée/superficie de la zone agricole.

## 3.2. TYPES DE PRODUCTION

Pour ce qui est des types de productions au sein de la MRCVR, les trois plus importantes en 2020, selon le nombre d'exploitations agricoles, étaient les céréales et protéagineux, les bovins laitiers et les pommes. En 2020, l'activité de production laitière composait, dans une proportion de 10,5 % les fermes dédiées à l'élevage d'animaux, avec 37 entreprises. Dans une moindre mesure une proportion de 3,7 % des entreprises était dédiée à l'élevage de poulets et de dindons, soit 13 entreprises. Les autres types d'élevages représentaient un pourcentage négligeable, avec 29 entreprises au total. Sur le plan de la production végétale, toujours en 2020, la production de céréales et de protéagineux accaparait 49 % du total des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale.

Tableau 3-3 : Sommaire des exploitations réparties selon leur activité principale en 2020

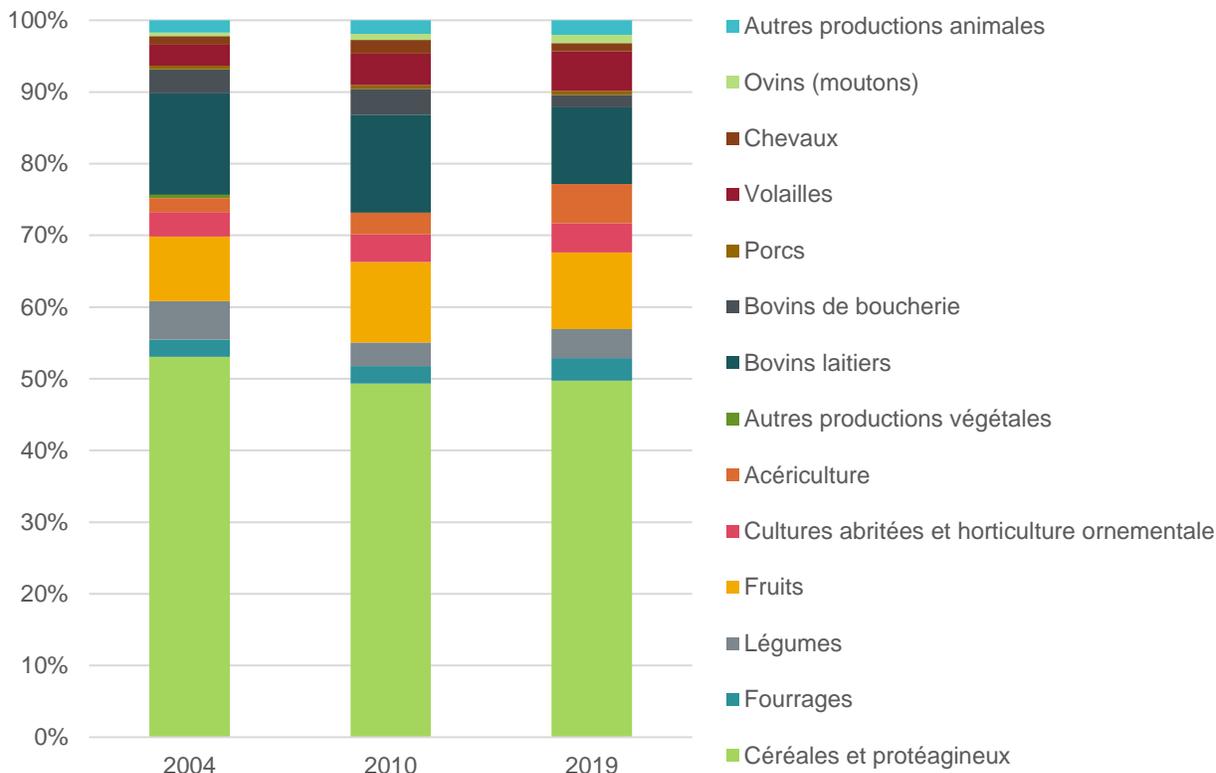
Activité principale	Nombre d'exploitations	Part de cette activité dans la MRCVR	Part de cette activité en Montérégie	Part de la MRC en Montérégie
Bovins laitiers	37	10,5 %	15,0 %	3,7 %
Poulets et dindons	13	3,7 %	3,3 %	5,9 %
Apiculture	5	1,4 %	0,9 %	8,6 %
Œufs	4	1,1 %	0,9 %	6,1 %
Veaux lourds	4	1,1 %	1,0 %	4,3 %
Ovins	4	1,1 %	1,0 %	6,3 %
Chevaux	4	1,1 %	1,4 %	6,9 %
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	2	0,6 %	0,6 %	4,8 %
Caprins	2	0,6 %	0,5 %	6,5 %
Porcs	2	0,6 %	5,8 %	0,5 %
Bovins de boucherie	2	0,6 %	4,2 %	0,7 %
<b>Sous-total : animale</b>	<b>79</b>	<b>22,5 %</b>	<b>34,4 %</b>	<b>3,5 %</b>
Céréales et protéagineux	172	49,0 %	38,5 %	6,8 %
Pommes	21	6,0 %	3,3 %	9,7 %
Acériculture	19	5,4 %	5,2 %	5,6 %
Autres fruits	16	4,6 %	2,9 %	8,3 %
Autres légumes frais	12	3,4 %	5,5 %	3,3 %
Fourrages	11	3,1 %	4,5 %	3,7 %
Horticulture ornementale	9	2,6 %	1,3 %	10,5 %
Cultures abritées	5	1,4 %	2,0 %	3,8 %
Pommes de terre	1	0,3 %	0,4 %	3,6 %
Autres légumes de transformation	1	0,3 %	0,5 %	2,9 %
<b>Sous-total : végétale</b>	<b>267</b>	<b>76,1 %</b>	<b>64,6 %</b>	<b>6,2 %</b>
Autre source de revenus	5	1,4 %	1,0 %	7,8 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>351</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>5,3 %</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

À l'échelle de la Montérégie, en matière de production animale, la MRCVR on note la présence d'activités d'apiculture (8,9 %), ainsi que d'élevage de chevaux (6,9 %) et de caprins (6,5 %). Pour ce qui est de la production végétale, toujours à l'échelle de la Montérégie, les activités d'horticulture ornementale (10,5 %), la culture des pommes (9,7 %) et les céréales et protéagineux (6,8 %) ressortent du lot.

La figure suivante illustre l'évolution, entre 2004 et 2020 des différents types d'activités agricoles, en fonction du nombre de fermes dédiées. La production de céréales et de protéagineux reste largement majoritaire au sein de la MRCVR, affichant une relative stabilité sur la période.

Figure 3-1 : Évolution du type d'activité agricole dans la MRCVR, en fonction du nombre de fermes (activité principale)



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01), 2010 (version certifiée) et 2020 (version 2020-12).

### 3.3. PRODUCTIONS VÉGÉTALES

---

La présente section rend compte de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale et des superficies cultivées des productions végétales.

#### 3.3.1. Exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale

---

En 2020, 76,1 % des exploitations agricoles de la MRCVR avaient comme activité principale la production végétale, les grandes cultures étant les plus répandues.

La proportion de fermes cultivant des céréales et des protéagineux est plus élevée dans la MRCVR que dans les autres MRC de la couronne Sud, de la CMM, de la Montérégie et par rapport à l'ensemble du Québec. Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste sont les municipalités où il y a le plus d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale. Ce nombre a cependant diminué depuis 2004 dans quelques municipalités, tout comme le nombre total d'exploitations, alors qu'il a augmenté à Saint-Basile-le-Grand, Mont-Saint-Hilaire et Chambly. Les exploitations produisant des fruits se trouvent principalement à Mont-Saint-Hilaire et à Saint-Jean-Baptiste.

Le nombre d'exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale a diminué de -12,5 % entre 2004 et 2020, passant de 311 à 272. Il importe toutefois de préciser que cette diminution est corollaire de la diminution générale du nombre d'exploitations agricoles sur la période (-14,5 %), comme en témoigne la proportion relativement stable d'exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale. En comparaison, ce nombre est resté relativement stable sur la période dans les MRC de la Couronne Sud et de la CMM, alors qu'il a augmenté en Montérégie et dans l'ensemble du Québec, respectivement de +9,5 % et de +30,2 %. Cette augmentation en Montérégie et dans l'ensemble du Québec s'illustre également par la hausse de la proportion d'exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale.

Entre 2004 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles ayant une production de céréales et de protéagineux comme activité principale est passé de 218 à 172, soit une baisse de -21,1 %. En lien avec la baisse généralisée du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la MRCVR, celle concernant la production de céréales et de protéagineux semble témoigner d'une consolidation des exploitations pour ce type de production. À titre comparatif, il est plutôt possible d'observer une tendance inverse, à savoir une croissance, dans les MRC de la Couronne Sud (+2,2 %), les MRC de la CMM (+6,6 %), la Montérégie (+7,9 %) et surtout à l'échelle de l'ensemble du Québec (+20,7 %).

Pour ce qui est du nombre d'exploitations agricoles ayant les fourrages comme principale production, celui-ci est passé de 10 à 11 entre 2004 et 2020. Les territoires de références, quant à eux, ont généralement connu une croissance plus importante sur la période, à l'exception des MRC de la Couronne Sud. Sur le plan des légumes, toujours entre 2004 et 2020, une diminution est notée, de 22 à 14, témoignant d'une tendance également vérifiable dans les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM et la Montérégie. Il convient toutefois de préciser que le nombre d'exploitations ayant la production de légumes comme activité principale a connu une croissance mitigée entre 2010 et 2020, passant de 12 à 14.

Le nombre d'exploitations agricoles ayant la production de fruits comme activité principale, pour sa part, est resté stable entre 2004 et 2020, au nombre de 37. Les territoires de référence, quant à eux, ont vu ce type de production diminuer sur la période, exception faite de l'ensemble du Québec, qui a connu une augmentation substantielle de ce type d'exploitation. Le nombre d'exploitations agricoles de cultures abritées et d'horticulture ornementale sont elles aussi restées stables dans la MRCVR sur la période, ce malgré une tendance à la baisse dans la totalité des territoires de référence.

En ce qui concerne l'acériculture, il est possible de noter une forte hausse du nombre d'exploitations ayant ce type de production comme activité principale, de l'ordre de +137,5 % entre 2004 et 2020, passant de 8 à 19. Cette tendance peut également être constatée dans les MRC de la Couronne Sud (+165,2 %), les MRC de la CMM (+79,7 %), la Montérégie (+63,9 %) et l'ensemble du Québec (+40,4 %).

Les autres productions végétales sont elles aussi en croissance dans la MRCVR, ainsi que dans les territoires de référence.

Le tableau suivant fait état de l'évolution par municipalité des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale.

Tableau 3-4 : Évolution par municipalité des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale, 2004-2020

Municipalité	Exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale					Céréales et protéagineux		Fourrages		Légumes		Fruits		Cultures abritées et horticulture ornementale		Acériculture		Autres productions végétales	
	2004	2020	Variation 2004-2020	Proportion 2004	Proportion 2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020
<b>Belœil</b>	7	6	-14,3 %	78 %	86 %	6	3	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1
<b>Carignan</b>	26	20	-23,1 %	87 %	77 %	15	15	5	4	4	0	1	1	1	0	0	0	0	0
<b>Chambly</b>	2	5	150,0 %	67 %	100 %	2	1	0	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0
<b>McMasterville</b>	0	0	0,0 %	0 %	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	28	31	10,7 %	88 %	86 %	5	5	1	0	2	2	15	15	5	4	0	1	0	4
<b>Otterburn Park</b>	1	0	-100,0 %	100 %	0 %	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Saint-Antoine-sur-Richelieu</b>	37	30	-18,9 %	73 %	75 %	32	19	0	2	4	2	0	5	0	1	1	1	0	0
<b>Saint-Basile-le-Grand</b>	11	17	54,5 %	92 %	85 %	8	11	0	0	1	1	2	2	0	3	0	0	0	0
<b>Saint-Charles-sur-Richelieu</b>	35	23	-34,2 %	70 %	64 %	33	19	1	0	1	2	0	0	0	0	0	2	0	0
<b>Saint-Denis-sur-Richelieu</b>	53	38	-28,3 %	73 %	72 %	50	32	0	1	0	1	1	0	0	1	2	3	0	0
<b>Saint-Jean-Baptiste</b>	61	54	-11,5 %	80 %	84 %	31	35	0	0	5	1	16	13	7	3	1	2	1	0
<b>Saint-Marc-sur-Richelieu</b>	30	30	0,0 %	63 %	75 %	20	19	3	3	2	1	1	1	0	0	3	6	1	0
<b>Saint-Mathieu-de-Belœil</b>	20	18	-10,0 %	77 %	75 %	16	13	0	0	3	2	0	0	0	0	1	3	0	0
<b>Total MRCVR</b>	<b>311</b>	<b>272</b>	<b>-12,5 %</b>	<b>76 %</b>	<b>77 %</b>	<b>218</b>	<b>172</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>MRC de la Couronne Sud</b>	1 379	1 389	0,7 %	64 %	73 %	879	898	61	56	136	122	172	144	100	86	23	61	8	19
<b>MRC de la CMM</b>	2 235	2 219	-0,7 %	65 %	75 %	1 052	1 121	120	150	326	261	358	287	304	255	59	106	16	34
<b>Montérégie</b>	3 961	4 339	9,5 %	53 %	66 %	2 361	2 548	204	299	499	429	412	409	248	223	208	341	29	90
<b>Québec</b>	11 799	15 359	30,2 %	39 %	56 %	4 168	5 032	705	1 503	1 247	1 428	1 157	1 505	1 056	1 001	3 046	4 276	420	612

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01) et 2020 (version 2020-12).

### **3.3.2. Superficies cultivées des productions végétales**

---

La superficie totale cultivée pour des productions végétales dans la MRCVR entre 2004 et 2020 a cru de +4,2 %. Il est possible d'expliquer cette croissance sur la période par l'augmentation générale de la superficie cultivée à des fins de production végétale dans la grande majorité des municipalités, exception faite de Beloeil (-10,6 %) et de Carignan (-3,4 %). Celle-ci est toutefois légèrement moindre que la croissance observée dans les territoires de référence. En effet, l'augmentation de la superficie totale cultivée pour des productions végétales dans les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM, la Montérégie et l'ensemble du Québec est respectivement de +4,9 %, +4,7 %, +5,2 % et +8,4 %.

De manière plus détaillée, les céréales et protéagineux ont connu une croissance de +8,8 % entre 2004 et 2020, représentant un total de 84,5 % de la superficie cultivée pour des productions végétales. Bien que ce type de production végétale soit généralement dominant dans les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM et la Montérégie, la MRCVR compte la plus forte proportion parmi les territoires de référence.

Les fourrages et les pâturages, quant à eux, ont diminué respectivement de -18,8 % et de -27,1 % sur la même période, tendance notable dans l'ensemble des territoires de référence pour ces deux types de production. Sur le plan des légumes, une baisse significative de -48,6 % a été observée entre 2004 et 2020, pouvant en partie s'expliquer par la diminution de -89 % du nombre d'hectares dédié principalement à ce type de production à Carignan et de -65,6 % à Saint-Jean-Baptiste.

La production de fruits, pour sa part, a connu une légère augmentation sur la période, de l'ordre de +4,3 %, à l'inverse de la tendance à la diminution dans les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM et la Montérégie. Les cultures abritées et l'horticulture ornementale, elles, ont augmenté de +19,5 % sur la même période, à l'instar de la croissance remarquée pour les MRC de la Couronne Sud (+12,7 %), la Montérégie (+0,7 %) et l'ensemble du Québec (+4,8 %). Plus spécifiquement, l'horticulture ornementale en conteneur a cru de +67 % sur la période.

Enfin, la production acéricole a vu son nombre d'hectares augmenter de +51,4 % entre 2004 et 2020, en faisant la troisième production en importance en regard de la superficie cultivée dans la MRCVR. En comparaison, les MRC de la Couronne Sud, les MRC de la CMM, la Montérégie et l'ensemble du Québec ont vu leur superficie cultivée croître respectivement de +64,9 %, +42,9 %, +62,5 % et +56,4 %.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des superficies cultivées pour la production végétale entre 2004 et 2020, et la répartition des superficies par municipalité pour l'année 2020.

Tableau 3-5 : Évolution par municipalité des superficies cultivées pour la production végétale, 2004-2020

Municipalité	Total des productions végétales (ha)			Céréales et protéagineux (ha)		Fourrages (ha)		Pâturages (ha)		Légumes (ha)		Fruits (ha)		Cultures abritées et horticulture ornementale (ha)		Acériculture (ha)		Autres productions végétales (ha)		
	2004	2020	Variation 2004-2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	
Belœil	1 183	1 058	-10,6 %	1 115	934	21	64	6	3	41	45	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Carignan	3 415	3 298	-3,4 %	2 824	2 969	310	280	18	7	249	27	14	2	0	1	0	12	1	0	
Chambly	760	839	10,4 %	632	723	99	88	2	2	26	23	0	0	0	3	0	0	0	0	
McMasterville	28	29	3,6 %	28	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mont-Saint-Hilaire	904	962	6,4 %	514	520	114	112	5	6	21	14	144	171	66	89	23	41	17	9	
Otterburn Park	62	65	4,8 %	49	59	0	6	6	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	
Saint-Antoine-sur-Richelieu	4 906	5 325	8,5 %	3 958	4 600	735	578	56	21	98	8	2	25	0	2	58	91	0	0	
Saint-Basile-le-Grand	1 917	1 941	1,3 %	1 844	1 821	34	64	2	26	14	3	24	20	0	3	0	0	0	4	
Saint-Charles-sur-Richelieu	3 928	4 151	5,7 %	3 188	3 259	535	455	28	42	65	90	2	2	0	0	111	303	0	0	
Saint-Denis-sur-Richelieu	6 152	6 483	5,4 %	5 164	5 741	406	267	30	13	337	226	12	9	0	0	203	227	0	0	
Saint-Jean-Baptiste	5 015	5 226	4,2 %	3 685	4 312	348	304	10	15	613	211	145	135	163	178	34	70	16	1	
Saint-Marc-sur-Richelieu	3 972	4 257	7,2 %	2 951	3 494	636	423	43	18	124	30	1	3	0	0	216	289	0	0	
Saint-Mathieu-de-Belœil	2 380	2 444	2,7 %	2 052	2 006	147	108	5	0	38	158	2	0	1	1	137	151	0	20	
<b>Total MRCVR</b>	<b>34 624</b>	<b>36 076</b>	<b>4,2 %</b>	<b>28 004</b>	<b>30 467</b>	<b>3 385</b>	<b>2 748</b>	<b>210</b>	<b>153</b>	<b>1 626</b>	<b>835</b>	<b>352</b>	<b>367</b>	<b>231</b>	<b>276</b>	<b>782</b>	<b>1 184</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	
<b>MRC de la Couronne Sud</b>	<b>173 003</b>	<b>181 441</b>	<b>4,9 %</b>	<b>129 689</b>	<b>146 123</b>	<b>22 335</b>	<b>16 498</b>	<b>2 977</b>	<b>1 621</b>	<b>10 690</b>	<b>8 261</b>	<b>2 252</b>	<b>2 229</b>	<b>1 709</b>	<b>1 926</b>	<b>2 587</b>	<b>4 265</b>	<b>765</b>	<b>519</b>	
<b>MRC de la CMM</b>	<b>238 157</b>	<b>249 423</b>	<b>4,7 %</b>	<b>161 713</b>	<b>187 012</b>	<b>39 285</b>	<b>30 022</b>	<b>5 066</b>	<b>2 969</b>	<b>16 712</b>	<b>13 304</b>	<b>4 656</b>	<b>4 375</b>	<b>3 495</b>	<b>3 489</b>	<b>5 243</b>	<b>7 492</b>	<b>1 986</b>	<b>758</b>	
<b>Montérégie</b>	<b>556 984</b>	<b>585 670</b>	<b>5,2 %</b>	<b>378 556</b>	<b>427 382</b>	<b>93 849</b>	<b>80 680</b>	<b>25 579</b>	<b>17 177</b>	<b>32 319</b>	<b>25 703</b>	<b>5 756</b>	<b>5 181</b>	<b>2 842</b>	<b>2 863</b>	<b>15 094</b>	<b>24 524</b>	<b>2 989</b>	<b>2 159</b>	
<b>Québec</b>	<b>2 196 753</b>	<b>2 380 476</b>	<b>8,4 %</b>	<b>888 011</b>	<b>1 037 360</b>	<b>782 428</b>	<b>775 752</b>	<b>241 760</b>	<b>173 718</b>	<b>64 706</b>	<b>63 208</b>	<b>31 333</b>	<b>54 633</b>	<b>16 665</b>	<b>17 462</b>	<b>160 064</b>	<b>250 308</b>	<b>11 786</b>	<b>8 034</b>	

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01) et 2020 (version 2020-12)

Tableau 3-6 : Répartition par municipalité des superficies des productions végétales en 2020

Municipalité	Céréales et protéagineux	Fourrages	Pâturages	Légumes	Fruits	Horticulture ornementale et cultures abritées	Acériculture	Autres productions végétales	Total (ha)
Belœil	88,3 %	6,0 %	0,2 %	4,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,1 %	1 058
Carignan	90,0 %	8,5 %	0,2 %	0,8 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	3 298
Chambly	86,2 %	10,5 %	0,2 %	2,7 %	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	839
McMasterville	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	29
Mont-Saint-Hilaire	54,1 %	11,7 %	0,7 %	1,5 %	17,8 %	9,2 %	4,2 %	0,9 %	962
Otterburn Park	90,9 %	9,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	65
Saint-Antoine-sur-Richelieu	86,4 %	10,9 %	0,4 %	0,2 %	0,5 %	0,0 %	1,7 %	0,0 %	5 325
Saint-Basile-le-Grand	93,9 %	3,3 %	1,3 %	0,1 %	1,0 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	1 941
Saint-Charles-sur-Richelieu	78,5 %	11,0 %	1,0 %	2,2 %	0,0 %	0,0 %	7,3 %	0,0 %	4 151
Saint-Denis-sur-Richelieu	88,5 %	4,1 %	0,2 %	3,5 %	0,1 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %	6 483
Saint-Jean-Baptiste	82,5 %	5,8 %	0,3 %	4,0 %	2,6 %	3,4 %	1,3 %	0,0 %	5 226
Saint-Marc-sur-Richelieu	82,1 %	9,9 %	0,4 %	0,7 %	0,1 %	0,0 %	6,8 %	0,0 %	4 257
Saint-Mathieu-de-Belœil	82,1 %	4,4 %	0,0 %	6,5 %	0,0 %	0,0 %	6,2 %	0,8 %	2 444
<b>Total MRCVR</b>	<b>84,5 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>36 076</b>
MRC de la Couronne Sud	80,5 %	9,1 %	0,9 %	4,6 %	1,2 %	1,1 %	2,4 %	0,3 %	181 441
MRC de la CMM	75,0 %	12,0 %	1,2 %	5,3 %	1,8 %	1,4 %	3,0 %	0,3 %	249 423
Montérégie	73,0 %	13,8 %	2,9 %	4,4 %	0,9 %	0,5 %	4,2 %	0,4 %	585 670
Québec	43,6 %	32,6 %	7,3 %	2,7 %	2,3 %	0,7 %	10,5 %	0,3 %	2 380 476

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

En ce qui concerne plus directement la production de légumes, force est de constater la croissance des superficies allouées à la production de légumes frais. En effet, entre 2010 et 2020, celle-ci a augmenté de +37,4 % à l'échelle de la MRCVR, alors que le nombre d'exploitations agricoles passait de 22 à 35. La superficie dédiée aux légumes de transformation, quant à elle, a connu une diminution de l'ordre de -31,1 % dans la MRCVR entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles passant de 24 à 16. Enfin, la superficie de production de légumes de serre est restée stable sur la même période, bien que le nombre d'exploitations ait doublé, passant de 3 à 6.

Tableau 3-7 : Évolution de la répartition par municipalité des superficies de production de légumes, 2010-2020

Municipalité	Légumes frais (ha)			Légumes de transformation (ha)			Légumes de serre (ha)		
	2010	2020	Variation 2010-2020	2010	2020	Variation 2010-2020	2010	2020	Variation 2010-2020
<b>Belœil</b>	0	23,4	100,0 %	35,4	22	-37,9 %	0	0	0,0 %
<b>Carignan</b>	0	1,9	100,0 %	55	25	-54,5 %	0,1	0	0,0 %
<b>Chambly</b>	1	2,1	110 %	0	21	100,0 %	0	0	0,0 %
<b>McMasterville</b>	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	1	13,9	1 290,0 %	0	0	0,0 %	0	0,1	0,0 %
<b>Otterburn Park</b>	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Antoine-sur-Richelieu</b>	4,4	8,5	93,2 %	0	0	0,0 %	0,1	0,1	0,0 %
<b>Saint-Basile-le-Grand</b>	23,5	2,7	-88,5 %	56,1	0	-100,0 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Charles-sur-Richelieu</b>	9,1	19,1	110,0 %	231,7	70,5	-69,6 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Denis-sur-Richelieu</b>	32,3	33,9	5,0 %	228,5	191,8	-16,1 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Jean-Baptiste</b>	82,4	58,9	-28,5 %	135,1	152,5	12,9 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Marc-sur-Richelieu</b>	0,4	0,4	0,0 %	66,7	29,4	-55,9 %	0	0	0,0 %
<b>Saint-Mathieu-de-Belœil</b>	48	112,7	134,8 %	0	45,1	100,0 %	0	0	0,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>202,1</b>	<b>277,6</b>	<b>37,4 %</b>	<b>808,5</b>	<b>557,3</b>	<b>-31,1 %</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>	22	35	59,1 %	24	16	-33,3 %	3	6	100,0 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010 et 2020 (version 2020-12).

Plus spécifiquement, pour ce qui est de la production acéricole, les données les plus récentes dans la MRCVR font état de 119 290 entailles exploitées, d'un potentiel d'entailles de 220 225, ainsi que d'une superficie totale de 1 184 hectares. Comme nous l'avons vu précédemment, 19 exploitations avaient la production acéricole comme activité principale en 2020. Toutefois, il convient de préciser que 47 exploitations ont déclaré des revenus en 2020 pour cette production dans la MRCVR et que 72 exploitations ont déclaré la présence d'entailles exploitées.

Tableau 3-8 : Données relatives à l'acériculture en 2020

Production	Entailles	Superficie totale (ha)
Entailles exploitées	119 290	-
Potentiel d'entailles	220 225	-
Superficie totale de la production acéricole (ha)	-	1 184

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

Sur le plan de la pomiculture, une superficie de 239 hectares était recensée en 2020, représentant une proportion de 6,6 % de la superficie totale de la Montérégie.

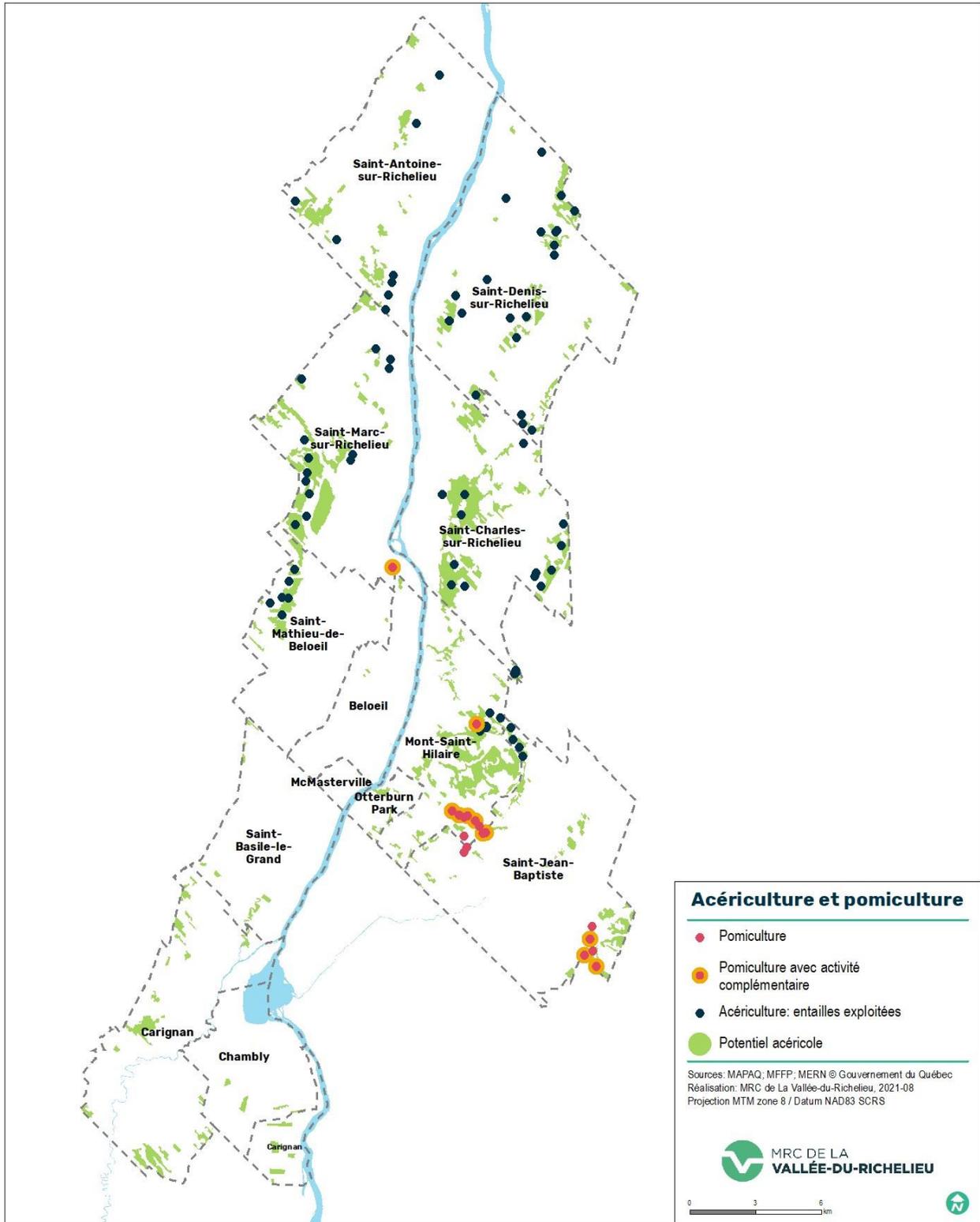
Tableau 3-9 : Répartition par municipalité de la superficie de production de pommes en 2020

Municipalité	Superficie (ha)
Belœil	-
Carignan	0,18
Chambly	0,01
McMasterville	-
Mont-Saint-Hilaire	122,39
Otterburn Park	-
Saint-Antoine-sur-Richelieu	0,09
Saint-Basile-le-Grand	-
Saint-Charles-sur-Richelieu	-
Saint-Denis-sur-Richelieu	1,00
Saint-Jean-Baptiste	111,86
Saint-Marc-sur-Richelieu	3,40
Saint-Mathieu-de-Belœil	-
Total MRCVR	239
MRC de la CMM	2 903
Montérégie	3 608
Québec	5 613
MRCVR dans la Montérégie	6,6 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

La carte qui suit présente la localisation au sein de la MRCVR des exploitations ayant déclaré des revenus de production en lien avec l'acériculture ou la pomiculture.

Carte 3-1 : Acériculture et pomiculture



Sans grande surprise, le maïs-grain représente la plus grande proportion du territoire dédiée à la production végétale, de l'ordre de 38,7 % de la superficie. Cette activité est suivie de près par la culture du soya, avec une proportion de 36,9 %. Ces deux produits représentent à eux seuls 75,6 % des superficies cultivées assurées. Les 24,4 % restants sont dédiés à des cultures plus modestes, soit, dans l'ordre, le blé-triticales-épeautre, le foin, le maïs fourrager et les légumes. Les autres catégories d'aliments végétaux sont produites à partir de superficies négligeables.

Tableau 3-10 : Superficies des cultures assurées

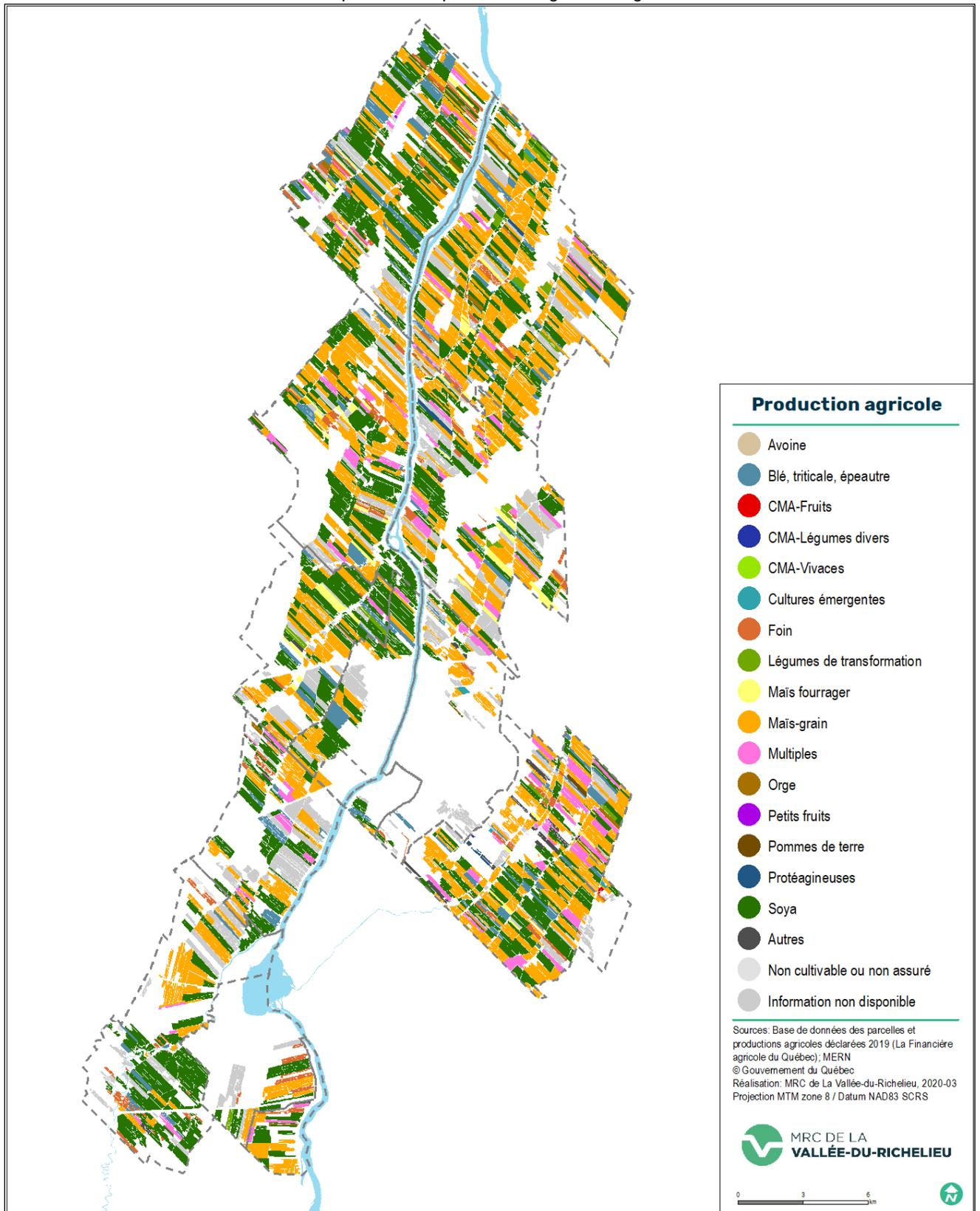
Groupe de production	Superficie (ha)	Proportion de la superficie
<b>Maïs-grain</b>	13 248,78	38,7 %
<b>Soya</b>	12 621,96	36,9 %
<b>Blé, triticales, épeautre</b>	1 646,90	4,8 %
<b>Foin</b>	1 462,29	4,3 %
<b>Maïs fourrager</b>	516,80	1,5 %
<b>Légumes de transformation</b>	354,20	1,0 %
<b>Orge</b>	245,70	0,7 %
<b>Protéagineuses</b>	75,60	0,2 %
<b>Petits fruits</b>	24,98	0,0 %
<b>Avoine</b>	12,70	0,0 %
<b>Cultures maraîchères : Racines</b>	11,50	0,0 %
<b>Seigle</b>	8,60	0,1 %
<b>Cultures maraîchères : Multiples</b>	4,01	0,0 %
<b>Cultures maraîchères : Vivaces</b>	2,00	0,0 %
<b>Cultures maraîchères : Fruits</b>	0,70	0,0 %
<b>Autres</b>	164,10	0,5 %
<b>Inconnu ou non spécifié</b>	3 821,08	11,2 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>34 221,90</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées, La Financière agricole du Québec (FADQ), version 2018-01-13.

Traitement : MRCVR, attribution des superficies associées au groupe de production « Multiple » en fonction du pourcentage respectif des deux premiers codes de production déclarés.

La carte suivante présente la localisation des productions végétales déclarées en 2019.

Carte 3-2 : Répartition des productions agricoles végétales



### 3.4. PRODUCTIONS ANIMALES

---

Cette section décrit d'une part l'évolution du nombre d'exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale, et d'autre part le nombre d'unités animales.

#### **3.4.1. Exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale**

Sur le plan des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale dans la MRCVR, leur nombre a diminué de -21 % entre 2004 et 2020, passant de 100 à 79. Localement, les municipalités du secteur « Vallée du Nord » et Saint-Jean-Baptiste comptent chacune dix fermes ou plus ayant cette production comme activité principale en 2020. La tendance à la diminution du nombre d'exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale est également observable dans les MRC de la Couronne Sud (-35,3 %), les MRC de la CMM (-37,1 %), en Montérégie (-34,5 %) et dans l'ensemble du Québec (-33,6 %). La proportion du total des exploitations agricoles dans la MRCVR, quant à elle, a légèrement diminué, passant de 24 % en 2004 à 23 % en 2020. Cette relative stabilité se distingue par d'importantes diminutions de proportion en Montérégie (-13 %) et dans l'ensemble du Québec (-16 %). Celle-ci peut s'expliquer par le fait que la spécialisation dans les productions végétales de la MRCVR a été entamée plus tôt que dans les territoires de référence.

Le principal type d'élevage animal dans la MRCVR est celui des bovins laitiers. Cette activité a décliné de -36,2 % entre 2004 et 2020. Une diminution du nombre d'exploitations dans ce type de production peut également être constatée dans les territoires de référence. Les exploitations agricoles ayant une production de bovins de boucherie ont, quant à eux, connu une décroissance de -57,1 % sur la période, passant de 14 à 6. Pour ce qui est de l'élevage de porcs, le nombre d'exploitations est resté stable entre 2004 et 2020, s'établissant à 2, alors que la tendance dans les territoires de référence est plutôt à la baisse.

Sur le plan de l'élevage de volailles, le nombre d'exploitations a cru de +58,3 % sur la période, soit davantage que dans les MRC de la Couronne Sud (+39,7 %), les MRC de la CMM (+19,1 %), la Montérégie (+31,7 %) et l'ensemble du Québec (+16,8 %). Le nombre d'élevages de chevaux, quant à lui, est passé de 5 en 2004 à 4 en 2020, une diminution de -20 %, en droite ligne avec la tendance à la baisse remarquée dans les territoires de référence. Les élevages d'ovins ont, pour leur part, doublé sur la période, passant de 2 à 4. Enfin, les autres productions animales sont restées stables, totalisant 7 élevages, alors qu'une baisse de ceux-ci est observée dans les territoires de référence.

Tableau 3-11 : Évolution par municipalité des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale, 2004-2020

Municipalité	Exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale					Bovins laitiers		Bovins de boucherie		Porcs		Volailles		Chevaux		Ovins		Autres productions animales	
	2004	2020	Variation 2004-2020	Proportion 2004	Proportion 2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020
Belœil	2	1	-50,0 %	22 %	14 %	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Carignan	4	6	50,0 %	13 %	23 %	1	0	1	0	0	0	0	4	1	1	0	1	1	
Chambly	1	0	-100,0 %	33 %	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
McMasterville	0	0	0,0 %	0 %	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mont-Saint-Hilaire	4	5	0,25 %	13 %	14 %	2	2	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	0	
Otterburn Park	0	0	0,0 %	0 %	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Saint-Antoine-sur-Richelieu	14	10	-28,6 %	27 %	25 %	9	7	4	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	
Saint-Basile-le-Grand	1	3	200,0 %	8 %	15 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	
Saint-Charles-sur-Richelieu	15	13	-13,3 %	30 %	36 %	10	7	3	3	0	0	1	2	0	0	1	1	0	
Saint-Denis-sur-Richelieu	20	15	-25,0 %	27 %	28 %	10	5	2	1	1	2	5	5	0	0	0	0	2	
Saint-Jean-Baptiste	15	10	-33,3 %	20 %	16 %	7	4	2	0	1	0	3	4	0	0	0	0	2	
Saint-Marc-sur-Richelieu	18	10	-44,4 %	38 %	25 %	14	8	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	
Saint-Mathieu-de-Belœil	6	6	0,0 %	23 %	25 %	4	3	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	
<b>Total MRCVR</b>	<b>100</b>	<b>79</b>	<b>-21,0 %</b>	<b>24 %</b>	<b>23 %</b>	<b>58</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	
MRC de la Couronne Sud	774	501	-35,3 %	36 %	27 %	417	255	111	47	87	51	63	88	37	19	21	11	38	
MRC de la CMM	1 175	739	-37,1 %	34 %	25 %	616	368	188	87	108	63	89	106	75	50	29	19	70	
Montérégie	3 477	2 279	-34,5 %	47 %	34 %	1 542	992	735	369	612	382	246	324	113	58	102	64	127	
Québec	18 078	12 010	-33,6 %	61 %	45 %	8 109	5 370	5 266	3 056	2 078	1 426	842	983	354	230	750	505	679	

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01) et 2020 (version 2020-12).

### **3.4.2. Nombre d'unités animales**

---

Au sujet des unités animales dans la MRCVR, leur nombre a augmenté de +24,7 % entre 2004 et 2020, passant de 11 886 à 14 822 unités, se localisant dans les municipalités du secteur « Vallée du Nord » et à Saint-Jean-Baptiste, et se composant principalement de productions liées aux bovins laitiers, au porc et à la volaille. Cette hausse s'inscrit à rebours de la tendance observable dans les territoires de référence, qui ont tous connu une diminution générale de leur nombre d'unités animales sur la période. La production de volaille semble toutefois faire exception à cette dernière, étant en hausse dans l'ensemble des territoires.

Tout d'abord, les bovins laitiers ont connu une très légère diminution, de l'ordre de -0,4 % sur la période. Le nombre d'unités animales de bovins de boucherie, pour sa part, a augmenté de +65,7 % entre 2004 et 2020, passant de 1 156 à 1 916 unités, en importante augmentation à Saint-Charles-sur-Richelieu. La production porcine, quant à elle, est essentiellement concentrée à Saint-Denis-sur-Richelieu et à Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière a vu son nombre d'unités animales croître de +45,2 % sur la période.

Durant la même période, le cheptel de volailles a lui aussi connu une augmentation, de l'ordre de +33 %, notamment le fait de la croissance du nombre d'unités animales à Saint-Jean-Baptiste. Les unités animales de chevaux et d'ovins, quant à elles, ont cru respectivement de +2,5 % et de +41,2 % entre 2004 et 2020. Par ailleurs, de nouvelles initiatives ont vu le jour, soit l'élevage de veaux de lait et de pintades, notamment à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Enfin, par rapport à la Montérégie, la part d'unités animales de la MRCVR est passée de 2,4 % en 2004 à 3,1 % en 2020. Cette augmentation de la part de la MRCVR dans la région administrative peut s'expliquer par la hausse du nombre d'unités animales dans la MRCVR, conjuguée à la diminution de ces dernières de manière générale en Montérégie.

Tableau 3-12 : Évolution par municipalité du nombre d'unités animales par type de production

Municipalité	Total des unités animales			Bovins laitiers		Bovins de boucherie		Porcs		Volailles		Chevaux		Ovins		Autres	
	2004	2020	Variation 2004-2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020	2004	2020
Belœil	102	100-110	7,8 %	50-100	100-110	0	0	0	0	0	0	0-50	0	0	0	0	N/D
Carignan	103	121	17,5 %	0-50	0	30	0	0	<10	33	33	39	20-30	0	50-60	0-50	<10
Chambly	23	30-40	73,9 %	0	0	0	0	0	0	0	<10	0-50	30-40	0	0	0	N/D
McMasterville	0	0	0,0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mont-Saint-Hilaire	434	503	15,9 %	132	140-150	0	0	0	0	250-300	340-350	0-50	<10	0-50	<10	10	1
Otterburn Park	0	0	0,0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 098	930	-15,3 %	788	767	212	60-70	0	0	50-100	50-60	0-50	10-20	31	20-30	0-50	N/D
Saint-Basile-le-Grand	16	62	287,5 %	10	0	2	<10	0	0	0	<10	2	50-60	2	0	0	<10
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 859	3 534	90,1 %	910	1 320	519	1 760	107	0	100-150	300-310	11	<10	100-150	120-130	59	20-30
Saint-Denis-sur-Richelieu	3 990	4 794	20,2 %	832	669	115	20-30	1 840	2 910-2 920	1 201	1 182	0	0	0	0	2	N/D
Saint-Jean-Baptiste	2 531	3 326	31,4 %	496	401	166	30-40	754	1 000-1 010	1 098	1 842	0-50	20-30	0	0	12	10-20
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 417	1 060	-25,2 %	1 199	1 015	100-150	<10	0	0	1	<10	91	30-40	11	<10	13	<10
Saint-Mathieu-de-Belœil	314	353	12,4 %	202	210-220	0-50	10-20	0	0	100-150	120-130	0	<10	0	0	0	N/D
<b>Total MRCVR</b>	<b>11 886</b>	<b>14 822</b>	<b>24,7 %</b>	<b>4 656</b>	<b>4 636</b>	<b>1 156</b>	<b>1 916</b>	<b>2 701</b>	<b>3 921</b>	<b>2 921</b>	<b>3 886</b>	<b>202</b>	<b>207</b>	<b>153</b>	<b>216</b>	<b>97</b>	<b>41</b>
MRC de la Couronne Sud	100 770	96 824	-3,9 %	33 604	26 011	9 072	7 829	39 784	40 257	15 778	20 927	1 111	746	926	851	494	206
MRC de la CMM	133 467	126 481	-5,2 %	48 009	36 699	17 103	14 942	45 888	47 509	17 931	23 519	2 466	2 280	1 262	1 254	809	278
Montréal	501 334	485 908	-3,1 %	133 578	109 939	57 086	42 002	236 787	241 382	64 252	84 978	3 626	2 714	4 414	3 824	1 590	1 068
Québec	2 048 359	1 860 232	-9,2 %	651 279	538 420	396 688	275 556	740 017	737 960	184 549	250 996	18 000	15 911	45 600	33 717	12 200	7 672

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01) et 2020 (version 2020-12).

### 3.5. PRODUCTION CERTIFIÉE BIOLOGIQUE

Le nombre de fermes offrant des produits biologiques, qu'ils soient certifiés ou en voie de l'être, a augmenté de +171,4 % entre 2007 et 2020 dans la MRCVR, comparativement à +140 % en Montérégie (voir tableau 3-13). La proportion d'exploitations ayant une production certifiée biologique est de 5,3 % dans la MRCVR, alors qu'elle est de 6,3 % en Montérégie en 2020.

Les principales productions de ces exploitations sont les légumes frais (6 établissements), les céréales, protéagineux, légumineuses et autres grains (4 établissements) et les arbres fruitiers (4 établissements). La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu remporte la palme pour la croissance du nombre d'établissements, étant passée de 0 en 2007 à 4 en 2020.

Le tableau suivant expose, par municipalité, l'évolution du nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique.

Tableau 3-13 : Évolution du nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique, 2007-2020

Municipalité	2007	2020	Variation 2007-2020
Belœil	0	1	100,0 %
Carignan	0	0	0,0 %
Chambly	0	1	100,0 %
McMasterville	0	0	0,0 %
Mont-Saint-Hilaire	2	3	50,0 %
Otterburn Park	0	0	0,0 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	2	4	100,0 %
Saint-Basile-le-Grand	0	1	100,0 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	1	1	0,0 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	0	4	100,0 %
Saint-Jean-Baptiste	1	1	0,0 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	1	2	100,0 %
Saint-Mathieu-de-Belœil	0	1	100,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>171,4 %</b>
<b>Montérégie</b>	<b>121</b>	<b>290</b>	<b>140,0 %</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2007 (à jour mai 2008) et 2020 (version 2020-12).

### 3.6. PRATIQUES ET AMÉNAGEMENT DES TERRES

Les pratiques et aménagement des terres consistent à réaliser des travaux et activités complémentaires, afin de soutenir les diverses productions agricoles qui en ont besoin. En 2020, 174 exploitations ont déclaré des pratiques de travail minimum du sol<sup>10</sup> sur près de 13 400 hectares. 71 exploitations pratiquent, pour leur part, la culture par semis direct<sup>11</sup> sur une superficie totale de 4 650 hectares.

Entre 2011 et 2021, les principales pratiques et aménagement des terres ont connu une augmentation générale de +10,6 %, les cultures de couverture d'hiver (+36,4 %) et l'apposition de brise-vent ou de coupe-vent naturels ou plantés (+38,7 %) ayant cru le plus fortement.

Le tableau suivant présente l'évolution des principales pratiques de soutien, de 2006 à 2021.

Tableau 3-14 : Pratiques et aménagement des terres par le nombre de ferme

	2006	2011	2016	2021	Variation 2006-2021
<b>Alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs</b>	N/D	7	11	8	14,3 %*
<b>Pâturage en rotation</b>	26	23	15	15	-42,3 %
<b>Engrais vert pour enfouissement</b>	70	68	71	65	-7,1 %
<b>Cultures de couverture d'hiver</b>	33	27	49	45	36,4 %
<b>Brise-vent ou coupe-vent (naturels ou plantés)</b>	62	73	72	86	38,7 %
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>198</b>	<b>218</b>	<b>219</b>	<b>10,6 %*</b>

Source : Statistique Canada. Recensements de l'agriculture, les pratiques et les aménagements des terres, CANSIM (base de données) Tableaux 004-0208, 4.10-2, 4.10-3 et 4.10-4.

Note : En 2016, en raison des changements apportés au contenu et au traitement des données, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2016 avec celles des recensements précédents.

\*Variation 2011-2021.

<sup>10</sup>Selon Agri-Réseau, le travail minimum du sol désigne « un système de travail du sol moins intensif que le travail conventionnel et qui résulte en une incorporation incomplète des résidus de culture. Le pourcentage visé de couverture par les résidus est d'au moins 30 % ».

<sup>11</sup>Toujours selon Agri-Réseau, le semis direct est « une technique qui permet l'établissement des cultures sans aucun travail du sol. Elle comporte donc une seule opération, c'est-à-dire le semis. Il en résulte, par conséquent, une quantité maximale de résidus de culture sur le sol ».

## FAITS SAILLANTS

Cette troisième section, abordant le mode d'occupation des terres et les types de productions, a fait ressortir les éléments qui suivent :

- **L'augmentation de la superficie exploitée totale a été de +2,5 % entre 2004 et 2020, ce qui constitue une croissance moindre que dans les territoires de référence;**
- **Le taux d'occupation des terres est passé de 76,2 % en 2004 à 79,9 % en 2020, représentant une augmentation supérieure à celle des territoires de référence;**
- **Le taux de location des terres est passé de 38,3 % à 47,1 % entre 2004 et 2020, un taux supérieur à celui des territoires de référence;**
- **La superficie cultivée a connu une croissance de +3,1 % entre 2004 et 2020, inférieure à celle des territoires de référence;**
- **La superficie cultivée moyenne par exploitation a augmenté de +20,7 % entre 2004 et 2020, de manière plus importante que dans les territoires de référence;**
- **Les trois plus importantes productions en nombre d'exploitations sont les céréales et protéagineux, les bovins laitiers et les pommes;**
- **En 2020, 76,1 % des exploitations avaient comme activité principale la production végétale;**
- **La superficie totale cultivée pour la production végétale a cru de +4,2 % entre 2004 et 2020, constituant une croissance légèrement moindre que dans les territoires de référence;**
- **84,5 % de la superficie cultivée est allouée à la production de céréales et de protéagineux;**
- **La production acéricole a vu son nombre d'hectares augmenter de +51,4 % entre 2004 et 2020;**
- **Le nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale entre 2004 et 2020 a diminué de -21 %, soit une baisse plus faible que dans les territoires de référence;**
- **Le principal type d'élevage est celui des bovins laitiers;**
- **Le nombre d'exploitations d'élevage de volailles a augmenté de +58,3 % entre 2004 et 2020, à l'instar de la tendance vérifiable dans les territoires de référence;**
- **Le nombre d'unités animales a augmenté de +24,7 % entre 2004 et 2020, passant de 11 886 à 14 822 unités;**
- **La production certifiée biologique a augmenté plus fortement dans la MRCVR entre 2007 et 2020 qu'en Montérégie.**

## 4. ASPECT ÉCONOMIQUE

La section suivante expose les différentes facettes des revenus et des dépenses liées à certaines pratiques agricoles. Au rôle d'évaluation de 2017, la valeur totale des unités d'évaluation, dont le code d'utilisation prédominant est agricole ou lié à l'agriculture, incluant les propriétés agricoles, s'élevait à plus de 756 millions de dollars. Seulement dans les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu, elle dépassait 100 millions de dollars.

Lors du recensement agricole de 2021, mené par Statistique Canada, 314 exploitations sur 376, équivalant à 83,5 % du total, ont déclaré que la valeur de leur capital agricole était de 500 000 \$ ou plus. Qui plus est, 129 exploitations sur 376, correspondant à 34,3 % du total, ont déclaré posséder un capital agricole de 3,5 millions de dollars et plus. À l'échelle de la MRCVR, le capital agricole cumulatif atteint une valeur de près de 1,373 milliard de dollars, ce qui représente une proportion de 6,6 % de la Montérégie.

### 4.1. REVENUS

Les revenus bruts du secteur agricole de tout le territoire de la MRCVR s'élevaient en 2020 à 152,8 millions de dollars, en progression de 79,5 % depuis 2004. Ce montant significatif démontre l'importance de l'agriculture dans le développement économique du territoire. À ce propos, les sources de revenus issues de la production végétale représentaient une somme brute de 86,6 millions de dollars de ces revenus totaux. 57,3 % de ce montant provenait de la production de céréales et de protéagineux. Pour la production animale, celle-ci s'élevait à 65,7 millions de dollars, dont 33,2 % provenaient des bovins laitiers et 22,6 % des poulets et dindons.

Le tableau suivant présente les revenus bruts, par catégorie de production, pour l'année 2020.

Tableau 4-1 : Sommaire des revenus par production agricole en 2020

Source de revenus	Revenu brut ('000 \$)
Bovins laitiers	21 793
Poulets et dindons	14 878
Œufs	6 808
Veaux lourds	8 301
Bovins de boucherie	1 834
Caprins	122
Chevaux	561
Apiculture	255
Ovins	329
Porcs	1 071
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	9 783
<b>Sous-total : animale</b>	<b>65 735</b>
Céréales et protéagineux	49 605
Acériculture	1 071
Fourrages	1 086
Autres fruits	757
Pommes	7 603
Autres légumes frais	10 652
Bois	67
Horticulture ornementale	10 963
Cultures abritées	3 689
Pommes de terre et autres légumes de transformation	1 152
<b>Sous-total : végétale</b>	<b>86 646</b>
<b>Autre source de revenu</b>	<b>410</b>
<b>Total MRCVR</b>	<b>152 791</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

Entre 2004 et 2020, le revenu moyen des exploitations agricoles dans la MRCVR est passé de 207 072 \$ à 435 302 \$, en augmentation de +110,2 %. Bien que celui-ci ait connu une croissance plus importante sur la période que dans les territoires de référence, il reste inférieur de -23,3 % au revenu moyen des exploitations agricoles de l'ensemble de la Montérégie. Il importe de noter que les exploitations agricoles de Belœil, Carignan, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Belœil possédaient en 2020 un revenu moyen supérieur à celui de la moyenne de la MRCVR.

Le tableau suivant présente l'évolution du revenu moyen des exploitations agricoles, par municipalité, entre 2004 et 2020.

Tableau 4-2 : Évolution par municipalité des revenus totaux et moyens, 2004-2020

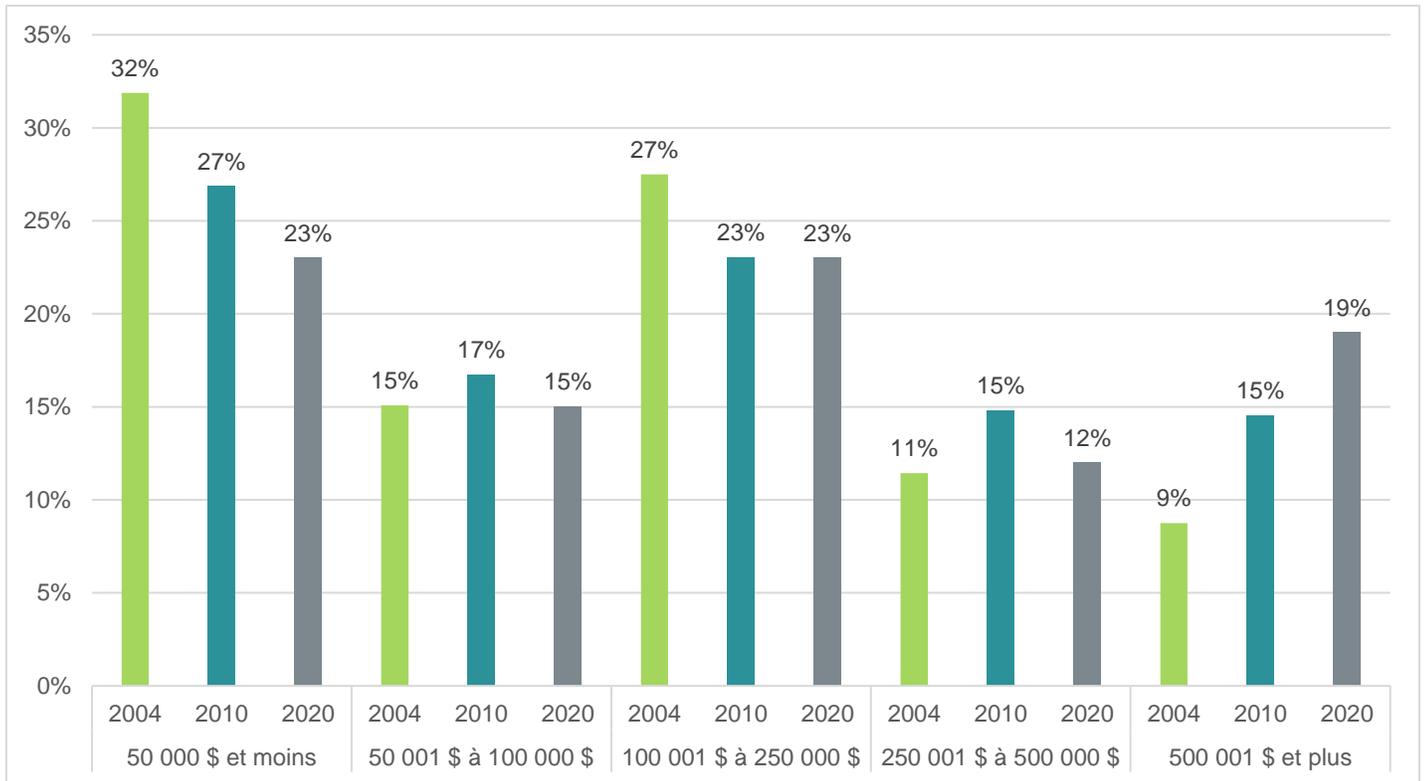
Municipalités	Revenus moyens (\$)		
	2004	2020	Variation 2004-2020
<b>Belœil</b>	136 596	592 569	333,8 %
<b>Carignan</b>	186 697	457 681	145,1 %
<b>Chambly</b>	C	50 447	N/D
<b>McMasterville</b>	N/D	N/D	N/D
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	195 211	487 858	149,9 %
<b>Otterburn Park</b>	C	N/D	N/D
<b>Saint-Antoine-sur-Richelieu</b>	119 930	276 519	130,6 %
<b>Saint-Basile-le-Grand</b>	299 262	256 589	-14,3 %
<b>Saint-Charles-sur-Richelieu</b>	202 165	758 241	275,1 %
<b>Saint-Denis-sur-Richelieu</b>	178 918	355 171	98,5 %
<b>Saint-Jean-Baptiste</b>	244 499	410 356	67,8 %
<b>Saint-Marc-sur-Richelieu</b>	235 343	406 437	72,7 %
<b>Saint-Mathieu-de-Belœil</b>	330 112	587 275	77,9 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>207 072</b>	<b>435 302</b>	<b>110,2 %</b>
<b>MRC de la couronne Sud</b>	256 271	465 979	81,8 %
<b>MRC de la CMM</b>	242 988	449 052	84,8 %
<b>Montérégie</b>	299 972	567 785	89,3 %
<b>Québec</b>	236 385	408 527	72,8 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour janvier 2005) et 2020 (version 2020-12).

Notes : C = confidentiel ; Exploitations agricoles : entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ ; Revenus : revenus agricoles bruts issus de la vente de produits agricoles de même que des sommes provenant des programmes gouvernementaux.

La répartition des exploitations agricoles en fonction des strates de revenu témoigne d'une diminution de la proportion appartenant aux strates des 50 000 \$ et moins et des 100 001 \$ à 250 000 \$ entre 2004 et 2020, alors que la strate des 500 001 \$ et plus est passée de 9 % à 19 % sur la période.

Figure 4-1 : Évolution de la répartition des exploitations par strate de revenu, 2004-2020



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (version 2005-01), 2010 (version certifiée) et 2020 (version 2020-12).

## 4.2. DÉPENSES

Les données du recensement agricole de Statistique Canada font état de dépenses d'exploitations moyennes dans la MRCVR en 2021 de 498 071 \$, inférieures aux dépenses moyennes en Montérégie (527 187 \$), mais supérieures aux dépenses moyennes dans l'ensemble du Québec (387 983 \$).

Il importe de spécifier au sujet du tableau ci-bas que dans les données compilées par Statistique Canada, la ville de Chambly fait partie de l'agglomération de Carignan, les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park font partie de l'agglomération de Saint-Jean-Baptiste et la ville de Beloeil fait partie de l'agglomération de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Tableau 4-3 : Dépenses de fonctionnement des exploitations agricoles en 2021

Municipalités	Dépenses d'exploitation totales (\$)	Nombre de répondants	Dépenses d'exploitation moyennes (\$)
Carignan	20 716 364	37	559 902
Saint-Antoine-sur-Richelieu	9 018 692	41	219 968
Saint-Basile-le-Grand	3 277 026	15	218 468
Saint-Charles-sur-Richelieu	29 666 469	37	801 796
Saint-Denis-sur-Richelieu	18 065 919	54	334 554
Saint-Jean-Baptiste	40 760 402	95	429 057
Saint-Marc-sur-Richelieu	17 001 001	45	377 800
Saint-Mathieu-de-Belœil	41 297 654	37	1 116 153
<b>Total MRCVR</b>	<b>179 803 527</b>	<b>361</b>	<b>498 071</b>
Montérégie	3 448 335 433	6 541	527 187
Québec	10 915 126 455	28 133	387 983

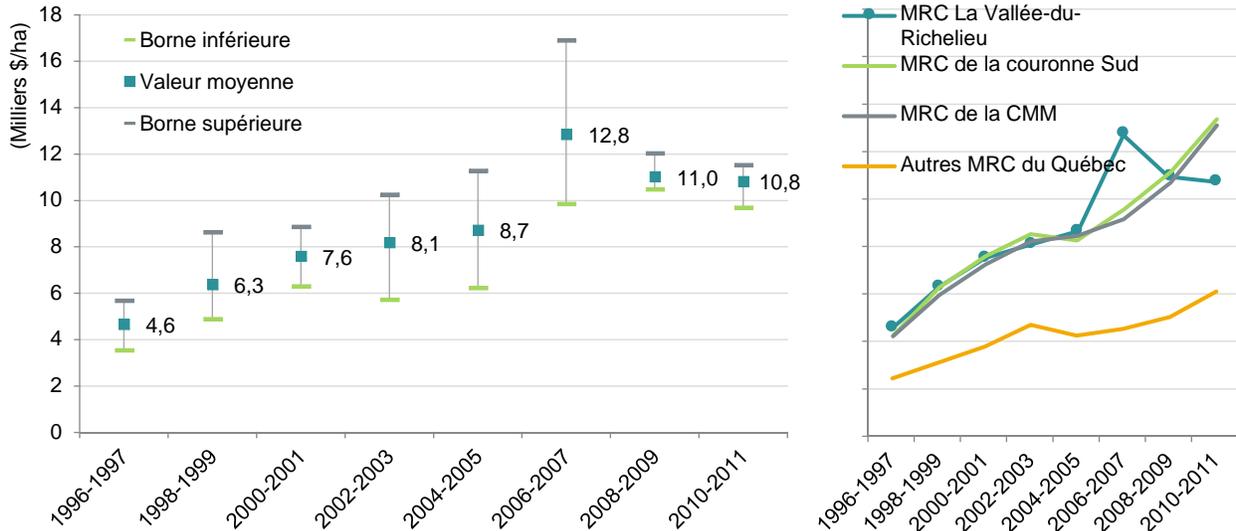
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021. Tableau 32-10-0241-01. Dépenses d'exploitation.

### 4.3. VALEUR DES TERRES

Selon les données de La Financière agricole du Québec, la valeur moyenne à l'hectare des terres agricoles a augmenté dans la MRCVR jusqu'en 2006-2007. Cette année a enregistré un pic à 12 800 \$/hectare, et elle s'est réduite par la suite (voir Figure 4-2). Toutefois, cette variation ne semble pas apparente à l'échelle des MRC de la Couronne Sud et des MRC de la CMM. Par ailleurs, entre 1996 et 2011, la valeur a augmenté de +133 %, rendant plus difficile l'acquisition de terres par la relève agricole.

La figure suivante illustre l'évolution des valeurs des terres transigées au cours de la période comprise entre 1996 et 2011.

Figure 4-2 : Valeur des terres transigées



Source : Groupe AGÉCO, compilation spéciale réalisée à partir de données 1996-2011 provenant de La Financière agricole du Québec.

Traitement : CMM

Notes : Une donnée doit porter sur un minimum de cinq transactions pour être diffusée. La borne inférieure de la valeur des terres agricoles transigées exclut le quart des transactions comportant les valeurs à l'hectare les plus faibles alors que la borne supérieure de la valeur des terres agricoles transigées exclut le quart des transactions comportant les valeurs à l'hectare les plus élevées.

Les données pour les années subséquentes à 2011 provenant de La Financière agricole du Québec sont uniquement disponibles à une échelle plus grande, soit celle de la Montérégie-Est. Entre 2009 et 2019, la valeur moyenne des terres en culture est passée de 12 400 \$/hectare à 39 667 \$/hectare. Celle des terres agricoles, comprenant les terres en culture et toutes les autres superficies agricoles (pâturages, vergers, érablières et boisés, excluant la valeur des bâtiments), a atteint, en 2019, une moyenne de 33 198 \$/hectares<sup>12</sup>.

#### **4.4. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES**

---

Les activités complémentaires regroupent les activités qui sont pratiquées en accompagnement à l'activité principale, telles que l'agrotourisme, la transformation et la vente à la ferme, l'autocueillette et la vente en marché public. En 2020, 23 exploitations ont déclaré des activités complémentaires liées à l'agrotourisme, équivalant à 6,6 % du total des exploitations de la MRCVR, tandis que cette proportion était de 3,9 % en Montérégie. Le nombre d'exploitations faisant de la transformation était, pour sa part, de 34 en 2020, soit une part de 9,7 % du total de la MRCVR, supérieure à celle de la Montérégie, de 6,6 %.

19,1 % des fermes opéraient, quant à elles, un kiosque de vente de produits à la ferme, dont 15 exploitations à Mont-Saint-Hilaire et 13 à Saint-Jean-Baptiste (voir tableau 4-4). Cette proportion dans la MRCVR est supérieure à celle de la Montérégie, s'établissant pour la même année à 13,7 %. L'autocueillette se retrouve dans 24 exploitations en 2020, une proportion de 6,8 % dans la MRCVR, plus élevée que celle de la Montérégie, de 3,9 %. Le nombre d'exploitations vendant leurs produits dans un marché public, pour sa part, s'établissait à 17 en 2020, pour une proportion de la MRCVR de 4,8 %, inférieure à celle de la Montérégie, de l'ordre de 6,3 %.

Le tableau suivant présente l'évolution des différentes filières complémentaires agricoles, entre 2007 et 2020, pour chacune des municipalités de la MRCVR.

---

<sup>12</sup>La Financière agricole du Québec. (2021). Bulletin Transac-TERRES 2020. Récupéré de <https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/bulletin-transac-terres-2020/>

Tableau 4-4 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles avec activités complémentaires par municipalité, 2007-2020

Municipalité	Agrotourisme		Transformation		Kiosque de vente à la ferme		Autocueillette		Marché public	
	2007	2020	2007	2020	2007	2020	2007	2020	2007	2020
Belœil	0	0	0	1	0	2	0	0	0	1
Carignan	1	4	1	0	0	5	0	1	0	2
Chambly	0	1	0	0	0	2	0	0	0	2
McMasterville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mont-Saint-Hilaire	11	11	10	11	18	15	11	11	3	4
Otterburn Park	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1	2	2	4	4	7	1	2	1	4
Saint-Basile-le-Grand	0	0	0	2	1	4	2	2	0	0
Saint-Charles-sur-Richelieu	0	0	1	2	2	7	1	2	0	0
Saint-Denis-sur-Richelieu	1	0	4	1	3	2	0	0	2	1
Saint-Jean-Baptiste	4	2	6	5	8	13	4	5	4	2
Saint-Marc-sur-Richelieu	4	3	6	7	5	8	0	1	1	1
Saint-Mathieu-de-Belœil	0	0	1	1	2	2	1	0	0	0
<b>Total MRCVR</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>67</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>17</b>
<b>Total MRCVR (%)<sup>1</sup></b>	<b>5,6 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>19,1 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>4,8 %</b>
<b>Montérégie (%)<sup>1</sup></b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>13,7 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>6,3 %</b>

1 : Ratio des exploitations agricoles ayant au moins une activité complémentaire.

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2007 (version 2008-05) et 2020 (version 2020-12).

Le tableau suivant présente les types d'activités de transformation complémentaires. Les données du tableau démontrent que la plupart des secteurs d'activité agricoles du territoire ne transforment pas leurs produits.

Tableau 4-5 : Transformation alimentaire selon l'activité principale de l'exploitation et le type de produit transformé

Activité principale	Produits de l'érable (1)	Viandes, volailles et poissons (2)	Boissons alcoolisées	Fruits et légumes (3)	Autres	Boulangerie et pâtisserie	Produits laitiers	Total
Acériculture	11	0	0	0	0	0	0	11
Pommes	0	0	5	5	0	1	0	8
Autres fruits	0	0	5	0	0	0	0	5
Autres sources de revenus	2	0	2	2	1	1	0	3
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1	1	0	0	1	0	0	3
Poulets et dindons	0	2	0	0	0	0	0	2
Fourrages	1	0	0	0	0	0	0	1
Caprins	0	0	0	0	0	0	1	1
<b>Total MRCVR</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>34</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

Notes : 1-Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop) ; 2-Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.) ; 3-Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)

## 4.5. MISE EN VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE

La MRCVR comprend au sein de son territoire de nombreuses entreprises ayant un potentiel de mise en valeur de la production agricole. En effet, un recensement réalisé en 2022 démontre la présence de 38 entreprises de transformation alimentaire, 110 entreprises de production et de distribution, 211 entreprises de restauration, ainsi que 66 entreprises de tourisme dans la MRCVR.

Belœil et Chambly possèdent le plus grand nombre d'entreprises de transformation alimentaire, respectivement de 7 et 13. Parmi celles-ci, il est possible de retrouver des entreprises d'envergure, à l'instar de Bonduelle Canada, Cargill, Unibroue et Unidindon.

Tableau 4-6 : Nombre d'entreprises de transformation alimentaire, de production et de distribution, de restauration et de tourisme en 2022

Municipalité	Transformation alimentaire	Production et distribution	Restauration	Tourisme	Total
Belœil	7	11	63	6	87
Carignan	0	7	6	5	18
Chambly	13	13	55	9	90
McMasterville	0	2	11	0	13
Mont-Saint-Hilaire	4	21	34	13	72
Otterburn Park	2	2	5	0	9
Saint-Antoine-sur-Richelieu	0	8	4	1	13
Saint-Basile-le-Grand	2	7	19	4	32
Saint-Charles-sur-Richelieu	0	4	3	6	13
Saint-Denis-sur-Richelieu	3	6	1	7	17
Saint-Jean-Baptiste	3	13	2	7	25
Saint-Marc-sur-Richelieu	2	9	2	6	19
Saint-Mathieu-de-Belœil	2	7	6	2	17
<b>Total MRCVR</b>	<b>38</b>	<b>110</b>	<b>211</b>	<b>66</b>	<b>425</b>

Source : MRCVR, 2022.

## **FAITS SAILLANTS**

Cette quatrième section, traitant des aspects économiques, a mis de l'avant les éléments ci-bas :

- **Les revenus bruts totaux dans la MRCVR en 2020 étaient de 152,8 millions de dollars;**
- **Les revenus de la production animale en 2020 étaient de 65,7 millions de dollars;**
- **Les revenus de la production végétale en 2020 étaient de 86,6 millions de dollars;**
- **Entre 2004 et 2020, le revenu moyen est passé de 207 072 \$ à 435 302 \$, en augmentation de +110,2 %, bien qu'il reste inférieur de 23,3 % au revenu moyen de la Montérégie;**
- **La proportion des exploitations appartenant aux strates de revenus de 50 000 \$ et moins et de 100 001 \$ à 250 000 \$ a diminué, tandis que celle de 500 001 \$ et plus a augmenté entre 2004 et 2020;**
- **Les dépenses d'exploitation moyennes dans la MRCVR en 2021 étaient de 498 071 \$, inférieures aux dépenses moyennes en Montérégie, mais supérieures aux dépenses moyennes dans l'ensemble du Québec;**
- **Les activités complémentaires que sont l'agrotourisme, la transformation, les kiosques de vente à la ferme, l'autocueillette et la vente en marché public ont connu une croissance entre 2007 et 2020;**
- **38 entreprises de transformation alimentaire sont présentes sur le territoire de la MRCVR.**

## 5. MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE AGRICOLE

La section suivante présente des constats relatifs à la main-d'œuvre, ainsi qu'à la relève du monde agricole. Elle décortique les informations en relation avec l'âge, le sexe, ainsi que le lieu de résidence des producteurs et de leurs employés.

### 5.1. PRODUCTEURS AGRICOLES

Les hommes représentent une grande partie de la proportion totale des agriculteurs du territoire de la MRCVR, étant 409 sur un total de 586 (74 %). Les femmes ne représentent que 26 % du contingent de producteurs agricoles dans la MRCVR et 27 % pour l'ensemble de la Montérégie.

Le tableau suivant présente la répartition des producteurs agricoles, selon leur groupe d'âge et leur sexe, en 2020.

Tableau 5-1 : Producteurs agricoles répartis selon le sexe et l'âge en 2020

Strate d'âge (ans)	Hommes	Femmes	Personne morale	Total	Proportion de Femmes
0 à < 20	2	1	0	3	33 %
20 à < 40	60	15	0	75	20 %
40 à < 60	177	64	0	241	27 %
60 à < 80	157	61	0	218	28 %
80 et plus	9	11	0	20	55 %
Non défini	4	1	23	29	3 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>409</b>	<b>153</b>	<b>23</b>	<b>586</b>	<b>26 %</b>
<b>Montérégie</b>	<b>7 878</b>	<b>3 034</b>	<b>457</b>	<b>11 387</b>	<b>27 %</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

En matière d'âge, la moyenne des producteurs agricoles de la MRCVR se situait en 2020 entre 40 et 59 ans (41,1 %) et entre 60 et 79 ans (37,2 %), soit des proportions similaires à celles observées en Montérégie. Le tableau suivant expose la répartition de ces derniers dans chacune des municipalités de la MRCVR et selon la catégorie d'âge en 2020.

Tableau 5-2 : Producteurs agricoles par municipalité répartis selon l'âge en 2020

Municipalité	0 à < 20 ans	20 à < 40 ans	40 à < 60 ans	60 à < 80 ans	80 ans et plus	Non défini	Total
Beloeil	0	1	4	6	0	0	11
Carignan	1	3	14	16	0	4	38
Chambly	0	2	4	2	0	1	9
McMasterville	0	0	0	0	0	0	0
Mont-Saint-Hilaire	0	6	28	22	4	1	61
Otterburn Park	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Antoine-sur-Richelieu	0	12	28	28	3	1	72
Saint-Basile-le-Grand	0	2	10	7	2	3	24
Saint-Charles-sur-Richelieu	1	6	32	12	1	3	55
Saint-Denis-sur-Richelieu	0	20	28	49	2	3	102
Saint-Jean-Baptiste	0	8	50	36	2	4	100
Saint-Marc-sur-Richelieu	1	9	27	22	4	3	66
Saint-Mathieu-de-Beloeil	0	6	16	18	2	6	48
<b>Total MRCVR</b>	<b>3</b>	<b>75</b>	<b>241</b>	<b>218</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>586</b>
Montréal	3	1 739	4 642	4 035	421	541	11 387
<b>Proportion du total de la MRCVR</b>	<b>0,5 %</b>	<b>12,8 %</b>	<b>41,1 %</b>	<b>37,2 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Proportion du total de la Montréal</b>	<b>0,1 %</b>	<b>15,3 %</b>	<b>40,8 %</b>	<b>35,4 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

## 5.2. RELÈVE

Il existe deux types de relèvements agricoles. La relève apparentée et la relève non apparentée. La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) mentionne que la transmission d'une entreprise agricole à d'autres personnes que les enfants de l'agriculteur est un phénomène qui est de plus en plus fréquent.

En effet, en 2020, 74 % des 42 agriculteurs prévoyant vendre leur exploitation agricole d'ici cinq ans avaient une relève assurée (voir tableau 5-3). Depuis 2019, dans le cadre du projet Arterre, un agent de maillage de la CMM, affecté aux MRC de la Couronne Sud de Montréal (incluant les portions hors de la CMM), travaille à faciliter le jumelage des propriétaires agricoles qui souhaitent céder, en tout ou en partie, leurs terres à des aspirants agriculteurs.

Le tableau suivant expose le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans et la proportion d'entre elles sans relève prévue.

Tableau 5-3 : Relève des exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans en 2020

Municipalité	Exploitation prévoyant vendre d'ici 5 ans	Sans relève prévue	Sans relève prévue (% par rapport aux exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans)
Beloeil	0	0	0,0 %
Carignan	2	1	50,0 %
Chambly	0	0	0,0 %
McMasterville	0	0	0,0 %
Mont-Saint-Hilaire	9	3	33,3 %
Otterburn Park	0	0	0,0 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	6	0	0,0 %
Saint-Basile-le-Grand	0	0	0,0 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	5	2	40,0 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	6	0	0,0 %
Saint-Jean-Baptiste	7	4	57,1 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	4	1	25,0 %
Saint-Mathieu-de-Beloeil	3	0	0,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>26,2 %</b>
MRC de la Couronne Sud	199	45	22,6 %
MRC de la CMM	306	71	23,2 %
Montérégie	723	172	23,8 %
Québec	3 124	812	26,0 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

### 5.3. TRAVAIL AGRICOLE

La main-d'œuvre employée dans la majorité des types d'exploitations est familiale dans la MRCVR, représentant 87,7 % du total, ce principalement dans le secteur des céréales et protéagineux, ainsi que dans le secteur des bovins laitiers et de la production laitière. Cette proportion est toutefois légèrement inférieure à celles observées pour la Montérégie (89,5 %) et l'ensemble du Québec (90,2 %). Le type de main-d'œuvre employée non familiale qui provient de l'extérieur du Québec est peu représenté dans les exploitations du territoire de la MRCVR.

Le tableau suivant expose le type de main-d'œuvre selon les différents champs d'activité en 2020.

Tableau 5-4 : Types de main-d'œuvre employée par les exploitations, en fonction de leur activité principale en 2020

Activité principale	Familiale	Non familiale (du Québec)	Non familiale (hors Québec)	Total	Proportion de main-d'œuvre familiale
Céréales et protéagineux	155	41	0	172	90,1 %
Bovins laitiers et production laitière	34	10	2	37	91,9 %
Pommes	18	11	7	21	85,7 %
Acériculture	17	5	0	19	89,5 %
Autres fruits	14	8	1	16	87,5 %
Poulets et dindons	11	5	0	13	84,6 %
Autres légumes frais	8	5	4	12	66,7 %
Fourrages	11	1	0	11	100,0 %
Horticulture ornementale	7	8	3	9	77,8 %
Autres sources de revenus	5	2	0	5	100,0 %
Apiculture	5	0	0	5	100,0 %
Cultures abritées	3	4	0	5	60,0 %
Œufs	4	2	1	4	100,0 %
Ovins	3	4	0	4	75,0 %
Chevaux	3	1	1	4	75,0 %
Veaux lourds	2	1	0	3	66,7 %
Caprins	2	0	0	2	100,0 %
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1	2	1	2	50,0 %
Bovins de boucherie	1	1	0	2	50,0 %
Porcs	2	0	0	2	100,0 %
Pommes de terre	1	0	0	1	100,0 %
Autres légumes de transformation	0	1	0	1	0,0 %
<b>Total MRCVR</b>	<b>307</b>	<b>112</b>	<b>20</b>	<b>350</b>	<b>87,7 %</b>
Montérégie	5 904	2 098	451	6 600	89,5 %
Québec	24 641	8 293	1 346	27 316	90,2 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2020 (version 2020-12).

Note : Les exploitations peuvent employer plus d'un type de main-d'œuvre.

En 2021, 121 fermes ont déclaré avoir rémunéré 856 salariés, en décroissance par rapport à 2016, pour revenir au niveau de 2011, alors que l'on comptait 860 salariés. Il convient toutefois de mentionner que la pandémie de Covid-19 pourrait avoir eu un impact à la baisse sur le nombre de salariés.

Un peu moins de la moitié des salariés ont été payés sur une base saisonnière ou temporaire (voir tableau 5-5). De plus, près d'un salarié sur cinq était un membre de la famille. Il importe de préciser que, pour les fins du recensement agricole de Statistique Canada, la ville de Chambly fait partie de l'agglomération de Carignan, les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park font partie de l'agglomération de Saint-Jean-Baptiste et la ville de Beloeil fait partie de l'agglomération de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Ces dernières n'apparaissent donc pas dans le tableau ci-haut.

Le tableau suivant rend compte des données relatives au travail agricole rémunéré, selon chacune des municipalités du territoire de la MRCVR.

Tableau 5-5 : Travail agricole rémunéré en 2021

Municipalité	Salariés payés sur une base annuelle			Salariés payés sur une base saisonnière ou temporaire	Total	Fermes déclarantes	Employés qui étaient des membres de la famille	
	À plein temps	À temps partiel	Sous-total				Salariés	Fermes déclarantes
Carignan	18	4	22	8	30	9	5	4
Saint-Antoine-sur-Richelieu	25	7	32	13	45	11	24	8
Saint-Basile-le-Grand	33	5	38	28	66	8	8	6
Saint-Charles-sur-Richelieu	24	9	33	13	46	14	18	10
Saint-Denis-sur-Richelieu	32	10	42	21	63	20	29	15
Saint-Jean-Baptiste	56	13	69	214	283	36	42	21
Saint-Marc-sur-Richelieu	26	8	34	6	40	13	16	9
Saint-Mathieu-de-Belœil	150	21	171	112	283	10	10	6
<b>Total MCRVR</b>	<b>364</b>	<b>77</b>	<b>441</b>	<b>415</b>	<b>856</b>	<b>121</b>	<b>152</b>	<b>79</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de l'agriculture 2021. Tableau 32-10-0243-01 Travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement.

Note : plein temps (30 heures ou plus par semaine) ; temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Le travail non agricole rémunéré est également recensé par Statistique Canada. Sur 560 exploitants, 200 ont déclaré des heures de travail. Parmi ceux-ci, un tiers travaillait plus de 40 heures et un tiers entre 30 et 40 heures. Ainsi, un exploitant sur dix peut compter sur un revenu d'appoint, en travaillant moins de 29 heures à l'extérieur de la ferme. Quant au travail agricole, pour 43,8 % des exploitants, il représente plus de 40 heures par semaine.

## FAITS SAILLANTS

Cette cinquième section, consacrée à la main-d'œuvre et la relève agricole, a présenté les éléments suivants :

- On dénombrait en 2020 un total de 586 producteurs agricoles dans la MRCVR, dont 26 % étaient des femmes;
- Les producteurs se situent principalement dans les groupes d'âge des 40 à 59 ans et des 60 à 79 ans;
- 26,2 % des producteurs prévoyant vendre d'ici 5 ans n'ont pas de relève;
- La main-d'œuvre familiale représente 87,7 % du total;
- En 2021, 121 fermes ont déclaré avoir rémunéré 856 salariés.

## 6. AGROTOURISME

La vocation touristique est grandissante sur le territoire de la MRCVR, étant donné les nombreux attraits de la région. Mentionnons que la Montérégie est généralement considérée comme un marché touristique de proximité incontournable. Une liste des entreprises qui se classifient pour de l'agrotourisme au sein du territoire a été créée par le département du tourisme de la MRCVR. Selon le plus récent décompte, 65 entreprises offrent soit un kiosque de vente à la ferme, une activité d'interprétation ou de mise en valeur ou des activités complémentaires à l'exploitation.

La MRCVR, avec sa signature « Région gourmande », se distingue en matière d'agrotourisme grâce à son offre diversifiée : vergers, cidreries, microbrasseries, vignobles, érabières et autres producteurs, boutiques et produits fins, tables champêtres et restaurants gastronomiques. De plus, certaines activités d'animation et de visite à la ferme sont très populaires et la proximité de la MRCVR avec les grands centres urbanisés favorise le déplacement dans la région. Les nombreux vergers autour du mont Saint-Hilaire bénéficient d'un fort achalandage, se manifestant par la fréquentation sur les chemins de la Montagne et Ozias-Leduc durant la période de la cueillette des pommes. Ce potentiel économique diversifie les revenus des agriculteurs et crée des liens entre le producteur et les consommateurs. Ces activités touristiques gourmandes valorisent les produits locaux et les produits agroalimentaires régionaux.

Par ailleurs, le cyclotourisme a un excellent potentiel de développement, avec la Route verte, la Véloroute gourmande et les travaux prévus pour compléter le sentier Oka–Mont-Saint-Hilaire, ainsi que d'autres circuits et routes présentement en planification. Le territoire plat est bordé d'attraits culturels, patrimoniaux et paysagers, dont la rivière Richelieu, avec les Montérégiennes à l'horizon et traversant des villages pittoresques. Toutefois, des interventions sont requises pour compléter le réseau cyclable. Le recensement des utilisateurs de transport actif permettrait de mieux adapter la région à cette demande croissante.

En outre, dans sa politique touristique adoptée en novembre 2020, la MRCVR entend renforcer l'offre existante et se positionner comme une destination rurale quatre saisons et augmenter sa visibilité en tant que région distinctive et présenter une offre de ses attraits et services touristiques. Les différentes orientations articulées dans cette politique touristique pourraient avoir un effet bénéfique sur le développement de l'agrotourisme au sein du territoire de la MRCVR.

## 7. TENDANCES EN AGRICULTURE

---

Cette section présente les principales tendances en agriculture en lien avec le contexte des changements climatiques, l'autonomie alimentaire, les stratégies relatives à la tenure et les exploitations agricoles émergentes.

### 7.1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

La production alimentaire dépend, dans une grande mesure, des conditions climatiques particulières, non seulement ici, mais également à travers le monde, en raison des changements climatiques. Les rendements, et par contrecoup les prix, sont affectés par les variations de précipitations et de température extrêmes : sécheresse, précipitations abondantes, vagues de chaleur, etc. De plus, il est probable que ces bouleversements amènent de nouvelles espèces de ravageurs et de maladies au Québec<sup>13</sup>. Toutefois, le prolongement attendu de la saison de croissance pourrait permettre de meilleurs rendements pour divers types de cultures.

### 7.2. AUTONOMIE ALIMENTAIRE

---

Intégrer l'agriculture à même les fonctions urbaines, ou à ses côtés, représente une manière de reconnaître sa multifonctionnalité. Les circuits courts et la production alimentaire de proximité comportent de nombreux avantages. Ils réduisent le transport des aliments et valorisent les produits du terroir. Dans le cadre de son projet d'agriculture soutenue par la communauté, appelé « Fermiers de famille », l'organisme Équiterre recommande aux municipalités d'adapter leur réglementation, afin de permettre la distribution des paniers dans le domaine public, comme l'a fait la ville de Bromont. À cet effet, les points de livraison des « paniers alimentaires » sont situés dans les commerces, chez des particuliers et aux gares de train de banlieue. La MRCVR compte des points de chute à Chambly, à Saint-Basile-le-Grand, à Belœil, à Mont-Saint-Hilaire et à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Dans ce contexte, un potentiel de développement en ce qui a trait à la diversification des productions dans la MRCVR semble bel et bien exister, considérant la faible proportion de l'agriculture régionale présentement destinée à la mise en marché de proximité.

De façon générale, les concepts de sécurité alimentaire et d'agriculture urbaine, périurbaine et communautaire sont intégrés par des municipalités avant-gardistes. Les initiatives foisonnent à Saint-Bruno-de-Montarville, qui a lancé sa politique de « Ville nourricière » en 2017. Elle a adapté sa réglementation pour autoriser les potagers en façade et encadrer les poulaillers urbains. Cette dernière pratique est d'ailleurs permise dans plusieurs municipalités de la MRCVR. La MRC d'Argenteuil, quant à elle, a réalisé un projet novateur d'agriculture communautaire : elle a acquis une terre agricole et s'est associée à des partenaires du milieu, dont le centre d'entraide qui distribue la récolte à plus de 500 familles défavorisées. Des citoyens s'impliquent de manière bénévole, des stages sont offerts aux jeunes et des activités visent à sensibiliser les enfants.

Au sein de la MRCVR, la ville de Mont-Saint-Hilaire envisage de réaliser une politique d'agriculture urbaine. Plusieurs municipalités ont aussi mis en place des plates-bandes municipales comestibles. Notons au passage que le MAPAQ a publié en 2016 sa « Stratégie de soutien à l'agriculture urbaine ».

---

<sup>13</sup>Warren, F. J. et D. S. Lemmen. (2014). Gouvernement du Canada.

### 7.3. L'ACCÈS À LA TERRE AGRICOLE

---

Le coût élevé de l'équipement agricole et des terres, la structure des programmes de financement, de même que des normes strictes, auxquelles tous les producteurs doivent se conformer, sans égard à la taille de leur exploitation, peuvent être des facteurs qui viennent influencer la diversification des modèles économiques du système agroalimentaire. La CMM a mis en place, au début de l'année 2019, le programme ARTERRE, en vue de faciliter l'accès des terres à la relève agricole.

Il existe depuis peu un modèle d'affaire agricole visant à sortir certaines terres à dédiées à l'agriculture de la spéculation foncière et à en assurer leur vocation nourricière à perpétuité. Il s'agit de la fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA). Cette entité sans but lucratif a l'obligation d'apporter un bénéfice à la communauté, et non simplement à des individus privés. Lorsqu'une FUSA est créée, c'est pour acquérir une ou plusieurs terres dans le but d'assurer à perpétuité leur vocation agricole, dans le respect des écosystèmes et au bénéfice de la société. Dans ce modèle, la propriété du bien, en l'occurrence la terre, n'appartient plus à personne; elle n'existe que pour réaliser la mission qui lui est confiée. Les entreprises agricoles qui cultivent ces terres deviennent des usagers (superficiaires, locataires ou usufruitiers), avec la certitude d'y avoir accès tout au long de leur existence, pourvu qu'ils en respectent la mission. Ce modèle ne semble pas se retrouver actuellement sur le territoire de la MRCVR, mais pourrait être étudié en regard de l'intérêt d'aspirants agriculteurs ou de la relève agricole pour celui-ci.

Par ailleurs, le phénomène de morcellement des terres agricoles, dont l'origine est attribuable à des fins de spéculation immobilière, peut représenter une occasion pour accueillir de petites fermes de la relève agricole, dans la mesure où ces terres sont physiquement accessibles et présentent un potentiel de culture intéressant. Toutefois, il appert que, dans bien des cas, ces lots sont de trop petite taille pour une activité agricole rentable, en plus d'être enclavés. Dès lors, une évaluation à la pièce semble s'imposer, afin de répondre aux besoins des filières agricoles émergentes, tels le biologique, la permaculture, la culture en serre, certains produits de niche, etc.

## 8. DIAGNOSTIC

---

Le diagnostic a pour objectif d'établir les forces et les faiblesses (environnement interne) de l'agriculture dans la MRCVR, les opportunités et les menaces (environnement externe) propres au secteur agricole, ainsi que les principaux enjeux. Le présent diagnostic se base sur les grands constats tirés du portrait du territoire et des activités agricoles de la MRCVR, ainsi que sur deux séances de consultation menées auprès des parties prenantes du milieu agricole et un sondage sollicitant les agriculteurs et la population.

### 8.1. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

---

Les séances de consultation des parties prenantes du milieu agricole se sont tenues les 19 juillet et 17 août 2022, et ont rassemblé, à chacune d'entre elles, une vingtaine de producteurs agricoles et d'élus locaux. Ces séances ont permis de soumettre de premières pistes de réflexion aux acteurs locaux quant aux forces, faiblesses, opportunités et menaces, ainsi qu'aux enjeux émanant du portrait du territoire et des activités agricoles. Au cours d'ateliers de travail en sous-groupes, les agriculteurs et élus présents à ces séances de consultation ont pu participer à l'élaboration du diagnostic du PDZA de la MRCVR.

### 8.2. SONDAGE

---

En parallèle des séances de consultation des parties prenantes, un sondage en ligne a été mené du 4 juillet au 8 août 2022 auprès des producteurs agricoles (54 réponses) et des citoyens (197 réponses). Celui-ci a notamment permis de récolter des données à propos des sujets suivants :

- Les éléments les plus importants caractérisant l'agriculture;
- Les éléments pouvant nuire à la pratique de l'agriculture;
- Les principaux enjeux concernant le développement des activités agricoles;
- Les premiers mots venant à l'esprit pour présenter l'activité agricole de la MRCVR;
- La vision de l'agriculture dans 10 ans;
- Les principales actions qui pourraient être mises de l'avant pour favoriser le développement de la zone et des activités agricoles;
- Les éléments rendant fier de l'agriculture dans la MRCVR;
- Les plus grands défis de l'agriculture.

Les résultats du sondage sont détaillés à l'annexe 1.

### 8.3. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

Le tableau qui suit offre la synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces étant ressorties des principaux constats du portrait du territoire et des activités agricoles, des séances de consultation des parties prenantes et du sondage mené auprès des producteurs agricoles et des citoyens de la MRCVR.

Tableau 8-1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
Qualité des sols et climat favorable	Manque de diversité des modèles agricoles
Paysage agricole	Dualité entre le nord et le sud de la MRCVR
Diversité des types de production	Rareté de la main-d'œuvre qualifiée
Occupation dynamique du territoire	Vieillessement des producteurs
Proximité des centres urbains et des grands axes routiers	Manque de reconnaissance et de compréhension du milieu agricole de la part de la population
Prospérité des exploitations agricoles bien établies	Conflits avec d'autres usages
Engagement des agriculteurs dans leurs activités	Difficulté pour les nouvelles exploitations agricoles de s'établir
Diversification des types d'activités (agrotourisme, autocueillette, kiosques à la ferme, transformation)	Manque de vision d'ensemble à l'échelle de la MRCVR et des municipalités en matière de planification et de réglementation
Pratiques agricoles avant-gardistes et novatrices	Méconnaissance de la part de la population des contraintes qu'impose le cadre législatif aux agriculteurs
	Manque de synergie entre la production et la transformation
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Développement de l'agrotourisme	Étalement urbain de la MRCVR
Poursuite de la diversification des types de production	Diminution du nombre d'exploitations agricoles
Proximité et rapprochement des marchés	Lois et fiscalité municipale mal adaptées au milieu agricole
Croissance de la demande pour les produits certifiés biologiques	Manque de relève
Mouvement en faveur de l'achat local et de l'autonomie alimentaire	Spéculation et pression sur la valeur des terres
Développement de modèles agricoles alternatifs	Lutte aux changements climatiques
Valorisation des bonnes pratiques agroenvironnementales et des aménagements favorables à la biodiversité	Perte de biodiversité et des insectes pollinisateurs
Accroissement de la synergie entre la production et la transformation	
Valorisation du réseau d'acteurs œuvrant dans le milieu agricole	
Établissement de la relève sur de petits lots existants	

## 8.4. ENJEUX

---

Les enjeux peuvent être définis comme les principales préoccupations de la MRCVR en matière de développement de l'agriculture, ou encore comme ce qui est « en jeu », c'est-à-dire ce qui est à perdre ou à gagner. De ces enjeux découlera la vision pour le territoire de la MRCVR, ainsi que le plan d'action.

Les enjeux identifiés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PDZA de la MRCVR, au nombre de trois, s'expriment tel que suit :

### 1. La pérennité du territoire et des activités agricoles

L'enjeu de la pérennité du territoire et des activités agricoles réfère notamment au fait de **consacrer la place des activités agricoles en zone agricole**, aux défis de **cohabitation entre populations urbaines et rurales** et à **l'attraction de la main-d'œuvre et de la relève agricole**.

### 2. Le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire agricole

L'enjeu du développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire agricole rassemble des préoccupations telles que la **valorisation de la profession d'agriculteur auprès de la population**, le fait de **promouvoir la synergie dans toute la chaîne agroalimentaire**, ainsi que **le soutien à l'achat local et l'autonomie alimentaire**.

### 3. L'engagement envers l'agriculture durable

L'enjeu de l'engagement envers l'agriculture durable regroupe des notions telles que **la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales** dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, **la pérennité de l'eau en milieu agricole** et **la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques agroenvironnementales**.

## 9. VISION

L'énoncé de vision du PDZA de la MRCVR se base sur le diagnostic réalisé, ainsi que les trois enjeux identifiés. De plus, trois entrevues individuelles avec des agriculteurs ont été réalisées, dans l'optique de valider celui-ci.

L'énoncé de vision met de l'avant la diversité et la pérennité de l'agriculture au sein du territoire. De plus, il aborde les questions de la cohabitation entre milieux urbain et rural, ainsi que du sentiment de fierté qui se dégage de l'agriculture dans la MRCVR. Enfin, il met l'emphase sur l'importance des pratiques agricoles innovantes et durables et des circuits courts, dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques.

L'énoncé de vision se lit comme suit :

*« Dans 10 ans, la MRC de La Vallée-du-Richelieu se caractérisera par une agriculture **diversifiée et pérenne**, ayant renforcé celle-ci. Le milieu urbain cohabitera **harmonieusement** avec le milieu rural. Producteur(-trice)s et non producteur(-trice)s seront **fier(-ère)s** de l'agriculture locale, qui poursuivra la mise en place de pratiques **innovantes et durables**, dans un souci **d'adaptation aux changements climatiques** et de **maintien d'une proximité des marchés** auprès de la population. »*

## 10. PLAN D'ACTION

Le plan d'action découle du diagnostic établi et d'une consultation des parties prenantes du milieu agricole, tenue le 17 janvier 2023. Il vise à opérationnaliser les enjeux identifiés, ainsi que l'énoncé de vision, en les transposant en mesures concrètes pouvant être mises en œuvre par la MRCVR.

Il convient de préciser que les objectifs et actions comprises dans le présent plan d'action ne sont pas priorisés par ordre d'importance. Le plan d'action se détaille en 9 objectifs, répartis au sein de chacun des enjeux, et 39 actions.

Il intègre également un échéancier de réalisation des actions, se détaillant comme suit :

- Court terme : moins d'un an;
- Moyen terme : 1 à 3 ans;
- Long terme : 3 à 5 ans.

Les acteurs impliqués sont ensuite déclinés, en tant que responsables et partenaires de la réalisation de chaque action. Un ordre de grandeur des coûts pouvant être occasionnés par chacune des actions est aussi donné, selon la typologie suivante :

- \$ : action n'engendrant pas de coût important;
- \$\$ : action demandant un certain investissement;
- \$\$\$ : action nécessitant des investissements plus conséquents et possiblement la recherche de subventions.

Cette typologie des coûts représente un ordre de grandeur pour guider la MRCVR dans la réalisation des actions, et non un cadre financier rigoureux. Enfin, des indicateurs ont été élaborés pour la vaste majorité des actions, afin de mesurer leur accomplissement à terme.

Les tableaux suivants présentent, par enjeu, les objectifs identifiés, ainsi que chacune des actions s'y rapportant. Il importe de mentionner qu'à la suite de ceux-ci, une description plus détaillée de chacune des actions est proposée, dans l'optique de faciliter la rédaction de fiches-projets permettant de les mener à bien.

Tableau 10-1 : Enjeu 1 – La pérennité du territoire et des activités agricoles

<b>Objectif 1 – Consacrer la place des activités agricoles dans la zone agricole</b>					
<b>Actions</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Acteurs impliqués</b>		<b>Coût</b>	<b>Indicateurs</b>
		<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>		
Assurer l'harmonisation des outils de planification de la MRCVR	Court terme - En continu	MRCVR	-	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de communication identifiée;</li> <li>- Nombre d'outils de diffusion produits;</li> <li>- Nombre de citoyens rejoints.</li> </ul>
Adopter une approche pédagogique visant à faire connaître le PDZA et les outils de planification de la MRCVR auprès de la population	Court terme - En continu	MRCVR	-	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de communication identifiée;</li> <li>- Nombre d'outils pédagogiques dédiés spécifiquement au PDZA produits et diffusés.</li> </ul>
Réaliser et communiquer une étude sur l'équité de la fiscalité municipale entre milieux urbains et agricoles	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, municipalités, MAMH	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un rapport d'analyse sur l'équité fiscale;</li> <li>- Communication du rapport auprès des acteurs concernés.</li> </ul>
Assurer une veille stratégique sur les facteurs déterminants favorisant l'agriculture pérenne	Court terme - En continu	MRCVR	UPA, MAPAQ, COVABAR	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un tableau de bord sur les facteurs clés;</li> <li>- Mise à jour annuelle du tableau de bord.</li> </ul>

## Objectif 2 – Favoriser la cohabitation entre les milieux agricoles et non agricoles

Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Appuyer et diffuser la campagne du MTQ « Milieu agricole, soyez vigilant », visant la mise en place d'une signalisation permettant de conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole lors de certaines périodes	Court terme	MRCVR	MTQ, municipalités, SAAQ	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de communication identifiée;</li> <li>- Diffusion de la campagne;</li> <li>- Nombre de citoyens rejoints.</li> </ul>
Collaborer à la campagne d'information pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager » pour mettre en place un outil de communication visant le partage d'information entre la population habitant la zone urbaine et le milieu agricole	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, SBM, municipalités	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de communication identifiée;</li> <li>- Production d'un outil de communication;</li> <li>- Nombre de communications réalisées;</li> <li>- Nombre de citoyens rejoints.</li> </ul>
Créer un comité « rurbain » pour traiter de la cohabitation entre les deux milieux et proposer des activités permettant la rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs	Court terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, municipalités, citoyens	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du comité;</li> <li>- Nombre de rencontres par année;</li> <li>- Nombre d'activités organisées par année.</li> </ul>

### Objectif 3 – Appuyer l'attraction de la main-d'œuvre et de la relève agricole

Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Bonifier le programme de mentorat de la MRCVR pour cibler la relève agricole	Moyen terme	MRCVR	MRC voisines, FRAQ	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mentors et de mentorés recrutés;</li> <li>- Nombre de mentors et de mentorés jumelés.</li> </ul>
Poursuivre la participation aux programmes favorisant la relève et le maillage avec les aspirants agriculteurs	Court terme - En continu	MRCVR	CMM, municipalités, ARTERRE	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aspirants agriculteurs et d'agriculteurs propriétaires;</li> <li>- Nombre de maillages entre agriculteurs propriétaires et aspirants agriculteurs;</li> <li>- Nombre de micro-crédit et de bourses données.</li> </ul>
Collaborer à une campagne de promotion sur la profession d'agriculteur et ses différents volets	Long terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, Centre de services scolaire des Patriotes, ITAQ, CETAB	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'outils de promotion.</li> </ul>
Identifier les lots de petite taille sur le territoire et faciliter le maillage avec des aspirants agriculteurs	Long terme	MRCVR	UPA, municipalités, CMM, FUSA et ARTERRE	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un bilan répertoriant les lots de petite taille;</li> <li>- Nombre de maillages entre agriculteurs et aspirants agriculteurs.</li> </ul>
Maintenir un partenariat durable avec le Réseau Agriconseils de la Montérégie et le MAPAQ, afin de soutenir les entreprises agricoles	Court terme - En continu	MRCVR	Réseau Agriconseils, MAPAQ	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'outils ou d'événements promotionnels réalisés;</li> <li>- Nombre de bourses attribuées par le Réseau Agriconseils de la Montérégie.</li> </ul>
Identifier et effectuer la diffusion des structures de partage de la main-d'œuvre existantes	Long terme	MRCVR	Services Québec, Montérégie Économique, centre d'emploi agricole	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures de partage identifiées et diffusées.</li> </ul>
Évaluer les enjeux en matière de logement et de mobilité pour la main-d'œuvre locale et étrangère au sein des municipalités	Long terme	MRCVR	OMH, municipalités, CMM	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un rapport d'évaluation;</li> <li>- Communication des résultats auprès des partenaires ciblés.</li> </ul>

Tableau 10-2 : Enjeu 2 – Le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire agricole

<b>Objectif 4 – Valoriser la profession d'agriculteur auprès de la population</b>					
<b>Actions</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Acteurs impliqués</b>		<b>Coût</b>	<b>Indicateurs</b>
		<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>		
Collaborer aux actions valorisant la profession d'agriculteur	Moyen terme	MRCVR	UPA	\$	- Nombre de collaborations réalisées.
Diffuser des portraits diversifiés d'agriculteurs et les bons coups agricoles auprès de la population	Moyen terme	MRCVR	UPA, municipalités, TVR9	\$	- Nombre de portraits d'agriculteurs et de fiches des bons coups agricoles réalisés; - Nombre de citoyens rejoints.
Faire la promotion de contenus mettant de l'avant le lien entre l'alimentation et la profession d'agriculteur, ainsi que l'impact économique de l'agriculture	Long terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, acteurs de la filière	\$\$	- Liste des contenus; - Stratégie de diffusion identifiée; - Diffusion des contenus produits; - Nombre de citoyens rejoints.
Explorer la possibilité de créer un évènement régional mettant de l'avant les agriculteurs, afin de les faire connaître à la population	Moyen terme	MRCVR	UPA, municipalités	\$\$	- Sélection de l'option déterminée.
<b>Objectif 5 – Promouvoir la synergie dans toute la chaîne agroalimentaire</b>					
<b>Actions</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Acteurs impliqués</b>		<b>Coût</b>	<b>Indicateurs</b>
		<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>		
Identifier les entreprises pouvant participer à la création d'une synergie	Court terme	MRCVR	UPA, chambre de commerce, Transformation, regroupement de transformateurs	\$	- Création d'un répertoire des entreprises.
S'assurer qu'un lieu d'échange existe entre tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire	Moyen terme	MRCVR	UPA, chambre de commerce, regroupement de transformateurs	\$	- Identification des lieux d'échanges optimaux; - Nombre d'activités réalisées.

Soutenir l'organisation de visites d'entreprises agroalimentaires	Moyen terme	MRCVR	UPA	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collaborations avec les partenaires pour soutenir l'organisation d'événements;</li> <li>- Bilan des visites et identifications des besoins pour les prochaines.</li> </ul>
Offrir un accompagnement au développement de projets novateurs en favorisant un maillage entre les différents acteurs agricoles du territoire	Long terme	MRCVR	UPA, chambre de commerce, Transformation, regroupement de transformateurs	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création ou bonification d'un programme d'accompagnement (micro-crédit agricole, bourse Agriconseils);</li> <li>- Nombre de projets accompagnés;</li> <li>- Réalisation d'un comparatif des projets selon les années.</li> </ul>

### Objectif 6 – Soutenir l'achat local et l'autonomie alimentaire

Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Miser sur le nouvel outil numérique de développement touristique de la MRCVR pour promouvoir les producteurs locaux, les kiosques à la ferme et les marchés publics, s'inscrivant en complémentarité avec les initiatives existantes	Court terme	MRCVR	Municipalités, UPA, tourisme Montérégie, Expansion PME, chambre de commerce, organismes communautaires	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire des producteurs locaux, des kiosques à la ferme et des marchés publics.</li> </ul>
Participer aux initiatives de promotion agrotouristiques régionales	Moyen terme	MRCVR	MAPAQ, Tourisme Montérégie, Expansion PME, MRC voisines	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participation aux initiatives.</li> </ul>
Évaluer la possibilité de créer une signature pour les produits locaux de la MRCVR	Long terme	MRCVR	UPA, municipalités	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des paramètres de faisabilité de la signature.</li> </ul>

Tableau 10-3 : Enjeu 3 – L'engagement envers l'agriculture durable

<b>Objectif 7 – Faciliter la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales liées à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la biodiversité</b>					
Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Collaborer aux réseaux régionaux d'échange sur l'adaptation aux changements climatiques <b>et à la biodiversité</b>	Court terme - En continu	MRCVR	UPA, municipalités, MELCCFP	\$	- Nombre de collaborations entamées aux différentes actions de concertation en Montérégie.
Favoriser un maillage entre les différents intervenants faisant la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, ALUS, CÉROM, Ouranos, Agroclimat, etc.	\$	- Nombre de maillages réalisés; - Liste des acteurs impliqués dans la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales.
Favoriser la mise en place de pratiques pour réduire l'érosion des terres agricoles et améliorer la qualité des sols et leur conservation	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, groupes conseils	\$	- Identifier le nombre de producteurs ayant mis en place des bonnes pratiques; - Diffuser les retombées des différentes pratiques réalisées au sein du territoire.
Collaborer avec des partenaires et organismes locaux travaillant dans le domaine de la conservation, de la biodiversité et des pollinisateurs	Moyen terme	MRCVR	Ouranos, Agroclimat, Connexion Nature, etc.	\$\$	- Nombre de collaborations entamées avec les partenaires et organismes; - Mesurer l'indice de canopée du territoire agricole; - Établir un programme de suivi des pollinisateurs présents sur le territoire.
<b>Objectif 8 – Assurer la pérennité de l'eau en milieu agricole</b>					
Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Soutenir la mise en place de comités de sous-bassins versants, établir un programme de suivi de la qualité de l'eau et se donner les moyens de poser des gestes concrets visant l'amélioration de l'eau	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ, COVABAR	\$\$\$	- Mise en place de comités de sous-bassins versants; - Établissement d'un programme de suivi de la qualité de l'eau.

Réaliser un portrait de la disponibilité en eau sur le territoire et les éventuels conflits d'usage	Long terme	MRCVR	OBV, COVABAR	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi d'un contrat à un consultant pour réaliser le portrait;</li> <li>- Bilan des conclusions du portrait et recommandations.</li> </ul>
Entreprendre une mise à jour des documents concernant les travaux d'entretien de cours d'eau afin d'améliorer ces travaux et de les rendre plus pérenne	Court terme	MRCVR	-	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des documents d'appel d'offres de la MRCVR lors de l'entretien de cours d'eau;</li> <li>- Élaboration d'une liste des permis émis en zone agricole.</li> </ul>
Offrir un soutien aux municipalités dans l'application réglementaire des bandes riveraines	Moyen terme	MRCVR	Municipalités	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions en bandes riveraines réalisées;</li> <li>- Nombre d'interventions de soutien effectuées auprès des municipalités.</li> </ul>

## Objectif 9 – Diffuser et valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales

Actions	Échéancier	Acteurs impliqués		Coût	Indicateurs
		Responsables	Partenaires		
Diffuser et souligner les efforts des agriculteurs en matière de bonnes pratiques agroenvironnementales	Court terme - En continu	MRCVR	UPA, COVABAR, autres organismes	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un prix soulignant les bonnes pratiques agroenvironnementales;</li> <li>- Nombre de publications et de communications annuelles.</li> </ul>
Diffuser les informations produites dans le cadre de plusieurs projets de recherche sur les changements climatiques et la protection de la biodiversité.	Long terme	MRCVR	Agriclimat, CÉROM, autres organismes en recherche	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de publications et de communications.</li> </ul>
Faire un portrait des bonnes pratiques agroenvironnementales	Moyen terme	MRCVR	UPA, MAPAQ	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du portrait.</li> </ul>
Revendiquer auprès des gouvernements et appuyer l'optimisation des formes de soutien (technique et financier) aux producteurs pour l'implantation et le maintien des bonnes pratiques agroenvironnementales	Moyen terme	MRCVR	Groupes conseils, ALUS	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collaborations entamées;</li> <li>- Nombre de représentations auprès des gouvernements effectuées.</li> </ul>
Explorer les mesures d'écofiscalité favorisant les bonnes pratiques agroenvironnementales	Long terme	MRCVR	Groupes conseils	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de l'exploration ;</li> <li>- Recommandations quant aux constats identifiés.</li> </ul>
Organiser des visites démontrant l'implantation des bonnes pratiques agroenvironnementales par les producteurs de la MRCVR	Moyen terme	MRCVR	UPA, Groupes conseils, comité rurbain	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites organisées par année;</li> <li>- Nombre de participants.</li> </ul>

## **OBJECTIF 1 : CONSACRER LA PLACE DES ACTIVITÉS AGRICOLES DANS LA ZONE AGRICOLE**

---

### **Action 1 : Assurer l'harmonisation des outils de planification de la MRCVR**

---

Cette action vise l'arrimage des différents outils de planification de la MRCVR, à l'instar du schéma d'aménagement et de développement et du plan régional des milieux naturels. Cette harmonisation aura pour effet d'assurer la cohérence des exercices de planification menés par la MRCVR, afin que chacun des outils considère ce que les autres outils mettent de l'avant.

### **Action 2 : Adopter une approche pédagogique visant à faire connaître le PDZA et les outils de planification de la MRCVR auprès de la population**

---

Cette action consiste à faire connaître le PDZA et les autres outils de planification de la MRCVR auprès de la population, afin d'en renforcer la compréhension et la connaissance.

### **Action 3 : Réaliser et communiquer une étude sur l'équité de la fiscalité municipale entre milieux urbains et agricoles**

---

Cette action cible la réalisation d'une étude sur l'équité fiscale municipale entre milieux urbains et agricoles, dans l'optique d'en définir clairement les variables, car cette question préoccupe les producteurs agricoles de la MRCVR. Une seconde portion de l'action vise à la communiquer auprès des acteurs du milieu agricole pour en partager les principales conclusions.

### **Action 4 : Assurer une veille stratégique sur les facteurs déterminants favorisant l'agriculture pérenne**

---

La présente action consiste en la réalisation d'une veille stratégique sur les facteurs déterminants favorisant l'agriculture pérenne, tels la spéculation foncière, l'état du milieu naturel et la disponibilité de l'eau. Celle-ci engendrera la réalisation d'un tableau de bord, pouvant être diffusé auprès des partenaires et acteurs du milieu agricole.

## **OBJECTIF 2 : FAVORISER LA COHABITATION ENTRE LES MILIEUX AGRICOLES ET NON AGRICOLES**

---

### **Action 5 : Appuyer et diffuser la campagne du MTQ « Milieu agricole, soyez vigilant », visant la mise en place d'une signalisation permettant de conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole lors de certaines périodes**

---

Cette action concerne le relai d'une campagne élaborée par le MTQ, ayant pour objectif la mise en place d'une signalisation visant à conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole lors de certaines périodes. L'appui et la diffusion de cette campagne semblent, pour la MRCVR, cohérents avec l'objectif de favoriser la cohabitation entre les milieux agricoles et non agricoles.

### **Action 6 : S'inspirer de la campagne d'information pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager » pour mettre en place un outil de communication visant le partage d'information entre la population habitant la zone urbaine et le milieu agricole**

---

La présente action vise la mise en place d'un outil de communication favorisant le partage d'information entre la population des zones urbaines et rurales de la MRCVR, avec pour but une meilleure cohabitation et compréhension. Cet outil de communication s'inspirera de la campagne de sensibilisation pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager ».

---

**Action 7 : Créer un comité « rurbain » pour traiter de la cohabitation entre les deux milieux et proposer des activités permettant la rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs**

---

Cette action a pour but la création d'un comité dit « rurbain », regroupant la population et les producteurs agricoles de la MRCVR, afin d'aborder les questions de cohabitation, en plus de proposer diverses activités pouvant favoriser le dialogue et la rencontre. Ce comité sera le lieu tout indiqué pour encourager une meilleure compréhension mutuelle.

---

**OBJECTIF 3 : APPUYER L'ATTRACTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA RELÈVE AGRICOLE**

---

---

**Action 8 : Bonifier le programme de mentorat de la MRCVR pour cibler la relève agricole**

---

La présente action consiste en la bonification du programme de mentorat en développement économique de la MRCVR, afin que celui-ci englobe la relève agricole. Par la coordination des maillages, la MRCVR contribuerait au transfert de savoir des agriculteurs établis de longue date vers la relève agricole.

---

**Action 9 : Poursuivre la participation aux programmes favorisant la relève et le maillage avec les aspirants agriculteurs**

---

Cette action vise la poursuite de la participation de la MRCVR aux différents programmes favorisant la relève en agriculture et le maillage avec les producteurs propriétaires, à l'instar du programme ARTERRE.

---

**Action 10 : Collaborer à une campagne de promotion sur la profession d'agriculteur et ses différents volets**

---

Cette action cible une collaboration avec des organismes et institutions tels l'UPA, le MAPAQ, l'ITAQ, le CETAB et le Centre de services scolaire des Patriotes, afin de mettre en place une campagne faisant la promotion de la profession d'agriculteur et des différents métiers y étant liés.

---

**Action 11 : Identifier les lots de petite taille sur le territoire et faciliter le maillage avec des aspirants-agriculteurs**

---

En identifiant les lots de petite taille sur le territoire, cette action entend, par le biais du répertoire ainsi créé, encourager et faciliter le maillage entre la relève et les producteurs agricoles. Un lien avec le programme ARTERRE ou les modèles de type FUSA pourraient de plus être considérés.

---

**Action 12 : Maintenir un partenariat durable avec le Réseau Agriconseils de la Montérégie et le MAPAQ, afin de soutenir les entreprises agricoles**

---

Le maintien d'un partenariat durable avec le Réseau Agriconseils de la Montérégie et le MAPAQ vise le soutien aux entreprises agricoles, par l'élaboration d'outils et la réalisation de diverses initiatives allant en ce sens.

---

**Action 13 : Identifier et effectuer la diffusion des structures de partage de la main-d'œuvre existantes**

---

La présente action a pour but l'identification et la diffusion des structures de partage de la main-d'œuvre existantes, dans un souci d'offrir la possibilité aux producteurs agricoles de la MRCVR de se prévaloir de cette option pour combler leurs besoins en matière de main-d'œuvre.

---

**Action 14 : Évaluer les enjeux en matière de logement et de mobilité pour la main-d'œuvre locale et étrangère au sein des municipalités**

---

L'évaluation des enjeux en matière de logement et de mobilité pour la main-d'œuvre locale et étrangère vise à débiter une réflexion sur une problématique vécue par de nombreuses municipalités de la MRCVR, en tentant d'en comprendre les ramifications et d'offrir des pistes de solution.

---

**OBJECTIF 4 : VALORISER LA PROFESSION D'AGRICULTEUR AUPRÈS DE LA POPULATION**

---

---

**Action 15 : Collaborer aux actions valorisant la profession d'agriculteur**

---

Cette action prévoit une collaboration aux différentes actions visant à valoriser la profession d'agriculteur, réalisées notamment par l'UPA, dans un souci d'éviter le dédoublement de telles actions.

---

**Action 16 : Diffuser des portraits diversifiés d'agriculteurs et les bons coups agricoles auprès de la population**

---

Cette action entend valoriser la profession d'agriculteur auprès de la population en diffusant des portraits diversifiés d'agriculteurs, ainsi que les bons coups agricoles réalisés et ce, par l'entremise du site web et des réseaux sociaux de la MRCVR ou de tout autre outil susceptible de faire rayonner les agriculteurs du territoire.

---

**Action 17 : Faire la promotion de contenus mettant de l'avant le lien entre l'alimentation et la profession d'agriculteur, ainsi que l'impact économique de l'agriculture**

---

Toujours dans la même optique, la MRCVR entend tout d'abord par la présente action promouvoir des contenus établissant un lien clair entre l'alimentation et la profession d'agriculteur, afin de conscientiser la population à la relation directe entre l'agriculture et les différents produits disponibles en épicerie. Ensuite, des contenus précisant l'impact économique de l'agriculture localement, ainsi qu'à l'échelle régionale seront élaborés.

---

**Action 18 : Explorer la possibilité de créer un évènement régional mettant de l'avant les agriculteurs, afin de les faire connaître à la population**

---

Cette action vise à réaliser un défrichage des possibilités liées à la création d'un évènement d'envergure régionale faisant rayonner les agriculteurs de la MRCVR, dans le but de faire connaître les bienfaits de leur travail à la population. Selon les conclusions de cette exploration des possibilités, une option particulière sera retenue.

## **OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR LA SYNERGIE DANS TOUTE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE**

---

### **Action 19 : Identifier les entreprises pouvant participer à la création d'une synergie**

---

L'identification des entreprises pouvant participer à la création d'une synergie dans la chaîne agroalimentaire vise la création d'une liste pouvant servir à la réalisation des autres actions de cet objectif, dans le but de faciliter les maillages.

### **Action 20 : S'assurer qu'un lieu d'échange existe entre tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire**

---

Cette action vise à faire en sorte que la discussion soit favorisée entre tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire, toujours dans l'optique de stimuler les différents maillages possibles et le développement d'opportunités d'affaire.

### **Action 21 : Soutenir l'organisation de visites d'entreprises agroalimentaires**

---

Cette action a pour but de rendre possible, par le biais d'un soutien de la MRCVR, l'organisation de visites d'entreprises agroalimentaires, afin de faire en sorte que cette partie du processus de transformation alimentaire soit mieux connue.

### **Action 22 : Offrir un accompagnement au développement de projets novateurs en favorisant un maillage entre les différents acteurs agricoles du territoire**

---

L'accompagnement au développement de projets novateurs par le biais d'un maillage entre les différents acteurs agricoles du territoire a pour but d'encourager le démarrage et la réalisation de ces projets, pouvant générer des retombées pour le territoire de la MRCVR.

## **OBJECTIF 6 : SOUTENIR L'ACHAT LOCAL ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE**

---

### **Action 23 : Miser sur le nouvel outil numérique de développement touristique de la MRCVR pour promouvoir les producteurs locaux, les kiosques à la ferme et les marchés publics, s'inscrivant en complémentarité avec les initiatives existantes**

---

Cette action a pour but d'utiliser le nouvel outil numérique de développement touristique de la MRCVR, afin d'effectuer la promotion de la production agricole ayant lieu au sein du territoire auprès de la population. Le nouvel outil numérique de la MRCVR pourrait inclure une localisation des producteurs locaux, des kiosques à la ferme et des marchés publics.

### **Action 24 : Participer aux initiatives de promotion agrotouristiques régionales**

---

En lien avec l'action précédente, celle-ci entend faire la promotion de l'agrotourisme, et participer au développement économique et touristique effectuant déjà ce type de promotion, afin d'éviter la redondance des sources d'information.

### **Action 25 : Évaluer la possibilité de créer une signature pour les produits locaux de la MRCVR**

---

Cette action a pour but l'amorce d'une réflexion sur la possibilité de créer une signature pour les produits locaux provenant des producteurs de la MRCVR. Rêve pour certains, possibilité réelle pour d'autres, la présente action entend minimalement amorcer la réflexion sur la question.

## **OBJECTIF 7 : FACILITER LA MISE EN PLACE DES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES LIÉES À LA LUTTE ET À L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QU'À LA BIODIVERSITÉ**

---

### **Action 26 : Collaborer aux réseaux régionaux d'échange sur l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité**

---

La présente action cible la collaboration aux réseaux régionaux d'échange sur l'adaptation aux changements climatiques, dans le but de favoriser le partage de données et d'en faire bénéficier les producteurs agricoles de la MRCVR.

### **Action 27 : Favoriser un maillage entre les différents intervenants faisant la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales**

---

Cette action vise le maillage entre les différents intervenants faisant la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales, dans un souci de faire circuler l'information et les données permettant une adaptation aux changements climatiques optimale et la perte de biodiversité.

### **Action 28 : Favoriser la mise en place de pratiques pour réduire l'érosion des terres agricoles et améliorer la qualité des sols et leur conservation**

---

Par cette action, la MRCVR entend favoriser la mise en place de pratiques permettant de réduire l'érosion des terres agricoles et améliorer la qualité des sols et leur conservation, notamment par le biais de collaborations renforcées avec l'UPA et avec les groupes conseils. Il faut travailler au développement de programmes adaptés aux besoins spécifiques de la région, en tenant compte des types de sols, des cultures cultivées et des pratiques agricoles existantes.

### **Action 29 : Collaborer avec des partenaires et organismes locaux travaillant dans le domaine de la conservation, de la biodiversité et des pollinisateurs**

---

Cette action est mise de l'avant par la MRCVR dans le but de collaborer avec les acteurs du milieu pour bien comprendre les problématiques associées à la perte de biodiversité, notamment en lien avec l'utilisation d'insecticides et de pesticides. Ces collaborations permettront, une fois la question cernée, d'envisager des pistes de solution se voulant pérenne, afin de protéger la biodiversité présente au sein du territoire de la MRCVR.

## **OBJECTIF 8 : ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'EAU EN MILIEU AGRICOLE**

---

### **Action 30 : Soutenir la mise en place de comités de sous-bassins versants, établir un programme de suivi de la qualité de l'eau et se donner les moyens de poser des gestes concrets visant l'amélioration de l'eau**

---

Par cette action, la MRCVR entend s'assurer de se donner les moyens de poser des gestes permettant l'amélioration de l'eau au sein de son territoire. Le soutien à la mise en place de comités de sous-bassins versants et l'établissement d'un programme de suivi de la qualité de l'eau font partie de ces gestes.

### **Action 31 : Réaliser un portrait de la disponibilité en eau sur le territoire et les éventuels conflits d'usage**

---

Cette action vise, par le biais de la réalisation d'un portrait de la disponibilité en eau sur le territoire et les éventuels conflits d'usage, à doter la MRCVR d'un bilan clair en la matière, afin de l'outiller dans la mise en œuvre d'actions futures à cet égard.

### **Action 32 : Entreprendre une mise à jour des documents concernant les travaux d'entretien de cours d'eau afin d'améliorer ces travaux et de les rendre plus pérenne**

---

La présente action cible la mise à jour des documents concernant les travaux d'entretien de cours d'eau, dans le but d'améliorer ces travaux et de les rendre plus pérenne, en mettant l'accent sur l'implantation de techniques de génie végétal, la mise en place de haies, ainsi que l'implantation de bandes-riveraines élargies. Cette action s'arrime avec celles déjà prévues en ce sens dans le PRMN, notamment le fait d'augmenter le nombre d'aménagements agricoles contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau.

### **Action 33 : Offrir un soutien aux municipalités dans l'application réglementaire des bandes riveraines**

---

Le soutien aux municipalités dans l'application réglementaire des bandes riveraines et des nombreux bénéfices que ces dernières engendrent se veut être une action d'importance dans le but d'assurer la qualité de l'eau en milieu agricole.

## **OBJECTIF 9 : DIFFUSER ET VALORISER LES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES**

---

### **Action 34 : Diffuser et souligner les efforts des agriculteurs en matière de bonnes pratiques agroenvironnementales**

---

Cette action prône la diffusion et le fait de souligner les efforts des agriculteurs de la MRCVR en lien avec l'application des bonnes pratiques agroenvironnementales, dans le but de reconnaître les moyens déjà mis en place par ceux-ci et leur contribution à l'adaptation aux changements climatiques et la protection de la biodiversité.

### **Action 35 : Diffuser les informations produites dans le cadre de plusieurs projets de recherche sur les changements climatiques et la protection de la biodiversité**

---

Toujours dans l'optique de valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales, cette action vise la diffusion de données provenant de divers projets de recherche. Cette diffusion entend encourager l'adoption et la mise en œuvre des bonnes pratiques agroenvironnementales par le plus grand nombre.

### **Action 36 : Faire un portrait des bonnes pratiques agroenvironnementales**

---

Cette action vise la réalisation d'un portrait des bonnes pratiques agroenvironnementales associées notamment à la gestion de l'eau, aux bandes riveraines et aux cultures sous couverture. Par la mise en lumière de ces pratiques et leur diffusion éventuelle, on entend faire ressortir les avantages qu'elles représentent en matière d'adaptation aux changements climatiques et la protection de la biodiversité.

**Action 37 : Revendiquer auprès des gouvernements et appuyer l'optimisation des formes de soutien (technique et financier) aux producteurs pour l'implantation et le maintien des bonnes pratiques agroenvironnementales**

---

Par la présente action, la MRCVR entend revendiquer auprès des gouvernements un soutien technique et financier additionnel pour les producteurs agricoles, pour encourager l'implantation et le maintien des bonnes pratiques agroenvironnementales. De plus, la MRCVR vise à appuyer l'optimisation de ces formes de soutien au sein de son territoire.

**Action 38 : Explorer les mesures d'écofiscalité favorisant les bonnes pratiques agroenvironnementales**

---

Explorer les mesures d'écofiscalité des milieux quant à la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales pour s'assurer de bien comprendre et de documenter les efforts réalisés par le milieu agricole.

**Action 39 : Organiser des visites démontrant l'implantation des bonnes pratiques agroenvironnementales par les producteurs de la MRCVR**

---

Par l'organisation de visites démontrant l'implantation des bonnes pratiques agroenvironnementales sur son territoire, la MRCVR vise le partage, entre producteurs, d'expériences et de connaissances en lien avec ces pratiques. Par ailleurs, elle souhaite que les visiteurs mesurent l'ampleur des défis associés à la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales, mais surtout qu'ils en apprécient les impacts positifs sur leur milieu.

## **11. MISE EN ŒUVRE DU PDZA**

---

La mise en œuvre du PDZA de la MRCVR permettra d'assurer la concrétisation de l'énoncé de vision, par le biais des objectifs et des actions identifiés. Pour ce faire, la MRCVR entend retenir comme moyens une présentation publique du PDZA et la constitution d'un comité de suivi.

### **11.1. PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PDZA**

---

La présentation publique du PDZA sera l'occasion de diffuser plus largement ce document auprès de la population de la MRCVR, une fois celui-ci adopté. Ce faisant, le PDZA fera l'objet de différentes communications visant à informer les citoyennes et citoyens intéressés. Le PDZA sera ensuite rendu disponible sur le site web de la MRCVR.

### **11.2. CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SUIVI**

---

La constitution d'un comité de suivi du PDZA se fera en vertu du règlement numéro 84-20, constituant et régissant les comités de la MRCVR. Le rôle du comité sera de présider et de participer à la réalisation des actions du PDZA, ce en toute considération des priorités du Conseil des élus de la MRCVR. Le comité de suivi devra se réunir minimalement une fois par année. Sa composition se déclinera comme suit :

- Trois élus de la MRCVR ;
- Un employé de la MRCVR, agissant à titre de responsable du comité ;
- Un représentant du MAPAQ ;
- Trois producteurs agricoles ;
- Un représentant du COVABAR ;
- Un représentant de groupes conseils.

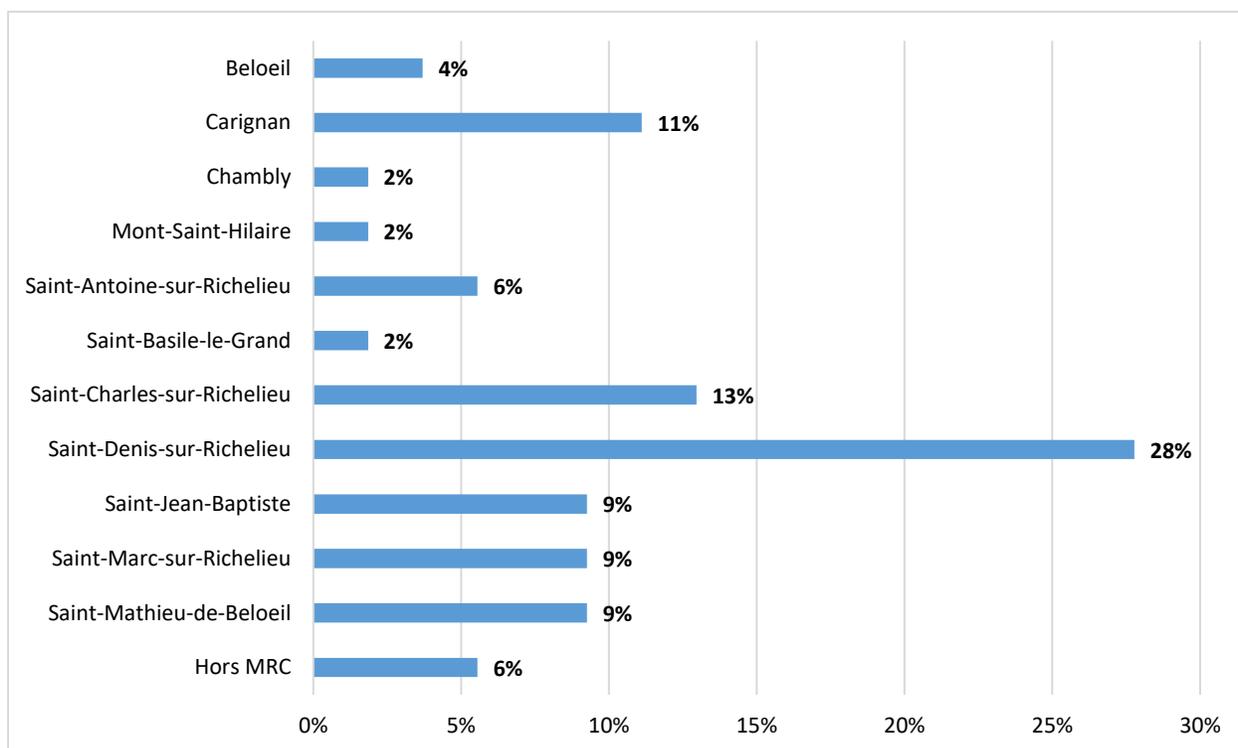
En fonction des sujets traités, différents professionnels de la MRCVR pourraient être amenés à accompagner le comité de suivi dans la réalisation du plan d'action du PDZA. De plus, le comité de suivi pourra s'adjoindre l'aide d'une personne externe pour le conseiller, selon les sujets traités.

Il convient enfin de préciser que la réalisation des actions détaillées dans le plan d'action fera l'objet d'une réflexion et de discussions de la part du comité de suivi, dans l'optique de statuer sur les étapes de réalisation concrète de chacune d'entre elles. À cet effet, des fiches-projets seront rédigées pour chacune des actions, afin de décrire précisément celles-ci, ainsi que les étapes de réalisations concrètes étant requises pour les mener à bien.

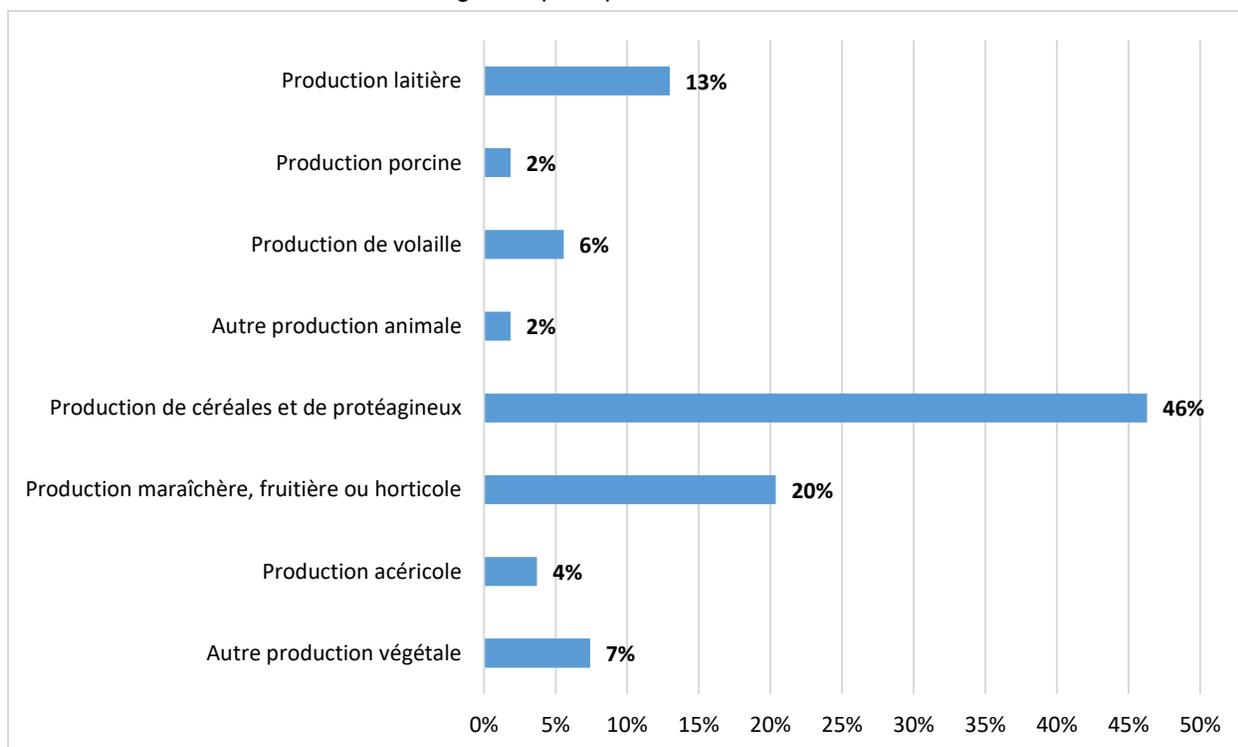
# ANNEXE 1

## RÉPONSES DES AGRICULTEURS

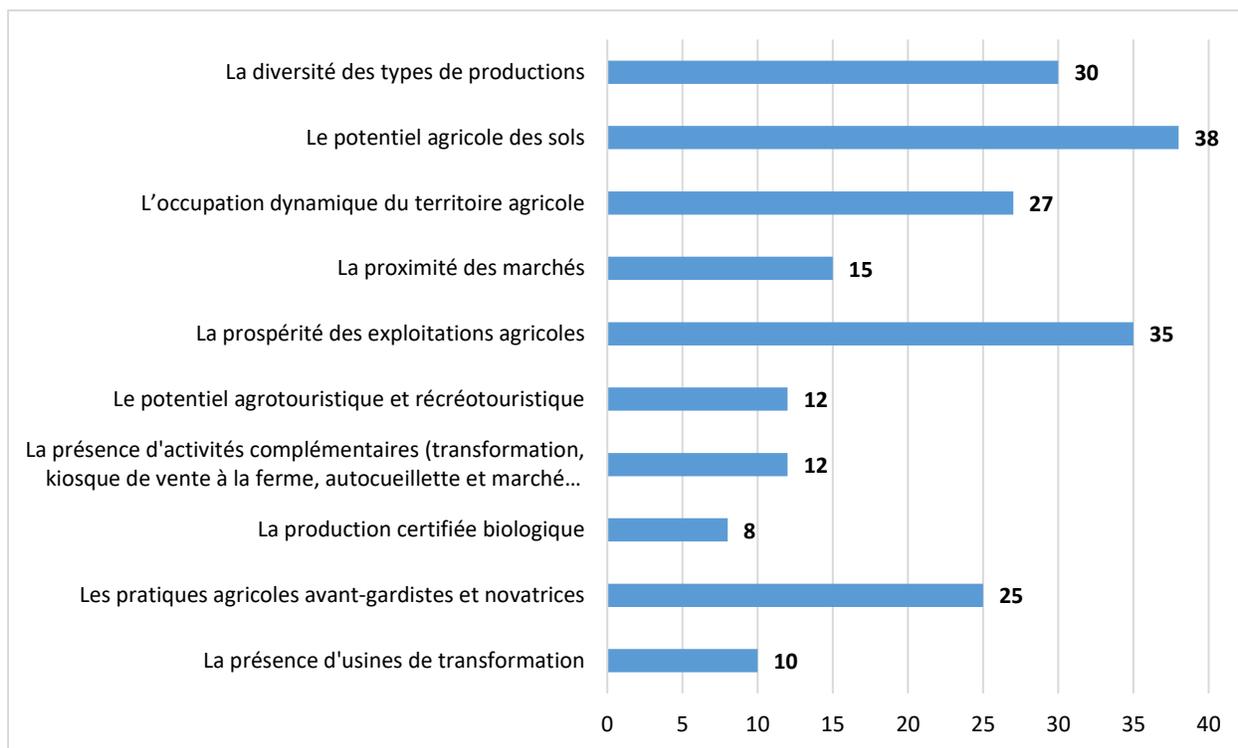
Question 1 : Dans quelle municipalité vos activités principales se retrouvent-elles ?



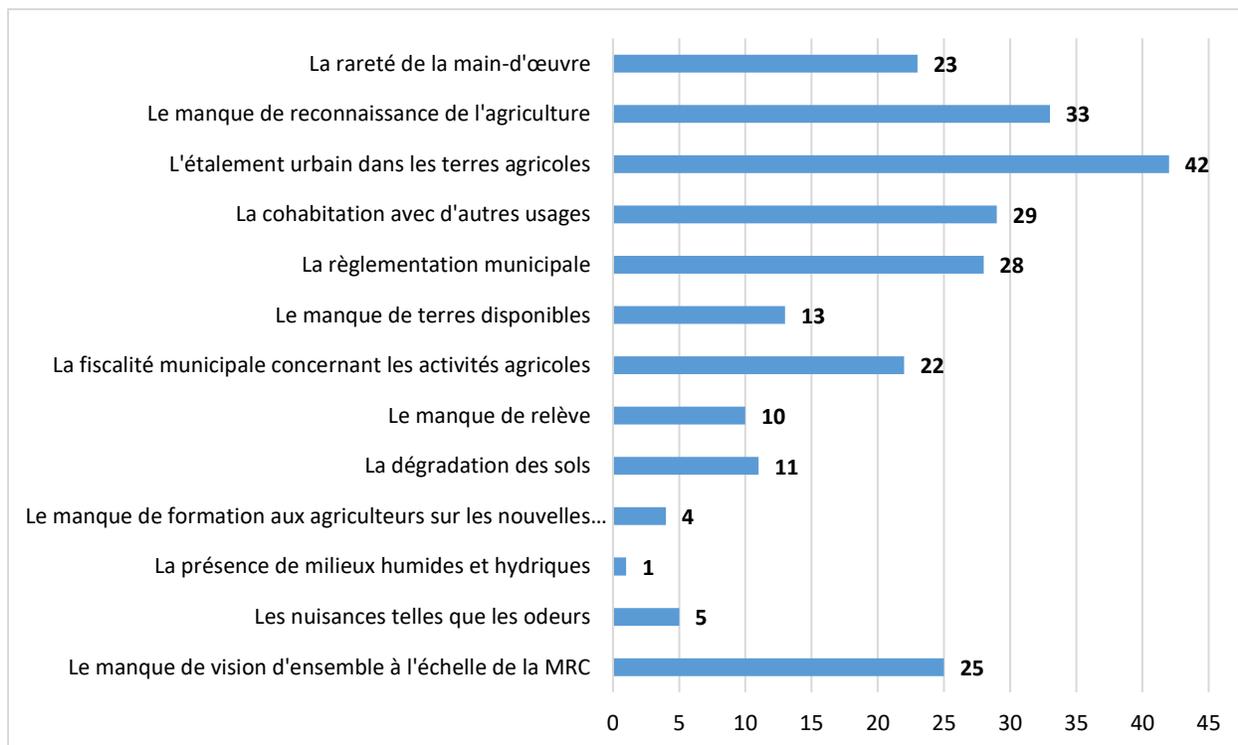
Question 2 : Quelle est votre activité agricole principale ?



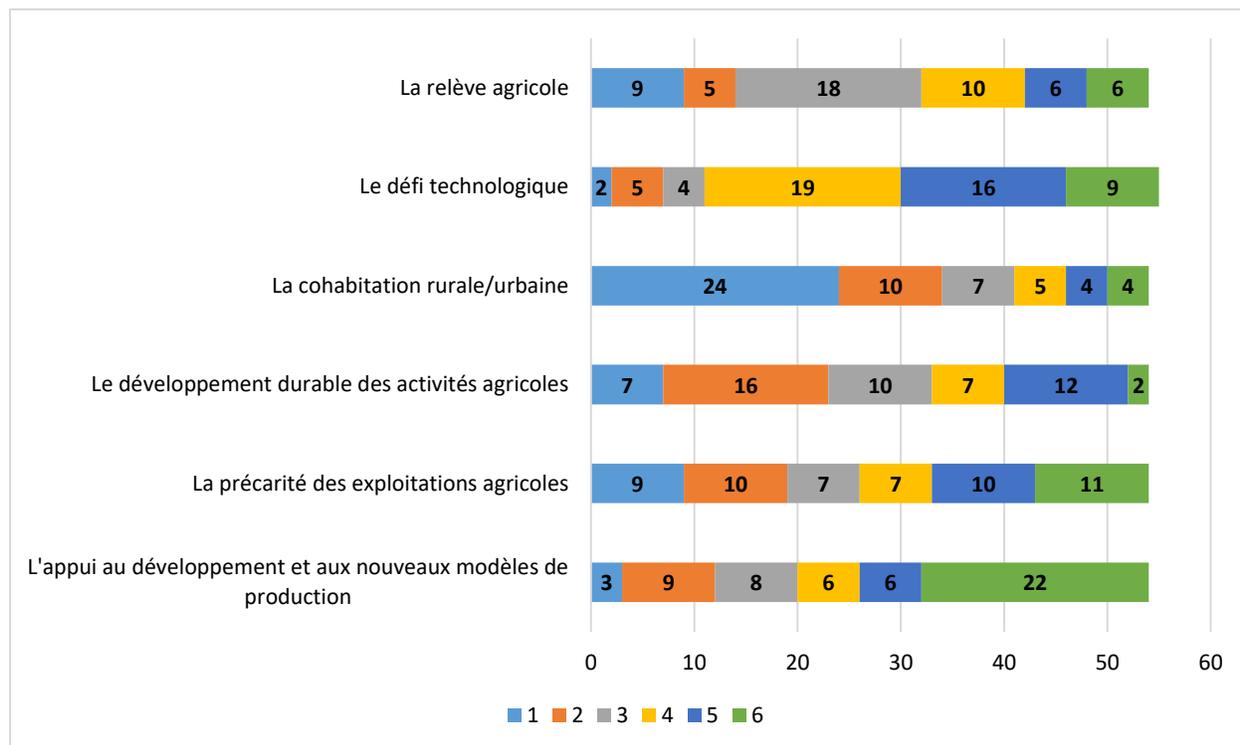
Question 3 : Parmi les éléments suivants qui caractérisent l'agriculture dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu, lesquels sont, selon-vous les plus importants ?



Question 4 : Parmi les éléments suivants pouvant nuire à la pratique de l'agriculture dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu, lesquels sont, selon vous, les plus importants ?



Question 5 : Quelle importance accordez-vous aux enjeux suivants qui concernent le développement des activités agricoles dans la MRC ?



Question 6 : Si vous deviez présenter l'activité agricole dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu à quelqu'un, quels sont les premiers mots qui vous viendraient à l'esprit ?

- Dynamique ;
- Qualité des sols ;
- Diversité des types de production.

Question 7 : Dans 10 ans, comment voyez-vous l'agriculture dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu ?

- Consolidation des fermes en parallèle d'initiatives de petite envergure ;
- Diversité des types de production ;
- Dynamisme de l'agriculture ;
- Mise en place de nouveaux modèles de production ;
- Recul de l'agriculture dû à l'étalement urbain et à la spéculation.

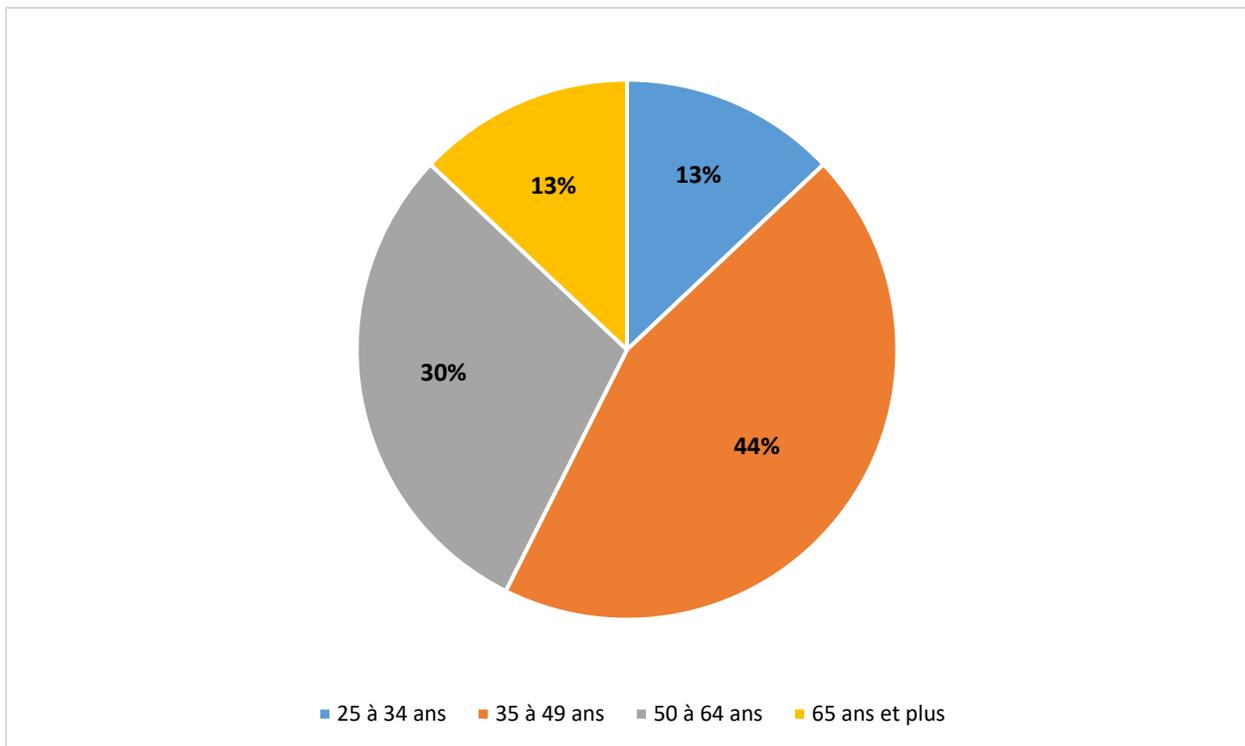
Question 8 : Quelles sont, à votre avis, les principales actions qui pourraient être mises de l'avant afin de favoriser le développement de la zone et des activités agricoles ?

- Aider la relève par différentes initiatives ;
- Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain ;
- Valoriser et éduquer au sujet de l'agriculture pour favoriser la cohabitation urbain/rural ;
- Adapter la fiscalité municipale et la réglementation aux réalités des agriculteurs.

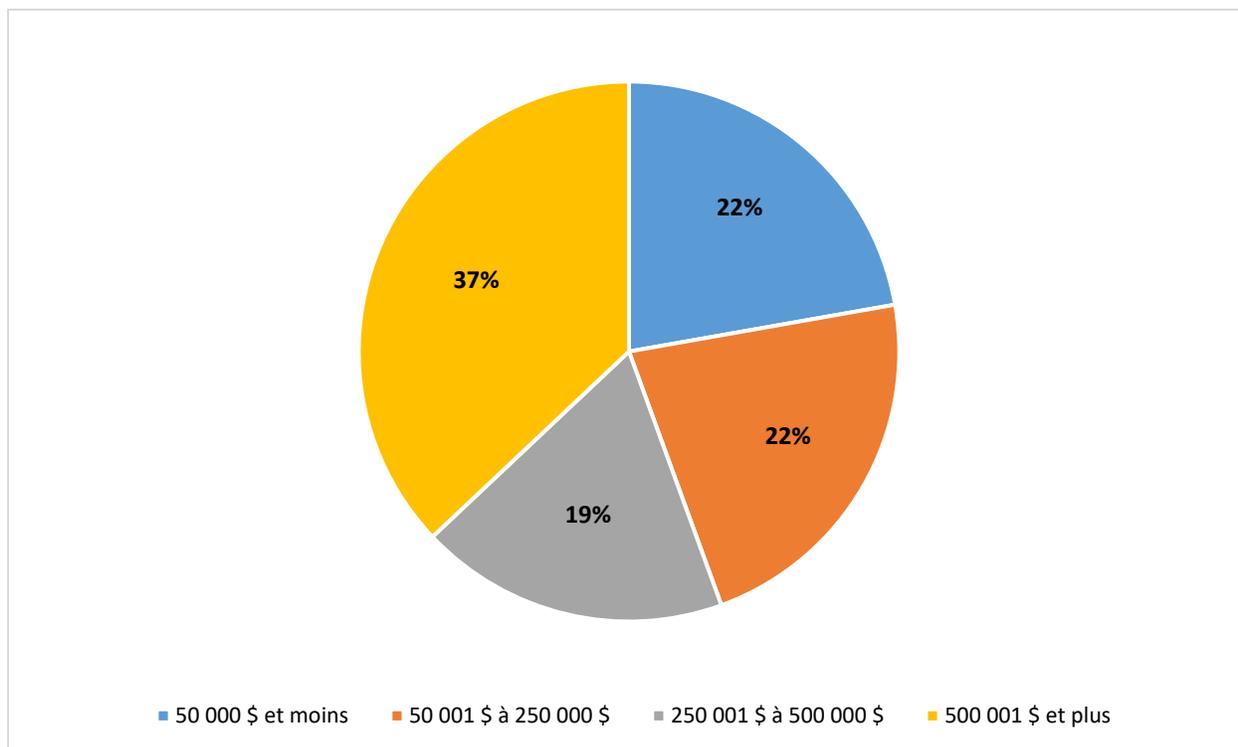
Question 9 : Quelles sont vos attentes concernant le Plan de développement de la zone agricole ?

- Mettre en valeur l'agriculture et en favoriser la compréhension auprès des citoyens ;
- Encourager les pratiques innovantes et les nouveaux modèles de production ;
- Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain.

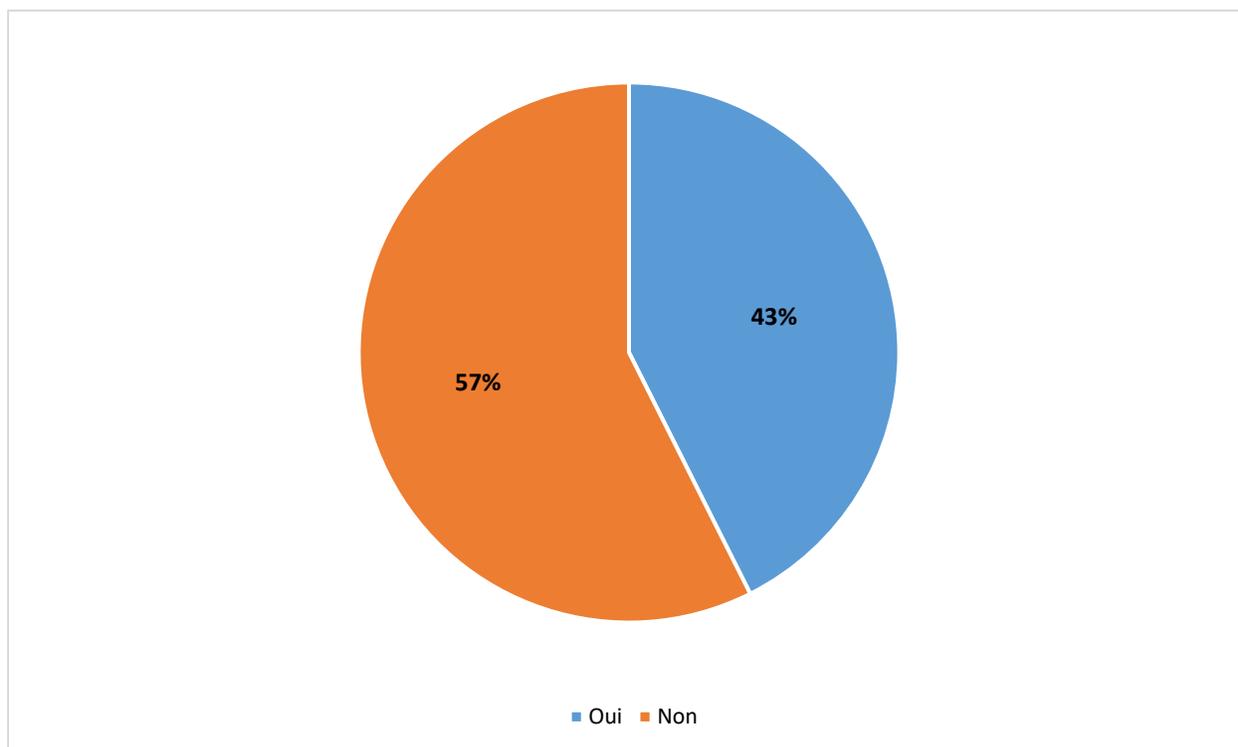
Question 10 : À quelle tranche d'âge appartenez-vous ?



Question 11 : Quel est le chiffre d'affaires annuel de votre entreprise ?

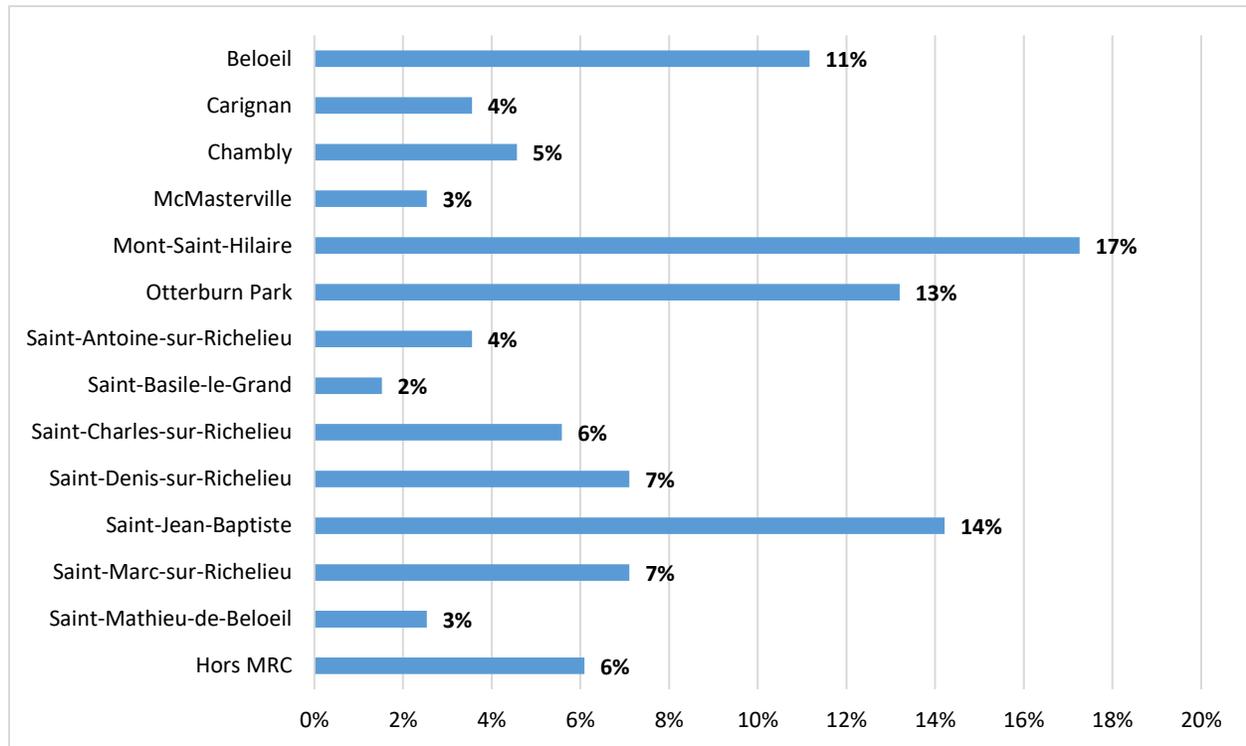


Question 12 : Avez-vous des employé(e)s ?



## RÉPONSES DES CITOYENS

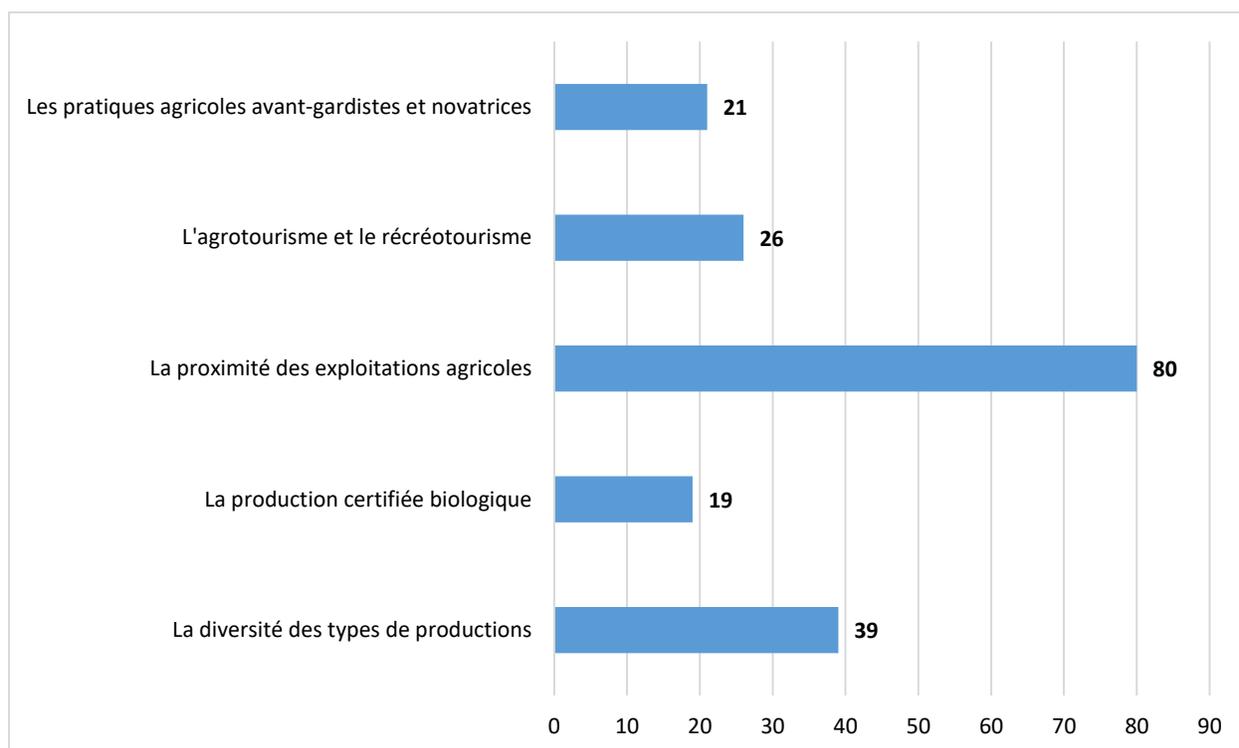
Question 1 : Dans quelle municipalité habitez-vous ?



Question 2 : Quels sont les éléments qui vous rendent fier de l'agriculture dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu ?

- Agriculture biologique et écoresponsable ;
- Diversité des types de production ;
- Beauté du paysage agricole ;
- Accès à des produits locaux.

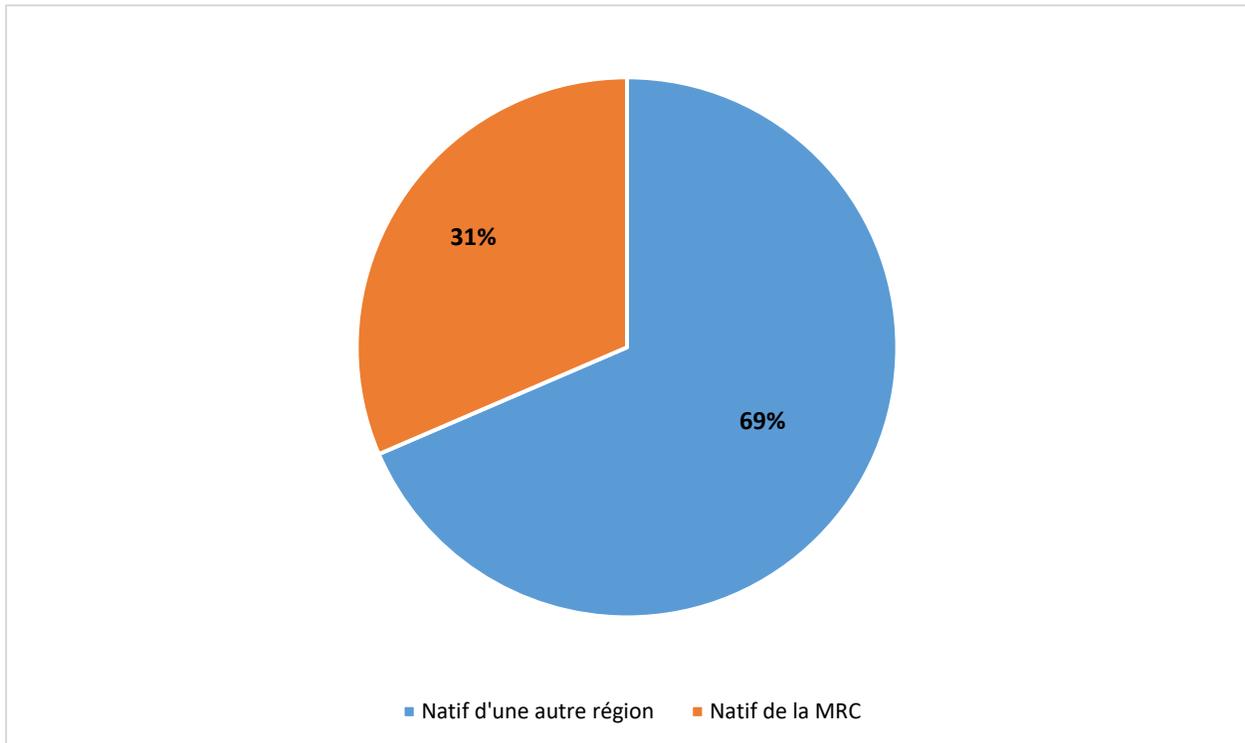
Question 3 : Quels sont, selon vous, les éléments positifs caractérisant l'agriculture de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ?



Question 4 : Quels sont les plus grands défis de l'agriculture ?

- L'adaptation aux changements climatiques ;
- L'étalement urbain ;
- Le manque de main-d'œuvre et de relève ;
- La réduction de l'impact environnemental des pratiques agricoles ;
- Une plus grande variété de produits pour la consommation locale.

Question 5 : Êtes-vous un(e) citoyen(ne) natif(-ive) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ou êtes-vous né(e) dans une autre région ?



Question 6 : Quelles sont, à votre avis, les principales actions qui pourraient être mises de l'avant, afin de favoriser le développement de la zone et des activités agricoles ?

- Valoriser les produits et les producteurs locaux ;
- Promouvoir l'agriculture biologique ;
- Mieux produire sur de plus petites terres ;
- Réduire l'impact environnemental des pratiques agricoles ;
- Valoriser le métier d'agriculteur auprès de la relève ;
- Freiner l'étalement urbain.

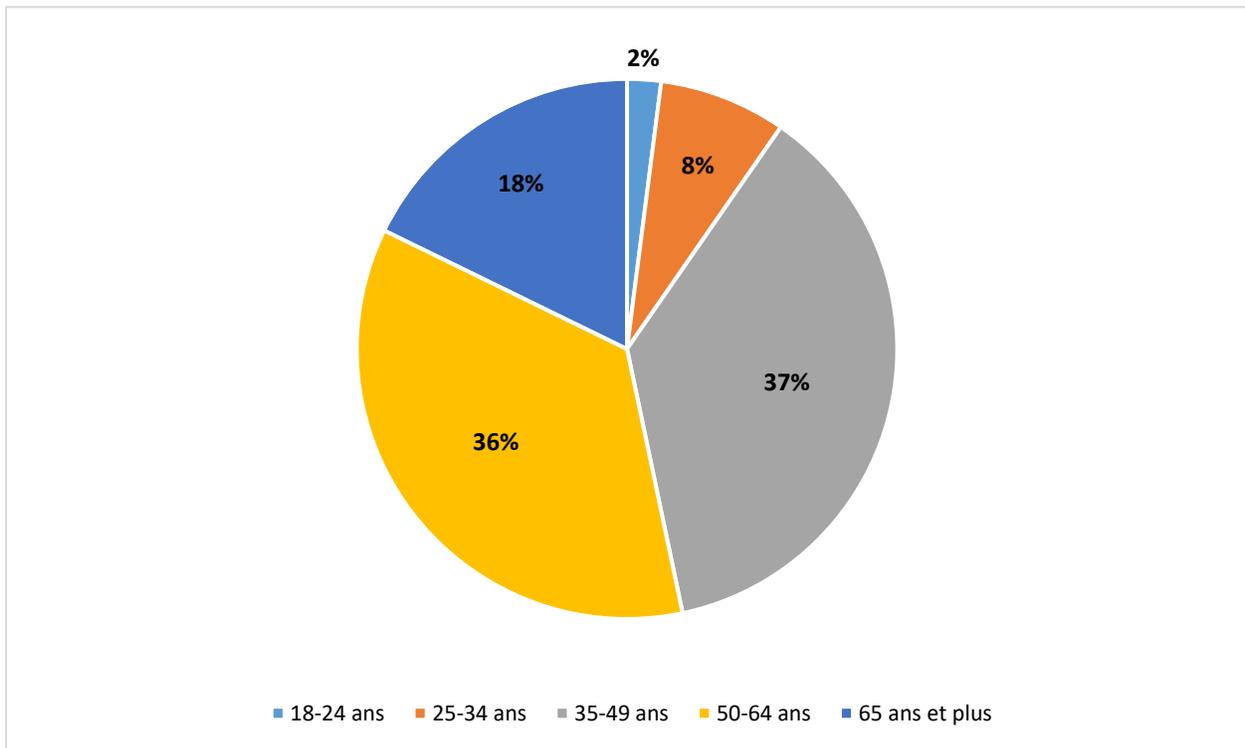
Question 7 : Dans 10 ans, comment voyez-vous l'agriculture dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu ?

- Importance de l'agriculture biologique ;
- Agriculture basée sur des pratiques innovantes et respectueuse de l'environnement ;
- Agriculture de proximité et transformation des produits localement.

Question 8 : Avez-vous des attentes à formuler au sujet du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ?

- Freiner l'étalement urbain ;
- Favoriser les pratiques agricoles écoresponsables, notamment la production biologique ;
- Favoriser l'autonomie alimentaire.

Question 9 : À quelle tranche d'âge appartenez-vous ?



Question 10 : Depuis combien d'années habitez-vous sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ?

